



Projet de budget 2022

Document de travail à l'attention
du Conseil général

Rapport du Conseil communal et arrêté	1-5
Compte de résultats et compte de résultats condensés en fonctionnelle	6-7
Compte d'investissements du PA et dépenses du PF condensés en fonctionnelle.....	8-9
Plan financier et des tâches.....	11
Degré d'autofinancement et équilibre budgétaire.....	12-13
Indicateurs financiers.....	15

Budget d'exploitation – classification fonctionnelle (détail)

Chapitre

0	ADMINISTRATION GENERALE	17
01100	Conseil général	17
01200	Conseil communal	17
02100	Service financier.....	17-19
02200	Administration (général).....	19-21
02900	Immeubles administratifs	21-23
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE.....	25
11100	Sécurité communale	25
14000	Questions juridiques	25
14001	Police des habitants	27
14060	Etat civil régional	27
15000	Service du feu	27
16100	Stand de tir.....	27
16101	Défense nationale militaire / abri STPA	29
16200	Protection civile	29
16201	Poste sanitaire (Cure 14)	29
16202	Poste de commandement (Coteaux 3).....	29
16203	Poste d'attente (Draizes 23)	29-31
2	FORMATION	33
21110	Cycle 1	33
21200	Cycle 2	33
21300	Cycle 3	33
21700	Bâtiments scolaires	33-35
21921	Patrouilleurs scolaires.....	35
22000	Ecoles spéciales.....	35
23000	Formation professionnelle initiale	35
3	CULTURE, LOISIRS ET SPORTS, EGLISES.....	37
31100	Musées et arts plastiques	37
32100	Bibliothèque	37
32200	Concerts et théâtre	37-39
32900	Culture et promotion.....	39
34100	Sports (général)	39
34110	Port	39-41
34200	Loisirs (général).....	41
34201	Plage	43
34202	Parcs publics et chemins pédestres	43
34203	Salle polyvalente	43-45
34204	Immeuble Courtils 35A (Four banal)	45
35000	Paroisse protestante.....	45
35010	Paroisse catholique	45-47

4	SANTE	49
42100	Soins ambulatoires.....	49
42200	Services de sauvetage	49
43310	Service dentaire scolaire	49
43400	Contrôle des denrées alimentaires.....	49
49000	Santé publique, autres	49
5	SECURITE SOCIALE	51
51200	Réductions de primes (LAMal)	51
53200	Prestations complémentaires à l'AVS.....	51
53330	Prestations aux retraités	51
53400	Appartements pour personnes âgées	51
54100	Allocations familiales	51
54300	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	51
54400	Protection de la jeunesse	51
54440	Animation de jeunesse.....	51
54510	Crèches et garderies	53
55200	Part communale aux mesures d'insertion	53
56000	Construction de logements sociaux.....	53
57200	Aide matérielle légale	53
57900	Assistance, autres	53
57960	Guichets sociaux régionaux.....	53
59300	Actions d'entraide à l'étranger	53
6	TRANSPORTS	55
61500	Routes communales.....	55-57
61550	Places de stationnement	57
61900	Routes, autres.....	57
62300	Subvention trafic régional	57-59
62310	Noctambus	59
62900	Transports publics, autres	59
63100	Navigation.....	59
7	PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	61
71010	Approvisionnement en eau	61-63
72010	Traitement des eaux usées	63
72030	Traitement des eaux claires	63-65
73010	Gestion des déchets ménages	65
73030	Gestion des déchets entreprises	65-67
74100	Corrections de cours d'eau	67
75000	Protection des espèces et du paysage.....	67
76100	Protection de l'air et du climat	67
76900	Lutte contre la pollution de l'environnement	67
77100	Cimetières, crématoires	67-69
77910	Toilettes publiques.....	69
79000	Aménagement du territoire (général)	69-71
79070	Conférence régionales	71

8	ECONOMIE PUBLIQUE.....	73
81200	Entretien ouvrages AF.....	73
81401	Viticulture.....	73
82000	Sylviculture	73-75
84000	Tourisme	75
87110	Réseau d'électricité	75
87200	Gaz (redevance Viteos).....	75
9	FINANCES ET IMPOTS	77
91000	Impôts communaux généraux	77
91010	Impôts spéciaux	77
93000	Péréquation financière et compensation des charges.....	77
96100	Intérêts	79
96200	Frais d'émission	79
96300	Biens-fonds du patrimoine financier	79
963001	Immeuble Coteaux 2 (Hôtel de Commune).....	79-81
963002	Immeuble Coteaux 38.....	81
963003	Immeuble Goutte d'Or 7 (Cercle)	81
963004	Immeuble Impasse du Carraz 1	81
963006	Immeuble Petit-Cortailod 18-19	81-83
963007	Immeuble Sachet 10 (La Rosière).....	83
963008	Local commercial Impasse du Carraz 2	83
963011	Cabane forestière du Haut	83
963012	Cabane forestière du Bas	83-85
936013	Vignoble communal.....	85
97100	Redistributions liées à la taxe sur le CO2	85
	Budget d'exploitation – classification par nature (5 positions)	87-89
	Budget et prévisions d'investissements du PA	90-92
	Budget d'investissements du PA – classification fonctionnelle	93-101
	Budget d'investissements du PA – classification par nature.....	103
	Budget et prévisions de dépenses du PF.....	104
	Budget des dépenses du PF – classification fonctionnelle	105
	Budget des dépenses du PF – classification par nature.....	107

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2022

Madame la présidente,
Madame, Monsieur,

1. Introduction

Le budget 2022 présente un excédent de charges de 360'600 fr. en amélioration par rapport au déficit de 1'078'000 fr. que présentait le budget précédent. Cette amélioration s'explique en grande partie par une évolution positive des entrées fiscales budgétées. L'équilibre budgétaire n'est cependant pas encore atteint. Le budget proposé pour les charges d'exploitation est basé sur les dépenses figurant dans les comptes 2020 pour les rubriques en mains communales, sur les budgets adoptés par les différents syndicats auxquels la Commune est affiliée ainsi que sur les charges de transfert décidées au niveau cantonal (facture sociale, par exemple).

2. Evolution des charges et des recettes par rapport aux comptes 2020

Les principales fluctuations dans les charges et les revenus par rapport aux comptes 2020 sont les suivantes :

- Dans le chapitre du Service financier (02100), l'augmentation de la valeur de capitalisation de plusieurs sociétés dans lesquelles la Commune a des participations a généré en 2020 une recette unique de 211'346 fr. qui n'apparaît plus dans le budget 2022.
- La facture sociale augmente de 192'559 fr. soit une différence de 8 % pour les deux ans considérés dans cette comparaison.
- La participation aux cercles scolaires (21110 à 21300) augmente de 164'300 fr. (+ 3,3 %). Les charges des cercles scolaires étant réparties en fonction du nombre d'élèves scolarisés par commune. L'augmentation des charges s'explique par la diminution moins rapide du nombre d'élèves à Cortaillod qu'à la Grande-Béroche.
- Les recettes liées aux impôts communaux généraux (91000) diminuent de 167'442 fr. en lien avec la réforme fiscale.
- Les charges en personnel augmentent de 167'634 fr. Cette augmentation s'explique en grande partie par la non budgétisation des indemnités versées par l'assurance maladie (78'666 fr.) et par l'assurance accident (9'839 fr.). Les fluctuations du solde d'heures supplémentaires pour un montant de 18'309 fr. ne sont également pas budgétées en 2022. L'augmentation annuelle liée à la progression d'un échelon dans le barème des salaires correspond à un montant de 23'803 fr. pour les deux années comparées. En plus du fait qu'en 2020 aucun cours de formation du personnel n'a été suivi, il est prévu en 2022 que le personnel communal et les conseillers communaux suivent un cours de comportement relatif à la sécurité informatique ; ces deux éléments entraînent une augmentation de 22'284 fr. par rapport aux comptes 2020.
- Dans le cadre du budget 2021, le Conseil communal avait proposé de ne pas diminuer les salaires suite à la réduction de l'indice des prix à la consommation de 1,3 point entre mai 2019 et mai 2020, mais de mettre cette réduction en réserve. Entre mai 2020 et mai 2021, cet indice a augmenté de 0,6 point. Le Conseil communal propose donc de réduire la réserve qui passe à 0,7 point.
- Les recettes liées au port (34110) augmentent de 77'100 fr. en lien avec la décision du Conseil général d'affecter le surplus de recettes au ménage communal. A noter toutefois que l'arrêté du Conseil général n'a pas encore été validé par le Conseil d'Etat.
- Certaines dépenses supérieures en 2020 en raison de la crise sont ajustée à la baisse comme la subvention du trafic régional (62300) qui diminue de 41'648 fr.
- On peut également noter l'augmentation des dépenses prévues pour les crèches (54510) de 29'811 fr. et une diminution des recettes liées au réseau électrique (87110) de 35'353 fr.

- Dans la rubrique du traitement des eaux usées (72010), on observe une diminution des recettes de 213'462 fr. liée à la réduction de la taxe de 3 fr. 50 à 2 fr. 80 par mètre cube d'eau consommée. Cette diminution n'a pas d'impact sur les comptes communaux, car cette rubrique est autofinancée. Au 31 décembre 2021, la réserve pour le traitement des eaux usées devrait se monter à plus de 1 million de francs. Les règles en vigueur ne permettent pas de constituer des réserves trop importantes dans les comptes autofinancés. De plus, cette réserve peut être réduite sans conséquence sur le financement de l'entretien du réseau. Avec la nouvelle taxe, la réserve est suffisante pour les 10 prochaines années en prenant en compte l'augmentation des coûts liés aux nouvelles installations pour le traitement des micropolluants.

3. Evolution des charges des principaux syndicats intercommunaux par rapport au budget 2021

Les fluctuations des charges liées aux syndicats intercommunaux se présentent de la manière suivante par rapport au budget 2021 :

Syndicat de la sécurité civile	+ 4'600 fr.	+ 1,8 %
Cercle scolaire Cerisiers	- 88'300 fr.	- 1,7 %
Théâtre régional	- 3'800 fr.	- 4,7 %
Service de l'ambulance	+ 10'000 fr.	+ 5,5 %
Transport régional	+ 15'800 fr.	+ 3,9 %
STEP Boudry-Cortailod	+ 3'400 fr.	+ 20,6 %
STEP Saunerie	- 4'500 fr.	- 1,3 %
Déchetterie de la Croix	0 fr.	0,0 %
Syndicat des forêts	- 4'400 fr.	- 4,1 %

Les principales fluctuations s'expliquent de la manière suivante :

- L'augmentation de la contribution au Syndicat de la sécurité civile est liée à l'engagement par ce dernier d'une personne chargée de l'organe régional de gestion des crises.
- La diminution de la contribution au syndicat du Cercle scolaire des Cerisiers est liée à un double effet : d'une part une diminution générale des charges du Cercle des Cerisiers et d'autre part à une diminution de la proportion du nombre d'élèves de Cortailod de 37,7 % en 2021 à 37,3 % en 2022.
- Le coût du service d'ambulance (42200) est réglé au niveau cantonal. La différence entre le coût maximal reconnu par ambulance et les recettes facturées aux bénéficiaires des transports est répartie entre les communes au prorata du nombre d'habitants soit 40 fr. 88 par habitant en 2020. Le budget 2022 est basé sur ce montant.
- On observe pour les autres syndicats de faibles variations signe d'une bonne maîtrise des budgets. L'augmentation du budget de la STEP Boudry-Cortailod est certes proportionnellement importante, mais modeste quant au montant.

4. Revenus fiscaux

Les recettes liées aux impôts sur le revenu des personnes physiques sont estimées sur la base des taxations définitives de 2021 effectuées jusqu'à ce jour. La baisse prévue au budget 2021 de l'impôt sur le revenu des personnes physiques a été plus faible que ce qui était attendu et l'on peut escompter une augmentation des recettes dans ce secteur par rapport au budget 2021. On ne doit plus attendre d'impact significatif de la réforme de la fiscalité en 2022. De plus, on peut escompter que les effets de la crise sanitaire sur les revenus seront moins importants en 2021 qu'en 2020.

L'évaluation des recettes liées aux personnes morales se base sur les indications fournies par le Service des contributions. Ces estimations tablent sur une réduction de l'impôt pour les personnes morales d'environ 250'000 fr. par rapport aux comptes 2020.

L'évolution des recettes fiscales (91) ces dernières années se présentent de la manière suivante :

2018 :	13'268'871 fr.
2019 :	13'720'873 fr.
2020 :	13'595'198 fr.
2021 :	12'763'500 fr. (budget)
2022 :	13'432'800 fr. (budget)

5. Investissements

Les projets d'investissements pour 2022, ainsi que les projets envisagés à plus long terme, figurent dans un tableau annexe. Le montant net prévu pour les investissements est de 5'332'700 fr. A noter qu'il s'agit ici d'intentions qui devront faire, pour certaines d'entre elles, l'objet de demandes de crédits spécifiques auprès du Conseil général. A noter également que certains investissements ne pourront être réalisés que si les procédures en cours aboutissent (Breguettes-Ruffières, capitainerie, par exemple). L'expérience a montré que des imprévus peuvent survenir et modifier l'ordre des priorités dans le courant de l'exercice.

6. Règles du frein aux dépenses et du frein à l'endettement

Le règlement communal sur les finances impose plusieurs règles de frein aux dépenses. L'excédent de charges du résultat du budget (déficit) ne doit pas dépasser 10 % du capital propre du dernier exercice bouclé. Avec un déficit prévu de 360'600 fr. et un capital propre se montant à 43'585'611 fr., cette condition est respectée. L'excédent de charges doit également être couvert par l'excédent du bilan (fortune nette). Le montant présumé de ce dernier au terme de l'exercice en cours se montant à 23'743'183 fr., cette condition du règlement est également respectée.

Des investissements réguliers sont importants pour maintenir en état et si nécessaire développer le patrimoine communal existant. Le Conseil communal propose pour 2022 un budget d'investissements net d'un montant de 5'332'700 fr. La règle concernant le frein à l'endettement, laquelle fixe la capacité d'investissements maximale à 8'050'000 fr., est également respectée.

7. Perspectives

La réforme de la fiscalité au niveau cantonal a permis d'améliorer l'attractivité de notre région pour les habitants et pour les entreprises. Cette réforme a entraîné une diminution des recettes de la Commune qui a été plus que compensée par la diminution des charges liées à la péréquation.

La crise sanitaire n'est pas encore terminée et ses conséquences restent difficiles à évaluer. Nous observons toutefois que grâce aux mesures de soutien accordées par la Confédération, l'économie semble avoir absorbé le choc. Par contre, nous observons une augmentation des dépenses dans le domaine social.

Le budget proposé n'est pas encore équilibré, mais il est en nette amélioration par rapport au budget 2021. Le Conseil communal va continuer de veiller à la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en poursuivant les investissements pour maintenir en bon état le patrimoine communal et améliorer les services proposés à la population. Certains investissements sont également nécessaires au niveau des syndicats intercommunaux, notamment pour entretenir les bâtiments scolaires du troisième cycle.

8. Conclusions

Le Conseil communal remercie les citoyennes et les citoyens ainsi que les contribuables pour leurs contributions en faveur de la collectivité. Il remercie également les collaboratrices et collaborateurs communaux pour leur engagement et vous invite, Madame la présidente, Madame, Monsieur, à bien vouloir accepter le budget 2022 en adoptant l'arrêté y relatif.

Cortailod, le 25 novembre 2021

Au nom du Conseil communal	
Le président	Le chef du dicastère
Christian Mamin	Olivier Félix

Arrêté du Conseil général approuvant le budget de l'exercice 2022

Le Conseil général de la Commune de Cortaillod ;

Vu le rapport du Conseil communal du 25 novembre 2021 ;

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964 ;

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes du 24 juin 2014 ;

Vu le règlement général de Commune du 9 novembre 2015 ;

Vu le règlement communal sur les finances du 9 novembre 2015 ;

Entendu la Commission financière ;

Sur la proposition du Conseil communal ;

arrête

Article premier : Est approuvé le budget de l'exercice 2022, qui comprend :

- a) le budget du compte de résultats qui se présente comme suit :
- | | | |
|---|-----|----------------------|
| Charges d'exploitation | Fr. | 19'379'500.- |
| Revenus d'exploitation | Fr. | <u>-17'997'200.-</u> |
| Résultat provenant des activités d'exploitation (1) | Fr. | 1'382'300.- |
| | | |
| Charges financières | Fr. | 382'000.- |
| Produits financiers | Fr. | <u>-915'100.-</u> |
| Résultat provenant des financements (2) | Fr. | -533'100.- |
| | | |
| Résultat opérationnel (1 + 2) | Fr. | 849'200.- |
| | | |
| Charges extraordinaires | Fr. | -.- |
| Revenus extraordinaires | Fr. | <u>-488'600.-</u> |
| Résultat extraordinaire (3) | Fr. | -488'600.- |
| | | |
| Résultat total, compte de résultats (1 + 2 + 3) | Fr. | 360'600.- |
- b) les crédits d'investissements autorisés selon les limites du frein :
- | | | |
|---|-----|------------------|
| Dépenses | Fr. | 5'620'700.- |
| Recettes | Fr. | <u>288'000.-</u> |
| Montant total des crédits d'investissements | Fr. | 5'332'700.- |
- c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier
- | | | |
|--|-----|------------|
| Dépenses | Fr. | 260'000.- |
| Recettes | Fr. | <u>-.-</u> |
| Montant total des dépenses du patrimoine financier | Fr. | 260'000.- |

Article 2 : ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des communes.

Cortaillod, le 16 décembre 2021

Au nom du Conseil général
La présidente Le secrétaire
Anneline Straubhaar Michel Jeanneret

Réf. 011.000.1

h:\commune\la_direction\3_conseil-communal\4_rapports\budget2022_jmp\rapp_budget2022-cc_20211125_jmp.docx



Budget 2022

Compte de résultats	Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
Charges d'exploitation	19'379'500	19'529'500	-150'000	18'857'949.53	521'550
30 Charges de personnel	2'823'500	2'828'300	-4'800	2'655'866.27	167'634
31 Charges de biens, de services et d'exploitat.	2'284'600	2'281'300	3'300	2'077'415.22	207'185
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'376'500	2'283'300	93'200	2'300'069.00	76'431
35 Attrib. aux fonds et financements spéciaux	114'300	322'000	-207'700	438'865.84	-324'566
36 Charges de transfert	10'737'300	10'781'600	-44'300	10'367'536.42	369'764
37 Subventions à redistribuer	227'000	227'100	-100	220'711.20	6'289
39 Imputations internes	816'300	805'900	10'400	797'485.58	18'814
Revenus d'exploitation	-17'997'200	-17'462'300	-534'900	-18'242'622.29	245'422
40 Revenus fiscaux	-13'443'200	-12'772'200	-671'000	-13'606'838.52	163'639
42 Taxes	-3'110'200	-3'232'100	121'900	-3'253'939.93	143'740
43 Revenus divers	-23'900	-22'900	-1'000	-27'912.15	4'012
45 Prélèvem. sur fonds et financements spéci..	-106'400	-104'300	-2'100	-34'710.74	-71'689
46 Revenus de transfert	-270'200	-297'800	27'600	-304'031.80	33'832
47 Subventions à redistribuer	-227'000	-227'100	100	-217'703.57	-9'296
49 Imputations internes	-816'300	-805'900	-10'400	-797'485.58	-18'814
Résultat des activités d'exploitation	1'382'300	2'067'200	-684'900	615'327.24	766'973
34 Charges financières	382'000	409'200	-27'200	412'769.30	-30'769
44 Revenus financiers	-915'100	-909'600	-5'500	-1'068'740.03	153'640
Résultat provenant de financements	-533'100	-500'400	-32'700	-655'970.73	122'871
Résultat opérationnel	849'200	1'566'800	-717'600	-40'643.49	889'843
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0.00	0
48 Revenus extraordinaires	-488'600	-488'800	200	-488'400.00	-200
Résultat extraordinaire	-488'600	-488'800	200	-488'400.00	-200
Total du compte de résultats	360'600	1'078'000	-717'400	-529'043.49	889'643



Budget 2022

Compte d'exploitation Classification fonctionnelle condensée		Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
Fonctionnelle		360'600.00	1'078'000.00	-717'400.00	-529'043.49	889'643.49
Total des Charges		19'761'500.00	19'938'700.00	-177'200.00	19'270'718.83	490'781.17
Total des Revenus		-19'400'900.00	-18'860'700.00	-540'200.00	-19'799'762.32	398'862.32
0	ADMINISTRATION GENERALE	1'572'800.00	1'554'900.00	17'900.00	1'221'624.72	351'175.28
	Charges	1'997'700.00	2'021'400.00	-23'700.00	1'873'487.44	124'212.56
	Revenus	-424'900.00	-466'500.00	41'600.00	-651'862.72	226'962.72
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE	468'900.00	500'200.00	-31'300.00	455'764.68	13'135.32
	Charges	800'800.00	797'900.00	2'900.00	768'469.68	32'330.32
	Revenus	-331'900.00	-297'700.00	-34'200.00	-312'705.00	-19'195.00
2	FORMATION	6'011'400.00	6'102'100.00	-90'700.00	5'853'904.83	157'495.17
	Charges	6'257'400.00	6'350'100.00	-92'700.00	6'099'613.38	157'786.62
	Revenus	-246'000.00	-248'000.00	2'000.00	-245'708.55	-291.45
3	CULTURE, LOISIRS ET SPORTS, EGLISES	603'500.00	658'600.00	-55'100.00	625'585.17	-22'085.17
	Charges	1'025'900.00	1'093'500.00	-67'600.00	1'044'465.36	-18'565.36
	Revenus	-422'400.00	-434'900.00	12'500.00	-418'880.19	-3'519.81
4	SANTE	205'400.00	191'300.00	14'100.00	206'382.25	-982.25
	Charges	205'400.00	191'300.00	14'100.00	206'382.25	-982.25
	Revenus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
5	SECURITE SOCIALE	3'499'700.00	3'451'600.00	48'100.00	3'251'967.94	247'732.06
	Charges	3'501'200.00	3'453'100.00	48'100.00	3'262'999.94	238'200.06
	Revenus	-1'500.00	-1'500.00	0.00	-11'032.00	9'532.00
6	TRANSPORTS	1'385'100.00	1'351'700.00	33'400.00	1'395'982.28	-10'882.28
	Charges	1'580'000.00	1'532'300.00	47'700.00	1'580'905.48	-905.48
	Revenus	-194'900.00	-180'600.00	-14'300.00	-184'923.20	-9'976.80
7	PROTEC. ENVIRONNEM. ET AMENAG. TERRITOIRE	577'800.00	568'800.00	9'000.00	528'427.56	49'372.44
	Charges	3'254'300.00	3'355'000.00	-100'700.00	3'306'728.75	-52'428.75
	Revenus	-2'676'500.00	-2'786'200.00	109'700.00	-2'778'301.19	101'801.19
8	ECONOMIE PUBLIQUE	35'000.00	18'000.00	17'000.00	-7'759.52	42'759.52
	Charges	579'800.00	542'300.00	37'500.00	510'533.80	69'266.20
	Revenus	-544'800.00	-524'300.00	-20'500.00	-518'293.32	-26'506.68
9	FINANCES ET IMPOTS	-13'999'000.00	-13'319'200.00	-679'800.00	-14'060'923.40	61'923.40
	Charges	559'000.00	601'800.00	-42'800.00	617'132.75	-58'132.75
	Revenus	-14'558'000.00	-13'921'000.00	-637'000.00	-14'678'056.15	120'056.15



Budget 2022

Compte d'investissements du PA Classification fonctionnelle condensée		Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
Fonctionnelle		5'332'700.00	4'105'100.00	1'227'600.00	0.00	5'332'700.00
Total des Charges		5'620'700.00	4'105'100.00	1'515'600.00	1'511'401.97	4'109'298.03
Total des Revenus		-288'000.00	0.00	-288'000.00	-1'511'401.97	1'223'401.97
0	ADMINISTRATION GENERALE	70'000.00	35'000.00	35'000.00	0.00	70'000.00
	Charges	70'000.00	35'000.00	35'000.00	130.30	69'869.70
	Revenus	0.00	0.00	0.00	-130.30	130.30
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE	31'500.00	68'000.00	-36'500.00	0.00	31'500.00
	Charges	31'500.00	68'000.00	-36'500.00	6'430.15	25'069.85
	Revenus	0.00	0.00	0.00	-6'430.15	6'430.15
2	FORMATION	24'400.00	20'000.00	4'400.00	0.00	24'400.00
	Charges	24'400.00	20'000.00	4'400.00	65'689.75	-41'289.75
	Revenus	0.00	0.00	0.00	-65'689.75	65'689.75
3	CULTURE, LOISIRS ET SPORTS, EGLISES	1'460'800.00	1'443'100.00	17'700.00	0.00	1'460'800.00
	Charges	1'538'800.00	1'443'100.00	95'700.00	179'413.06	1'359'386.94
	Revenus	-78'000.00	0.00	-78'000.00	-179'413.06	101'413.06
4	SANTE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Revenus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
5	SECURITE SOCIALE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Revenus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6	TRANSPORTS	895'500.00	1'140'500.00	-245'000.00	0.00	895'500.00
	Charges	895'500.00	1'140'500.00	-245'000.00	213'449.35	682'050.65
	Revenus	0.00	0.00	0.00	-213'449.35	213'449.35
7	PROTEC. ENVIRONNEM. ET AMENAG. TERRITOIRE	1'384'500.00	333'500.00	1'051'000.00	0.00	1'384'500.00
	Charges	1'594'500.00	333'500.00	1'261'000.00	447'607.37	1'146'892.63
	Revenus	-210'000.00	0.00	-210'000.00	-447'607.37	237'607.37
8	ECONOMIE PUBLIQUE	1'466'000.00	1'065'000.00	401'000.00	0.00	1'466'000.00
	Charges	1'466'000.00	1'065'000.00	401'000.00	598'681.99	867'318.01
	Revenus	0.00	0.00	0.00	-598'681.99	598'681.99
9	FINANCES ET IMPOTS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Revenus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00



Budget 2022

Dépenses du PF Classification fonctionnelle		Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
Fonctionnelle		260'000.00	257'000.00	3'000.00	0.00	260'000.00
Total des Charges		260'000.00	257'000.00	3'000.00	7'257.05	252'742.95
Total des Revenus		0.00	0.00	0.00	-7'257.05	7'257.05
9	FINANCES ET IMPOTS	260'000.00	257'000.00	3'000.00	0.00	260'000.00
	Charges	260'000.00	257'000.00	3'000.00	7'257.05	252'742.95
	Revenus	0.00	0.00	0.00	-7'257.05	7'257.05

Plan financier et des tâches 2023-2025						
Compte de résultats	Comptes 2020	Budget 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025	
Charges d'exploitation	18'857'950	19'379'500	19'579'300	19'823'400	19'917'700	
30 Charges de personnel	2'655'866	2'823'500	2'859'100	2'895'300	2'936'700	
31 Charges de biens, de services et d'exploitation	2'077'415	2'284'600	2'290'300	2'296'000	2'301'700	
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'300'069	2'376'500	2'493'000	2'617'000	2'617'000	
35 Attrib. aux fonds et financements spéciaux	438'866	114'300	114'300	114'300	114'300	
36 Charges de transfert	10'367'536	10'737'300	10'779'300	10'857'500	10'904'700	
37 Subventions à redistribuer	220'711	227'000	227'000	227'000	227'000	
39 Imputations internes	797'486	816'300	816'300	816'300	816'300	
Revenus d'exploitation	-18'242'622	-17'997'200	-18'054'000	-18'154'000	-18'254'000	
40 Revenus fiscaux	-13'606'839	-13'443'200	-13'500'000	-13'600'000	-13'700'000	
42 Taxes	-3'253'940	-3'110'200	-3'110'200	-3'110'200	-3'110'200	
43 Revenus divers	-27'912	-23'900	-23'900	-23'900	-23'900	
45 Prélèvem. sur fonds et financements spéciaux	-34'711	-106'400	-106'400	-106'400	-106'400	
46 Revenus de transfert	-304'032	-270'200	-270'200	-270'200	-270'200	
47 Subventions à redistribuer	-217'704	-227'000	-227'000	-227'000	-227'000	
49 Imputations internes	-797'486	-816'300	-816'300	-816'300	-816'300	
Résultat des activités d'exploitation	615'327	1'382'300	1'525'300	1'669'400	1'663'700	
34 Charges financières	412'769	382'000	382'000	382'000	382'000	
44 Revenus financiers	-1'068'740	-915'100	-915'100	-915'100	-915'100	
Résultat provenant de financements	-655'971	-533'100	-533'100	-533'100	-533'100	
Résultat opérationnel	-40'643	849'200	992'200	1'136'300	1'130'600	
38 Charges extraordinaires	-	-	-	-	-	
48 Revenus extraordinaires	-488'400	-488'600	-488'600	-488'600	-488'600	
Résultat extraordinaire	-488'400	-488'600	-488'600	-488'600	-488'600	
Total du compte de résultats	-529'043	360'600	503'600	647'700	642'000	

Calcul du taux d'endettement - budget 2022

Comptes 2020

200	Engagements courants	1'807'547
201	Engagements à court terme	1'000'000
204	Passifs de régularisation	333'706
205	Provisions à court terme	57'319
206	Engagements financiers à long terme	15'000'000
208	Provisions à long terme	23'800
209	Engagements envers les financements spéciaux et les fonds enregistrés comme capitaux de tiers	619'835
	CAPITAUX DE TIERS	18'842'206

100	Disponibilités et placements à court terme	3'542'696
101	Créances	4'030'844
102	Placements financiers à court terme	0
104	Actifs de régularisation	806'909
106	Stock	2'208
107	Placements financiers	52'743
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier (PF)	6'697'243
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds enregistrés comme capitaux de tiers	0
	PATRIMOINE FINANCIER	15'132'643

Budget 2022

400	Impôts personnes physiques	11'688'300
401	Impôts personnes morales	1'291'400
	REVENUS FISCAUX	12'979'700

Taux d'endettement net en % **28.6**

Marge d'autofinancement

Budget 2022

Résultat d'exercice	-360'600
(-) déficit / (+) bénéfice	
Amortissements légaux (Nature 33)	2'376'500
Marge d'autofinancement	2'015'900
Investissements NET	5'332'700
Degré d'autofinancement	37.8

Degré minimal d'autofinancement selon Règles LFinEC

25

Règles LFinEC

Taux d'endettement net	Degré minimal d'autofinancement exigé
<0%	pas de limite
de 0 à <50%	25%
de 50 à <100%	50%
de 100 à <150%	70%
de 150 à <200%	80%
200% et plus	100%

RESPECTE LA LIMITE !

Equilibre budgétaire - budget 2022

Critère 1

299	Excédent du bilan (fortune nette)	
299	Fortune nette (selon dernier Bilan: n -1)	24'821'183
+/-	Résultat budgétisé (année en cours: n)	-1'078'000
	Fortune présumée à la fin de l'exercice en cours (année n)	23'743'183
	Résultat budgétisé année n +1	-360'600
	Delta entre Fortune et résultat	23'382'583

Le budget répond aux exigences légales

Critère 2

29	Capital propre (année n -1)	
290	Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	
2900100	Réserve eau	894'039
2900201	Réserve épuration	937'104
2900301	Réserve déchets ménages	211'615
2900401	Réserve déchets entreprises	41'797
2900500	Réserve électricité	0
2900700	Réserve port	535'196
291	Fonds	
2910000	Taxe compensatoire pl. parc	79'450
2910100	Fonds forestier	108'418
2910300	Taxe dessertes (équipement)	1'317'161
2910600	Fds vocation énergétique (bâtiments)	120'644
2910500	Fds vocation énergétique	120'644
2910700	Réserve entretien ouvrages AF	5'520
2911000	Legs + fondations	108'520
293	Préfinancements	
2930001	Préfinancement av. Fr.-Borel	695'500
2930002	Préfinancement Chavannes	877'900
294	Réserve de politique budgétaire	
2940000	Réserve conjoncturelle	4'869'061
295	Réserve liée au retraitement	
2950001	Réserve amort. retraitement PA	7'303'100
296	Réserve liée à la réévaluation PF	
2960000	Réserve réévaluation PF	538'759
299	Excédent du bilan (fortune)	24'821'183
29	Capital propre (année n -1)	43'585'611

Taux du déficit en % du capital propre 10% 4'358'561

Résultat budgétisé année n +1 -360'600

Delta entre % du capital propre et résultat 3'997'961

Le budget répond aux exigences légales

Budget 2022

Commune de Cortaillod

Indicateurs financiers

	Désignation	Budget 2022	Budget 2021	Budget 2020	Budget 2019
90	<i>Taux d'endettement net (%)</i>	27.59	37.56	50.46	38.36
91	<i>Degré d'autofinancement</i>	25.98	22.76	28.71	28.67
92	<i>Part des charges d'intérêts</i>	0.60	0.61	0.57	1.37
93	<i>Degré de couverture des revenus déter..</i>	-1.96	-6.05	-1.88	-4.35
94	<i>Dette brute par rapport aux revenus</i>	97.17	107.32	120.83	107.02
95	<i>Proportion des investissements</i>	25.73	20.12	21.41	17.12
96	<i>Part du service de la dette</i>	13.57	13.44	13.08	9.88
97	<i>Dette nette par habitant en francs</i>	789.27	1'020.69	1'346.53	1'080.66
98	<i>Taux d'autofinancement</i>	8.38	5.25	6.87	4.77
99	<i>Poids des intérêts passifs</i>	2.94	3.32	2.30	3.04

01100 Conseil général

- 30000.00 Le montant des jetons de présence aux séances du Conseil général et des commissions communales est déterminé par l'arrêté du Conseil général du 5 novembre 2009.
- 31020.02 Les dates des séances du Conseil général, les décisions de celui-ci, ainsi que les mutations (avis de proclamation, puis validation de nouveaux conseillers généraux) nécessitent la publication d'avis officiels. Le solde est composé de diverses dépenses relatives à des fournitures inhérentes aux différentes votations, ainsi qu'à la confection des fascicules du budget et des comptes. Ce compte enregistre également le coût des élections communales (impression des bulletins, publications diverses, dépouillement, etc.).
- 31320.00 Dans cette rubrique figure le coût de la révision annuelle des comptes communaux par notre fiduciaire.

01200 Conseil communal

- 30000.02 et suivants Chaque conseiller communal touche un salaire mensuel fixe de 1'200 fr. brut, qui couvre les heures consacrées aux séances du Conseil général et du Conseil communal, ainsi que les heures consacrées à certaines tâches particulières et représentatives. Cette dépense figure dans le compte 30000.02. En plus de ce salaire, une indemnité mensuelle forfaitaire de 50 fr. pour frais de déplacements est versée aux membres de l'exécutif (voir compte 31700.00). Le surplus d'heures spéciales, non incluses dans le salaire mensuel fixe, est rétribué au prix de 50 fr. brut par heure de vacation. Cette dépense figure dans le compte 30000.03.
- 30593.00 Acceptée par le Grand Conseil en mars 2019, la loi instituant un fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Ce fonds est alimenté par un prélèvement chez tous les employeurs du Canton à hauteur de 0,58 % de la masse salariale de leur entreprise.
- 31051.00 Dans ce montant sont compris les apéritifs et autres vins d'honneur offerts par le Conseil communal à l'occasion de réceptions officielles ou à des sociétés ou groupements, ainsi que les divers achats de vins. Le repas offert annuellement aux employés communaux, divers cadeaux et fleurs offerts à l'occasion de départ à la retraite, de naissance, de mariage et décès au sein du personnel ou de ses proches sont également inclus dans cette rubrique. Nous comptabilisons également dans ce compte les frais de réception des jeunes de 18 ans et ceux de la réception des nonagénaires et couples fêtant leurs 50 et 60 ans de mariage.
- 31340.02 Les véhicules privés des membres du Conseil communal sont couverts par une assurance casco collective lors de leurs déplacements dans le cadre de leur mandat.
- 31530.00 La redevance pour la maintenance du système informatique, assurée par le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN), est définie au travers d'une convention. Cette maintenance couvre l'entretien du matériel, l'hébergement de données, ainsi que le développement et le suivi des applications informatiques nécessaires aux services administratifs. Les cinq conseillers communaux étant équipés d'un ordinateur portable depuis 2020, ceci implique le paiement d'une redevance annuelle au SIEN pour la maintenance de ce matériel informatique.
- 31700.00 Les membres du Conseil communal touchent une indemnité forfaitaire mensuelle de 50 fr. pour les frais de déplacements avec leur véhicule privé dans le cadre de leur fonction (5 membres x 50 fr./mois x 12 mois = 3'000 fr.).
- 31990.00 Le Conseil communal octroie généralement durant l'année quelques dons ou soutiens financiers.
- 43090.00 Nous comptabilisons dans ce compte les jetons de présence perçus par les membres du Conseil communal faisant partie d'un syndicat intercommunal, devant être reversés à la Commune puisque l'indemnisation de ces différentes représentations est dorénavant incluse dans le salaire de base (voir commentaire du compte 30000.02, ci-avant).

02100 Service financier

Pas de commentaires.



Budget 2022

	Classification fonctionnelle	Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
0	ADMINISTRATION GENERALE	1'572'800	1'554'900	17'900	1'221'624.72	351'175
	Charges	1'997'700	2'021'400	-23'700	1'873'487.44	124'213
	Revenus	-424'900	-466'500	41'600	-651'862.72	226'963
01	Législatif et exécutif	225'800	223'400	2'400	182'783.88	43'016
	Charges	230'800	228'400	2'400	187'936.38	42'864
	Revenus	-5'000	-5'000	0	-5'152.50	153
01100	Conseil général	25'700	37'400	-11'700	27'099.75	-1'400
30	Charges de personnel	12'000	12'000	0	7'845.00	4'155
30000.00	Jetons de présence CG et Commissions	12'000	12'000	0	7'845.00	4'155
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	10'700	22'400	-11'700	16'254.75	-5'555
31000.00	Matériel de bureau	0	0	0	2'369.40	-2'369
31020.00	Imprimés, publications	0	10'000	-10'000		0
31020.02	Publications et annonces	3'000	0	3'000	2'630.55	369
31100.02	Machines de bureau	0	0	0	4'146.60	-4'147
31180.00	Immobilisations incorporelles (logiciels, licences)	0	4'900	-4'900		0
31320.00	Honoraires de conseillers externes	7'200	7'000	200	7'108.20	92
31990.00	Autres charges d'exploitation	500	500	0		500
39	Imputations internes	3'000	3'000	0	3'000.00	0
39300.00	Imput. internes frais administratifs et d'exploitat.	3'000	3'000	0	3'000.00	0
01200	Conseil communal	200'100	186'000	14'100	155'684.13	44'416
30	Charges de personnel	142'700	141'700	1'000	127'794.85	14'905
30000.02	Honoraires du Conseil communal	72'000	72'000	0	72'000.00	0
30000.03	Jetons de présence du Conseil communal	57'000	57'000	0	45'757.50	11'243
30400.00	Alloc. pour enfants et alloc. de formation	0	0	0	514.00	-514
30500.00	Cotis. patron. AVS, AI, APG, AC, frais adm.	8'400	8'400	0	6'379.20	2'021
30530.00	Cotis. patron. aux assurances-accidents	300	300	0	246.35	54
30540.00	Cotis. patron. caisses de compens. pour ALFA	2'700	2'700	0	2'065.10	635
30591.00	Fonds de formation professionnelle	200	200	0	85.90	114
30592.00	Cotis. patron. aux structures d'accueil	300	300	0	176.75	123
30593.00	Fonds formation apprentis	800	800	0	570.05	230
30900.00	Formation et perfectionnement du personnel	1'000	0	1'000		1'000
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	62'100	49'000	13'100	32'741.78	29'358
31020.00	Imprimés, publications	300	300	0	323.10	-23
31020.02	Publications et annonces	1'100	0	1'100	1'053.90	46
31051.00	Frais de réceptions	30'000	25'000	5'000	10'042.03	19'958
31130.00	Matériel informatique	8'000	1'000	7'000	2'343.55	5'656
31300.03	Téléphones	200	200	0	162.00	38
31340.01	Assurances choses et RC	400	400	0	248.20	152
31340.02	Primes d'assurances véhicules	300	400	-100	316.70	-17
31530.00	Entretien du matériel informatique	16'800	16'700	100	13'756.00	3'044
31700.00	Frais de déplacements et autres frais	3'000	3'000	0	3'000.00	0
31990.00	Autres charges d'exploitation	2'000	2'000	0	1'496.30	504
39	Imputations internes	300	300	0	300.00	0
39300.00	Imput. internes frais administratifs et d'exploitat.	300	300	0	300.00	0
43	Revenus divers	-5'000	-5'000	0	-5'152.50	153
43090.00	Autres revenus d'exploitation	-5'000	-5'000	0	-5'152.50	153
02	Services généraux	1'347'000	1'331'500	15'500	1'038'840.84	308'159
	Charges	1'766'900	1'793'000	-26'100	1'685'551.06	81'349
	Revenus	-419'900	-461'500	41'600	-646'710.22	226'810
02100	Service financier	196'000	181'800	14'200	-47'915.44	243'915

31000.00	Cette rubrique comporte les frais de fournitures spécifiques au Service de la comptabilité.
31300.01	Dès 2022, les tarifs des courriers « A » et « B » augmenteront d'environ 10 % et la location de la case postale de la Commune nous sera désormais facturée 120 fr. par année.
31300.02	Depuis 2021, un nouveau compte-courant a été ouvert auprès de la Banque Migros SA. Le compte-courant existant auprès de la Banque Cantonale Neuchâteloise est conservé pour le paiement des salaires.
31300.04	En plus des frais de poursuites concernant des débiteurs de la Commune, ceux liés à la perception des impôts par l'Etat sont également imputés dans ce compte.
31331.00	Cette rubrique comporte les frais que nous facture l'Etat pour la gestion et la perception de l'impôt.
31370.03	On trouve dans ce compte le coût de la redevance radio-TV facturée par l'entreprise Serafe pour le compte de la Confédération. La redevance est calculée sur le montant total des chiffres d'affaires déclarés de plus de 500'000 fr. de nos différents domaines d'activités assujettis à la TVA.
31530.00	La redevance pour la maintenance du système informatique, assurée par Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN), est définie au travers d'une convention. Cette maintenance couvre l'entretien du matériel, l'hébergement de données, ainsi que le développement et le suivi des applications informatiques nécessaires aux services administratifs.
31811.01	On comptabilise dans ce compte les recettes fiscales négatives telles que pertes sur débiteurs, remises d'impôts et autres créances fiscales non recouvrables, suite à l'insolvabilité du contribuable ou au renoncement de l'office compétent (exonération).
31811.03	Voir commentaire du compte 31811.01 ci-dessus.
42900.01	Depuis 2014, nous confions à un bureau externe le mandat de recouvrement d'actes de défaut de biens accumulés au cours de ces dernières années. Ce bureau externe nous reverse le 75 % des créances récupérées.
02200	Administration (général)
30100.00	En 2022, la dotation de l'Administration restera inchangée et comptera 5,6 équivalents plein temps et deux apprentis.
30520.00	Depuis le 1 ^{er} novembre 2021, la caisse de pensions Prévoyance.ne s'appelle CPCN (Caisse de Pensions du Canton de Neuchâtel). La CPCN a proposé aux autorités politiques de baisser les cotisations courantes de 3 % à partir du 1 ^{er} janvier 2022. Ainsi, les cotisations baissent de 1,8 % pour les employeurs, respectivement 1,2 % pour les employés.
30593.00	Acceptée par le Grand Conseil en mars 2019, la loi instituant un fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD) est entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2020. Ce fonds est alimenté par un prélèvement chez tous les employeurs du Canton à hauteur de 0,58 % de la masse salariale de leur entreprise. La prestation de ce fonds versée à la Commune pour les apprentis employés de commerce qu'elle forme apparaît dans le compte 46311.00 du présent chapitre.
30900.00	Cette rubrique comporte les frais liés à la formation des apprentis (inscription aux examens, cotisation de 350 fr. en tant que membre de l'Organisation régionale de formation du Canton de Neuchâtel (ORF-NE), ainsi qu'un forfait de 300 fr. par apprenti employé de commerce, pour les frais d'organisation des cours interentreprises organisés par l'ORF-NE.
31000.00	Les achats de papier et de diverses fournitures de bureau pour tous les services sont comptabilisés sous cette rubrique, additionnés à ceux de tous les outils de travail et du matériel de bureau utilisés pour le bon fonctionnement de l'Administration.
31020.00	Les fournitures de papier à lettre, les impressions d'enveloppes et de formulaires, dont le coût est comptabilisé dans cette rubrique ne concernent pas uniquement l'Administration, raison pour laquelle nous en refacturons une partie à d'autres services communaux (voir compte 49300.00).
31020.02	Ici figure le coût des annonces officielles faites par la Commune dans les journaux (informations, tous-ménages, mises au concours, etc.).
31130.00	Un seul ordinateur de l'Administration devra être remplacé en 2022.
31300.13	Cette rubrique comporte les charges découlant de la convention intercommunale relative à l'archivage.
31332.01	On trouve dans ce compte la coût de la redevance annuelle payée au Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) pour notre connexion informatique au Nœud Cantonal.



Budget 2022

Classification fonctionnelle		Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	243'600	237'900	5'700	212'973.60	30'626
31000.00	Matériel de bureau	500	500	0		500
31100.01	Mobilier de bureau	1'000	1'000	0		1'000
31100.02	Machines de bureau	1'000	1'000	0	543.00	457
31130.00	Matériel informatique	1'000	2'000	-1'000	1'939.70	-940
31300.01	Frais postaux	3'000	4'000	-1'000	2'441.77	558
31300.02	Frais bancaires	400	100	300	324.10	76
31300.03	Téléphones	500	600	-100	732.40	-232
31300.04	Frais de poursuites	20'000	9'000	11'000	26'745.37	-6'745
31300.14	Frais d'actes notariés	3'000	0	3'000	5'030.00	-2'030
31331.00	Frais de participation au Bordereau Unique	65'200	65'000	200	65'160.00	40
31370.03	Redevances Radio-TV	700	1'000	-300	910.00	-210
31530.00	Entretien du matériel informatique	10'300	10'200	100	10'720.10	-420
31811.01	ADB, remises et non-valeur PP	133'000	140'000	-7'000	95'048.06	37'952
31811.03	ADB, remises et non-valeur ISIS	3'400	2'000	1'400	2'919.04	481
31990.00	Autres charges d'exploitation	600	1'500	-900	460.06	140
42	Taxes	-47'500	-56'000	8'500	-49'359.91	1'860
42100.00	Emoluments administratifs	-4'000	-4'000	0	-4'000.00	0
42600.01	Remboursements frais de poursuites	-17'000	-17'000	0	-19'849.50	2'850
42600.03	Frais de rappels	-1'500	-5'000	3'500	-1'499.26	-1
42900.01	Récupérations ADB	-25'000	-30'000	5'000	-24'011.15	-989
43	Revenus divers	-100	-100	0	-183.13	83
43090.00	Autres revenus d'exploitation	-100	-100	0	-183.13	83
44	Revenus financiers	0	0	0	-211'346.00	211'346
44900.00	Réévaluations PA	0	0	0	-211'346.00	211'346
02200	Administration (général)	758'400	746'600	11'800	720'996.82	37'403
30	Charges de personnel	856'800	857'300	-500	843'251.82	13'548
30100.00	Salaires du personnel	673'800	663'700	10'100	668'661.70	5'138
30108.00	Variation provision HS + VAC	0	0	0	2'125.57	-2'126
30109.00	Rmbt salaires personnel admin. et d'exploitation	0	0	0	-3'744.00	3'744
30400.00	Alloc. pour enfants et alloc. de formation	3'900	3'900	0	3'888.00	12
30490.00	Autres allocations (indemnités de piquet)	400	1'500	-1'100	450.00	-50
30500.00	Cotis. patron. AVS, AI, APG, AC, frais adm.	43'700	43'100	600	43'039.50	661
30509.00	Rmbt cotis. patron. AVS, AI, APG, AC, frais adm.	0	0	0	-238.70	239
30520.00	Cotis. patron. à la caisse de pensions	92'600	102'700	-10'100	100'048.15	-7'448
30530.00	Cotis. patron. aux assurances-accidents	1'500	1'500	0	1'599.35	-99
30540.00	Cotis. patron. caisses de compens. pour ALFA	14'200	14'000	200	13'851.55	348
30550.00	Cotis. patron. assurances indemn. journ. maladie	16'200	16'700	-500	14'457.05	1'743
30550.02	Indemnités de l'assurance maladie	0	0	0	-9'510.50	9'511
30591.00	Fonds de formation professionnelle	600	600	0	573.60	26
30592.00	Cotis. patron. aux structures d'accueil	1'300	1'200	100	1'187.15	113
30593.00	Fonds formation apprentis	3'900	3'900	0	3'825.60	74
30900.00	Formation et perfectionnement du personnel	4'700	2'500	2'200		4'700
30910.00	Recrutement du personnel	0	0	0	521.50	-522
30990.00	Autres charges du personnel	0	2'000	-2'000	2'516.30	-2'516
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	97'000	113'400	-16'400	96'933.70	66
31000.00	Matériel de bureau	5'000	7'000	-2'000	5'128.85	-129
31020.00	Imprimés, publications	2'500	2'500	0	2'476.10	24
31020.01	Photocopies	5'000	6'000	-1'000	6'378.10	-1'378
31020.02	Publications et annonces	1'400	1'400	0	905.15	495
31030.00	Littérature spécialisée, magazines	500	500	0	467.00	33
31100.01	Mobilier de bureau	2'000	2'000	0	5'159.30	-3'159
31100.02	Machines de bureau	500	500	0	403.90	96
31130.00	Matériel informatique	4'000	5'000	-1'000	4'428.35	-428
31180.00	Immobilisations incorporelles (logiciels, licences)	3'100	13'100	-10'000	5'631.05	-2'531
31300.03	Téléphones	2'000	2'000	0	1'727.55	272
31300.05	Cotisations	1'900	1'600	300	1'875.90	24
31300.12	Ports et affranchissements	17'600	20'000	-2'400	15'965.95	1'634
31300.13	Archiviste intercommunal	10'500	11'200	-700	9'048.85	1'451
31300.80	Contrats de maintenance	400	400	0	314.50	86
31332.01	Frais de connexion au nœud cantonal (SIEN)	8'700	8'800	-100	8'691.00	9
31340.01	Assurances choses et RC	1'700	1'600	100	1'664.80	35

31340.02	Les véhicules privés des membres de l'Administration communale sont couverts par une assurance casco collective lors de leurs déplacements professionnels.
31530.00	La redevance pour la maintenance du système informatique, assurée par le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN), est définie au travers d'une convention. Cette maintenance couvre l'entretien du matériel, l'hébergement de données, ainsi que le développement et le suivi des applications informatiques nécessaires aux services administratifs.
46110.01	L'Etat nous verse un dédommagement pour la perception de la redevance cantonale sur l'eau potable dont nous sommes chargés. Il est composé d'un forfait de 1'500 fr. auquel s'ajoute un montant équivalent à 50 centimes par habitant.
46110.03	L'indemnité de l'Etat versée à la Commune pour les notifications de commandements de payer émis par les Offices de poursuites et faillites se trouve, depuis l'exercice 2022, dans le chapitre 11100 (Sécurité communale), considérant que le travail qui en découle est confié à l'assistant de sécurité publique.
46311.00	Le « contrat-formation » est une nouvelle mesure qui vise à encourager la formation d'apprentis sous la forme d'un soutien financier versé en fin d'année scolaire aux entreprises formatrices. Pour les apprentis employés de commerce, les entreprises perçoivent un montant annuel de 2'600 fr. par apprenti.
49100.00	Une partie des charges salariales nettes de l'Administration est imputée dans les chapitres suivants : 34110 – Port ; 71010 – Approvisionnement en eau ; 72010 – Traitement des eaux usées.
49300.00	Nous comptabilisons dans ce compte un montant forfaitaire équivalent à 2.5 % des revenus des locations (voir commentaire des rubriques 39300.00 des chapitres 963001 à 963012). Dans cette rubrique, figurent également diverses fournitures et prestations « facturées » à d'autres services communaux.
49300.02	Conformément aux dispositions du règlement d'exécution de la loi sur le traitement des déchets, des frais administratifs correspondant à un montant de 25 fr. par facture de taxe déchets sont imputés au chapitre 73010 « Gestion des déchets – ménages » (voir compte 39300.00 du chapitre mentionné précédemment).
02900	Immeubles administratifs
30100.00	Le Service de conciergerie compte 4 équivalents plein temps et un apprenti.
30593.00	Acceptée par le Grand Conseil en mars 2019, la loi instituant un fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD) est entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2020. Ce fonds est alimenté par un prélèvement chez tous les employeurs du Canton à hauteur de 0,58 % de la masse salariale de leur entreprise. La prestation de ce fonds versée à la Commune pour les apprentis agents d'exploitation qu'elle forme apparaît dans le compte 46311.00 du présent chapitre.
30900.00	Les collaborateurs du Service de conciergerie suivent périodiquement des cours de formation continue et de perfectionnement. Les frais de formation des apprentis sont également comptabilisés dans cette rubrique.
31120.00	On trouve ici le coût du renouvellement d'une partie des habits et chaussures des membres du personnel du Service de conciergerie.
31200.01	Les frais de chauffage du Centre administratif sont entièrement comptabilisés dans cette rubrique. Le Centre administratif est chauffé par l'installation de Cort'Agora. La contrepartie des frais de chauffage se trouve dans le compte 44790.04 du chapitre 34203).
31300.80	Ce compte englobe notamment le contrat de maintenance pour l'entretien de l'ascenseur et celui pour l'abonnement et la location de lignes téléphoniques du système de détection incendie.
31440.00	On trouve dans ce compte non seulement les dépenses d'entretien du bâtiment administratif du chemin des Draizes 2 (2'000 fr.), mais aussi celles du Four banal (2'500 fr.).



Budget 2022

Classification fonctionnelle	Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
31340.02 Primes d'assurances véhicules	400	400	0	316.70	83
31340.03 Prime d'assurance cautionnement	900	900	0	894.60	5
31500.00 Entretien meubles, machines et appareils	300	300	0		300
31510.00 Entretien de machines, appareils et outils	200	200	0	64.60	135
31530.00 Entretien du matériel informatique	26'100	26'000	100	24'698.00	1'402
31700.00 Frais de déplacements et autres frais	1'600	1'300	300	375.70	1'224
31920.01 Droits d'auteurs	400	400	0	317.75	82
31990.00 Autres charges d'exploitation	300	300	0		300
42 Taxes	-9'000	-9'000	0	-9'124.50	125
42100.00 Emoluments administratifs	-9'000	-9'000	0	-9'124.50	125
43 Revenus divers	0	-500	500	4.05	-4
43090.00 Autres revenus d'exploitation	0	-500	500	4.05	-4
46 Revenus de transfert	-9'900	-36'500	26'600	-35'559.00	25'659
46110.01 Dédommag. perception redevance sur l'eau	-3'900	-3'900	0	-3'848.00	-52
46110.03 Dédommag. pour notification de poursuites	0	-30'000	30'000	-28'461.00	28'461
46311.00 Subvention du fonds de formation apprentis	-6'000	-2'600	-3'400	-3'250.00	-2'750
49 Imputations internes	-176'500	-178'100	1'600	-174'509.25	-1'991
49100.00 Imput. internes pour prestations de services	-103'900	-106'200	2'300	-101'959.25	-1'941
49300.00 Imput. internes frais administratifs et d'exploitation	-13'500	-13'500	0	-13'500.00	0
49300.02 Imput. déchets	-59'100	-58'400	-700	-59'050.00	-50
02900 Immeubles administratifs	392'600	403'100	-10'500	365'759.46	26'841
30 Charges de personnel	448'600	455'500	-6'900	408'355.54	40'244
30100.00 Salaires du personnel	343'300	341'500	1'800	363'242.85	-19'943
30108.00 Variation provision HS + VAC	0	0	0	-3'103.36	3'103
30400.00 Alloc. pour enfants et alloc. de formation	4'900	4'900	0	5'265.00	-365
30490.00 Autres allocations (indemnités de piquet)	5'000	5'000	0	1'600.00	3'400
30500.00 Cotis. patron. AVS, AI, APG, AC, frais adm.	22'600	22'400	200	22'124.10	476
30520.00 Cotis. patron. à la caisse de pensions	43'100	54'000	-10'900	48'948.50	-5'849
30530.00 Cotis. patron. aux assurances-accidents	4'700	5'800	-1'100	8'890.80	-4'191
30530.02 Indemnités de l'assurance accident	0	0	0	-52.05	52
30540.00 Cotis. patron. caisses de compens. pour ALFA	7'300	7'300	0	7'077.15	223
30550.00 Cotis. patron. assurances indemn. journ. maladie	8'600	8'600	0	6'571.70	2'028
30550.02 Indemnités de l'assurance maladie	0	0	0	-55'721.50	55'722
30591.00 Fonds de formation professionnelle	300	300	0	293.10	7
30592.00 Cotis. patron. aux structures d'accueil	700	700	0	606.95	93
30593.00 Fonds formation apprentis	2'000	2'000	0	1'954.60	45
30900.00 Formation et perfectionnement du personnel	6'100	2'000	4'100		6'100
30910.00 Recrutement du personnel	0	0	0	1'429.70	-1'430
30990.00 Autres charges du personnel	0	1'000	-1'000	-772.00	772
31 Charges de biens, de services et d'exploitat.	42'500	43'800	-1'300	38'947.00	3'553
31010.00 Matériel d'exploitation, fournitures	500	500	0	14.65	485
31010.01 Produits de nettoyages	2'000	2'000	0	2'843.45	-843
31010.02 Carburants	900	700	200	465.15	435
31020.02 Publications et annonces	500	500	0		500
31100.00 Meubles, machines et appareils de bureau	500	2'100	-1'600	372.10	128
31110.00 Machines, appareils, véhicules et outils	500	0	500	820.85	-321
31120.00 Acquisition de vêtements, linges, rideaux	2'800	2'300	500	1'658.40	1'142
31200.01 Chauffage	5'000	5'000	0	5'454.65	-455
31200.02 Electricité	2'000	2'200	-200	434.05	1'566
31200.03 Eau	1'300	1'500	-200	1'171.15	129
31200.04 Déchets	500	600	-100	333.45	167
31300.00 Prestations de services de tiers	1'000	1'000	0	3'898.70	-2'899
31300.03 Téléphones	700	600	100	711.25	-11
31300.80 Contrats de maintenance	9'200	9'200	0	9'072.85	127
31340.01 Assurances choses et RC	900	800	100	850.55	49
31340.02 Primes d'assurances véhicules	1'000	1'000	0	866.80	133
31340.04 Primes d'assurances ECAP (PA)	2'300	2'700	-400	2'127.85	172
31340.05 Primes d'assurances bâtiments PA	1'500	1'500	0	1'352.45	148
31370.02 Taxes routières pour véhic. de service (plaques)	500	500	0	425.75	74
31440.00 Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	4'500	5'400	-900	3'928.35	572
31500.00 Entretien meubles, machines et appareils	500	500	0		500

31510.00	Ce compte englobe notamment le coût des services d'entretien du véhicule du Service de conciergerie.
31530.00	La redevance pour la maintenance du système informatique, assurée par le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN), est définie au travers d'une convention. Cette maintenance couvre l'entretien du matériel, l'hébergement de données, ainsi que le développement et le suivi des applications informatiques nécessaires aux services administratifs.
39400.00	Les intérêts de la dette communale sont répartis dans les chapitres concernés proportionnellement à la valeur résiduelle des actifs qui les composent. Le total des intérêts de la dette dont nous aurons à nous acquitter en 2022 s'élève à 207'400 fr. La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 02900 « immeubles administratifs » représente 4,44 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre.
42406.24	Les principales recettes figurant dans ce compte émanent des taxes d'hivernage (4'900 fr. environ) et des taxes de terrasses (10'600 fr. environ). Le produit de la redevance pour l'usage du domaine public, introduite dès 2019 par le Règlement communal d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL) et d'utilisation du fonds communal de l'énergie, est estimé à 152'500 fr.
42500.00	Il s'agit de la valeur du courant électrique produit par les panneaux photovoltaïques qui est injecté dans le réseau.
46311.00	Le « contrat-formation » est une nouvelle mesure qui vise à encourager la formation d'apprentis sous la forme d'un soutien financier versé en fin d'année scolaire aux entreprises formatrices. Pour les apprentis agents d'exploitation, les entreprises perçoivent un montant annuel de 5'000 fr. par apprenti.



Budget 2022

Classification fonctionnelle	Budget 2022	Budget 2021	Ecarts	Comptes 2020	Ecarts
31510.00 Entretien de machines, appareils et outils	1'400	700	700	20.00	1'380
31530.00 Entretien du matériel informatique	1'700	1'700	0	1'719.00	-19
31700.00 Frais de déplacements et autres frais	500	0	500	185.00	315
31990.00 Autres charges d'exploitation	300	800	-500	220.55	79
33 Amortissements du patrimoine administratif	69'200	74'800	-5'600	74'800.00	-5'600
33004.00 Amort. planifiés, terrains bâtis PA	69'200	74'800	-5'600	74'800.00	-5'600
39 Imputations internes	9'200	10'300	-1'100	10'289.40	-1'089
39400.00 Imput. internes intérêts et charges financières	9'200	10'300	-1'100	10'289.40	-1'089
42 Taxes	-169'000	-171'000	2'000	-158'652.48	-10'348
42400.00 Taxes d'utilis. et taxes prestations de services	0	-2'000	2'000		0
42406.24 Taxe d'utilisation du domaine public	-168'000	-168'000	0	-158'652.48	-9'348
42500.00 Ventes	-1'000	-1'000	0		-1'000
43 Revenus divers	-2'900	-2'900	0	-2'880.00	-20
43090.00 Autres revenus d'exploitation	-2'900	-2'900	0	-2'880.00	-20
46 Revenus de transfert	-5'000	-4'600	-400	-2'300.00	-2'700
46311.00 Subvention du fonds de formation apprentis	-5'000	-4'600	-400	-2'300.00	-2'700
48 Revenus extraordinaires	0	-2'800	2'800	-2'800.00	2'800
48950.00 Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	0	-2'800	2'800	-2'800.00	2'800

11100 Sécurité communale

- 30900.00 L'agent de sécurité publique suit périodiquement des cours de formation continue et de perfectionnement.
- 31020.02 On comptabilise dans cette rubrique le coût de parution des annonces relatives aux arrêtés de circulation.
- 31110.00 Cette rubrique comporte l'achat d'un nouveau téléphone (1'000 fr.) pour notre ASP, qui sera fourni et mis en service par la Police neuchâteloise, offrant la possibilité d'utiliser les applications sécurisées (1'000 fr.) « Abraxas » (délivrance d'amendes d'ordres) et « Macs » (contrôle des véhicules et des personnes).
- 31120.00 L'habillement et l'équipement de l'agent de sécurité publique est périodiquement renouvelé.
- 31300.03 En plus des frais de communications téléphoniques (1'000 fr.), la redevance pour l'utilisation du système Polycom figure dans ce compte (200 fr.).
- 31300.10 A certaines occasions, nous faisons appel à une entreprise de sécurité (par exemple lors de la célébration de la Fête Nationale).
- 31530.00 La redevance pour la maintenance du système informatique, assurée par le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN), est définie au travers d'une convention. Cette maintenance couvre l'entretien du matériel, l'hébergement de données, ainsi que le développement et le suivi des applications informatiques nécessaires aux services administratifs (3'400 fr.). Le coût de la maintenance du logiciel InfoPol se monte à environ 200 fr.
- 42600.00 Nous refacturons aux communes avoisinantes les heures effectuées pour leur compte par notre agent de sécurité publique. On trouve également dans ce compte la rémunération du Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN) pour les retraits de plaques.
- 46110.03 On trouve ici l'indemnité de l'Etat versée à la Commune pour les notifications de commandements de payer émis par les Offices de poursuites et faillites, tâche confiée à l'assistant de sécurité publique. Cette recette se trouvait avant l'année 2022 dans le chapitre 2200 (Administration, général).

14000 Questions juridiques

- 31320.00 Le Conseil communal s'est attaché les services d'un juriste conseil depuis 1995. Il est toutefois difficile d'estimer à l'avance le nombre de dossier que nous devons lui soumettre. Les honoraires pour les conseils juridiques en matière de police des constructions sont comptabilisés dans le chapitre « 79000 – Aménagement du territoire ».
- 31340.00 Nous avons conclu un contrat d'assurance de protection juridique, dans le but de diminuer le coût des honoraires d'avocats auxquels nous devons parfois faire appel pour défendre les intérêts de la Commune.



Budget 2022

	Classification fonctionnelle	Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE	468'900	500'200	-31'300	455'764.68	13'135
	Charges	800'800	797'900	2'900	768'469.68	32'330
	Revenus	-331'900	-297'700	-34'200	-312'705.00	-19'195
11	Sécurité publique	72'300	98'900	-26'600	92'764.88	-20'465
	Charges	144'400	142'100	2'300	133'222.38	11'178
	Revenus	-72'100	-43'200	-28'900	-40'457.50	-31'643
11100	Sécurité communale	72'300	98'900	-26'600	92'764.88	-20'465
30	Charges de personnel	129'400	127'500	1'900	123'277.88	6'122
30100.00	Salaires du personnel	99'800	97'400	2'400	96'773.30	3'027
30108.00	Variation provision HS + VAC	0	0	0	-2'914.17	2'914
30490.00	Autres allocations (indemnités de piquet)	3'100	2'500	600	3'100.00	0
30500.00	Cotis. patron. AVS, AI, APG, AC, frais adm.	6'700	6'400	300	6'556.95	143
30520.00	Cotis. patron. à la caisse de pensions	13'300	14'900	-1'600	14'251.20	-951
30530.00	Cotis. patron. aux assurances-accidents	300	300	0	219.75	80
30540.00	Cotis. patron. caisses de compens. pour ALFA	2'100	2'100	0	2'097.60	2
30550.00	Cotis. patron. assurances indemn. journ. maladie	2'500	2'500	0	1'992.40	508
30591.00	Fonds de formation professionnelle	100	100	0	86.75	13
30592.00	Cotis. patron. aux structures d'accueil	200	200	0	180.00	20
30593.00	Fonds formation apprentis	600	600	0	579.20	21
30900.00	Formation et perfectionnement du personnel	700	500	200		700
30990.00	Autres charges du personnel	0	0	0	354.90	-355
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	13'700	13'300	400	9'170.00	4'530
31000.00	Matériel de bureau	100	100	0	24.40	76
31010.02	Carburants	700	700	0	804.75	-105
31020.02	Publications et annonces	1'400	1'400	0		1'400
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	2'200	2'000	200	186.30	2'014
31120.00	Acquisition de vêtements, linges, rideaux	1'000	1'000	0	441.65	558
31300.03	Téléphones	1'200	1'000	200	816.75	383
31300.10	Frais de société surveillance	1'500	1'500	0	1'467.50	33
31340.01	Assurances choses et RC	300	300	0	252.05	48
31340.02	Primes d'assurances véhicules	1'000	1'000	0	982.15	18
31370.02	Taxes routières pour véhic. de service (plaques)	600	600	0	499.00	101
31500.00	Entretien meubles, machines et appareils	0	0	0	94.90	-95
31530.00	Entretien du matériel informatique	3'600	3'600	0	3'600.55	-1
31700.00	Frais de déplacements et autres frais	100	100	0		100
36	Charges de transfert	1'000	1'000	0	474.50	526
36120.00	Dédommag. communes et syndicats intercomm.	1'000	1'000	0	474.50	526
39	Imputations internes	300	300	0	300.00	0
39300.00	Imput. internes frais administratifs et d'exploitat.	300	300	0	300.00	0
42	Taxes	-42'100	-43'200	1'100	-40'457.50	-1'643
42100.00	Emoluments administratifs	-100	-200	100	-100.00	0
42600.00	Remboursements de tiers	-2'000	-3'000	1'000	-1'245.00	-755
42700.00	Part sur amendes de police	-40'000	-40'000	0	-39'112.50	-888
46	Revenus de transfert	-30'000	0	-30'000		-30'000
46110.03	Dédommag. pour notification de poursuites	-30'000	0	-30'000		-30'000
14	Questions juridiques	19'300	27'000	-7'700	13'708.40	5'592
	Charges	63'600	71'500	-7'900	58'503.90	5'096
	Revenus	-44'300	-44'500	200	-44'795.50	496
14000	Questions juridiques	3'600	3'700	-100	3'819.90	-220
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	3'600	3'700	-100	3'819.90	-220
31320.00	Honoraires de conseillers externes	1'000	1'000	0	1'208.50	-209
31340.00	Primes d'assurances	2'600	2'700	-100	2'611.40	-11

14001 Police des habitants

- 31051.00 Une manifestation d'accueil des nouveaux habitants et des personnes naturalisées dans l'année écoulée est organisée une fois l'an pour leur présenter brièvement la Commune. En 2022, nous accueillerons les nouveaux habitants des années 2020 et 2021, d'où une somme doublée au budget par rapport à 2021.
- 36010.02 Dans ce compte, nous comptabilisons les émoluments que nous devons verser à l'Etat pour l'établissement de permis de séjour ou de travail pour les étrangers résidant dans notre village. Ces émoluments sont facturés aux titulaires des permis dans la rubrique 42100.05, ci-après.
- 36110.14 Le 65 % des émoluments encaissés pour l'établissement de cartes d'identités est reversé à l'Etat. L'encaissement desdits émoluments figure sous la rubrique 42100.06 ci-après.
- 42100.05 Dans ce compte figurent les émoluments perçus pour l'établissement des permis de séjour ou de travail pour les étrangers (voir commentaire du compte 36010.02 ci-avant), ainsi que l'encaissement de diverses attestations établies par le Contrôle des habitants.
- 42100.06 Voir commentaire du compte 36110.14 ci-avant.

14060 Etat civil régional

- 36120.01 Dès 2022, le coût global de l'arrondissement d'état civil de Boudry sera réparti à raison de 90 % sur la base du nombre d'habitants et de 10 % sur la base du nombre de ressortissants de chaque commune. Précédemment, cette répartition était basée sur un montant forfaitaire par commune équivalent à 10 % du coût brut et le solde, soit 90 %, réparti au prorata du nombre d'habitants.

15000 Service du feu

- 31130.00 Dès 2022, la Commission du feu pourra bénéficier d'une tablette informatique lors de ses visites d'immeubles.
- 36120.03 Il s'agit de la part de notre Commune aux charges du Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL).
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 15000 "Service du feu" représente 2,94 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).
- 42500.00 Il s'agit de la valeur du courant électrique produit par les panneaux photovoltaïques qui est injecté dans le réseau.
- 44390.00 Il s'agit de la part aux frais de chauffage du hangar du chemin des Rochettes 10 facturée aux locataires.
- 44700.00 On trouve dans ce compte le revenu de la location du hangar du feu du chemin des Rochettes 10.

16100 Stand de tir

- 31690.00 Nous versons au Canton un montant de 7'000 fr. pour l'utilisation des installations de tir de Bôle.
- 36360.00 Il s'agit de la subvention versée à la Noble Compagnie des Mousquetaires de Cortaillod. Le Conseil communal, par arrêté du 21 juin 1999, a fixé les critères d'octroi de subventions aux sociétés sportives en fonction du nombre de membres actifs dans la société, du nombre de juniors, de licenciés, et du niveau de participation à des championnats.



Budget 2022

Classification fonctionnelle		Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
14001	Police des Habitants	-15'500	-14'100	-1'400	-19'204.50	3'705
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	2'800	1'400	1'400	1'322.75	1'477
31051.00	Frais de réceptions	2'800	1'400	1'400	1'322.75	1'477
36	Charges de transfert	26'000	29'000	-3'000	24'268.25	1'732
36010.02	Contrôle des habitants part Etat	18'000	20'000	-2'000	17'443.65	556
36110.14	Redevance Office de la population	8'000	9'000	-1'000	6'824.60	1'175
42	Taxes	-44'300	-44'500	200	-44'795.50	496
42100.04	Finances-agrégations et naturalisations	-1'500	-1'500	0	-2'100.00	600
42100.05	Emoluments Police des habitants	-32'000	-32'000	0	-32'125.50	126
42100.06	Emoluments cartes d'identité	-10'800	-11'000	200	-10'570.00	-230
14060	Etat civil régional	31'200	37'400	-6'200	29'093.00	2'107
36	Charges de transfert	31'200	37'400	-6'200	29'093.00	2'107
36120.01	Emoluments état civil de district	31'200	37'400	-6'200	29'093.00	2'107
15	Service du feu	223'000	211'400	11'600	189'955.55	33'044
	Charges	354'600	343'700	10'900	342'365.55	12'234
	Revenus	-131'600	-132'300	700	-152'410.00	20'810
15000	Service du feu	223'000	211'400	11'600	189'955.55	33'044
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	40'900	34'400	6'500	38'204.40	2'696
31130.00	Matériel informatique	1'400	0	1'400		1'400
31200.01	Chauffage	10'000	12'000	-2'000	9'412.00	588
31200.02	Electricité	4'500	5'000	-500	4'387.90	112
31200.03	Eau	2'300	2'000	300	2'266.10	34
31300.80	Contrats de maintenance	3'700	3'000	700	3'606.05	94
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	2'100	2'000	100	2'019.10	81
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	1'400	1'400	0	1'343.55	56
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	15'500	9'000	6'500	15'169.70	330
33	Amortissements du patrimoine administratif	45'000	45'000	0	45'400.00	-400
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	45'000	45'000	0	45'400.00	-400
36	Charges de transfert	262'600	258'000	4'600	252'540.75	10'059
36120.03	Part communale au Syndicat du feu	262'600	258'000	4'600	252'540.75	10'059
39	Imputations internes	6'100	6'300	-200	6'220.40	-120
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	6'100	6'300	-200	6'220.40	-120
42	Taxes	-11'000	-10'000	-1'000	-10'723.05	-277
42500.00	Ventes	-11'000	-10'000	-1'000	-10'723.05	-277
44	Revenus financiers	-120'600	-122'300	1'700	-141'686.95	21'087
44390.00	Remboursement de charges	-12'600	-14'300	1'700	-33'686.95	21'087
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-108'000	-108'000	0	-108'000.00	0
16	Défense	154'300	162'900	-8'600	159'335.85	-5'036
	Charges	238'200	240'600	-2'400	234'377.85	3'822
	Revenus	-83'900	-77'700	-6'200	-75'042.00	-8'858
16100	Stand de tir	8'000	8'000	0	7'000.00	1'000
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	7'000	7'000	0	7'000.00	0
31690.00	Autres loyers et frais d'utilisation	7'000	7'000	0	7'000.00	0
36	Charges de transfert	1'000	1'000	0	1'000.00	0
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	1'000	1'000	0	1'000.00	0

16101 Défense nationale militaire / abri STPA

- 33004.00 L'augmentation du montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018, soit 52'000 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 16101 "Défense nationale militaire / abri STPA" représente 3,52 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).
- 44700.00 Il est toujours difficile de prévoir le nombre de demandes de locations qui nous seront adressées durant l'année à venir. Pour 2022, nous devrions pouvoir compter sur une occupation de trois semaines par la troupe, à l'échelon d'une compagnie (environ 6'000 fr.). De plus, nous devrions pouvoir louer notre abri durant environ trois semaines pour héberger une septantaine de vendangeurs (environ 6'000 fr.), ceci sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.
- 48950.00 On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33004.00 ci-avant.

16200 Protection civile

- 36110.00 Conformément à la loi d'application de la législation fédérale sur la protection de la population et la protection civile, les frais de fonctionnement des OPC régionales sont assumés par les Communes à raison d'un montant forfaitaire par habitant, qui alimente un fonds cantonal. Cette contribution s'élèvera à 13 fr. 50 par habitant dès 2022, alors qu'elle était de 14 fr. par habitant jusqu'en 2021.

16201 Poste sanitaire (Cure 14)

- 33004.00 L'augmentation du montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018, soit 14'500 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 16201 "Poste sanitaire (Cure 14)" représente 0,96 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).
- 44700.00 Trois abris sont loués à des groupes musicaux ou à des particuliers, au prix forfaitaire de 100 fr. par mois chacun.
- 48950.00 On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33004.00 ci-avant.

16202 Poste de commandement (Coteaux 3)

Pas de commentaires.

16203 Poste d'attente (Draizes 23)

Pas de commentaires.



Budget 2022

Classification fonctionnelle		Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
16101	Défense nationale militaire / abri STPA	61'600	67'300	-5'700	65'498.85	-3'899
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	14'400	14'100	300	8'736.45	5'664
31010.01	Produits de nettoyages	1'000	1'000	0	164.90	835
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	300	300	0		300
31200.01	Chauffage	2'300	2'300	0	556.60	1'743
31200.02	Electricité	2'400	2'400	0	1'708.15	692
31200.03	Eau	2'800	1'800	1'000	2'843.05	-43
31200.04	Déchets	400	400	0	261.45	139
31300.03	Téléphones	300	300	0	303.70	-4
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	1'700	1'700	0	1'656.60	43
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	700	700	0	663.85	36
31370.01	Taxes de séjours	1'000	1'000	0		1'000
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	1'000	1'700	-700		1'000
31500.00	Entretien meubles, machines et appareils	500	500	0	578.15	-78
33	Amortissements du patrimoine administratif	103'900	103'900	0	103'900.00	0
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	103'900	103'900	0	103'900.00	0
39	Imputations internes	7'300	7'900	-600	8'028.40	-728
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	7'300	7'900	-600	8'028.40	-728
44	Revenus financiers	-12'000	-6'600	-5'400	-3'166.00	-8'834
44391.00	Autres remboursements de tiers	0	-100	100		0
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-12'000	-6'500	-5'500	-3'166.00	-8'834
48	Revenus extraordinaires	-52'000	-52'000	0	-52'000.00	0
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-52'000	-52'000	0	-52'000.00	0
16200	Protection civile	63'500	65'800	-2'300	66'458.00	-2'958
36	Charges de transfert	63'500	65'800	-2'300	66'458.00	-2'958
36110.00	Dédommag. aux cantons et aux concordats	63'500	65'800	-2'300	66'458.00	-2'958
16201	Poste sanitaire (Cure 14)	16'700	16'700	0	16'464.70	235
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	3'900	3'700	200	3'429.70	470
31200.02	Electricité	2'600	2'400	200	2'655.60	-56
31200.03	Eau	200	200	0	137.20	63
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	500	500	0	461.15	39
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	200	200	0	175.75	24
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	400	400	0		400
33	Amortissements du patrimoine administratif	28'900	28'900	0	28'900.00	0
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	28'900	28'900	0	28'900.00	0
39	Imputations internes	2'000	2'200	-200	2'235.00	-235
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	2'000	2'200	-200	2'235.00	-235
44	Revenus financiers	-3'600	-3'600	0	-3'600.00	0
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-3'600	-3'600	0	-3'600.00	0
48	Revenus extraordinaires	-14'500	-14'500	0	-14'500.00	0
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-14'500	-14'500	0	-14'500.00	0
16202	Poste de commandement (Coteaux 3)	2'400	2'400	0	2'393.45	7
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	2'400	2'400	0	2'393.45	7
31200.01	Chauffage	2'300	2'300	0	2'300.00	0
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	100	100	0	93.45	7
16203	Poste d'attente (Draizes 23)	2'100	2'700	-600	1'520.85	579
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	3'900	3'700	200	3'296.85	603

44700.00 Les recettes sont estimées en fonction de la fréquentation moyenne des années précédentes.



Budget 2022

Classification fonctionnelle	Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
31010.00 Matériel d'exploitation, fournitures	100	100	0		100
31010.01 Produits de nettoyages	200	200	0	31.65	168
31200.02 Electricité	500	500	0	429.65	70
31200.03 Eau	800	700	100	799.10	1
31340.04 Primes d'assurances ECAP (PA)	1'000	900	100	951.80	48
31340.05 Primes d'assurances bâtiments PA	900	900	0	813.05	87
31370.01 Taxes de séjours	100	100	0		100
31440.00 Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	300	300	0	271.60	28
44 Revenus financiers	-1'800	-1'000	-800	-1'776.00	-24
44700.00 Loyers et fermages, biens-fonds PA	-1'800	-1'000	-800	-1'776.00	-24

21 Scolarité obligatoire

Evolution des charges des cercles scolaires

Budget 2022	Budget 2021	Ecart B22-B21	Comptes 2020	Ecart B22-C20
5'172'400 fr.	5'260'700 fr.	-88'300 fr.	5'009'673.69	162'726.31
		-1.7 %		+3.2 %

Evolution du nombre d'élèves de Cortaillod

Budget 2022	Budget 2021	Ecart B22-B21	Comptes 2020	Ecart B22-C20
563	575.0	-12	573	-10
		-2.1 %		-1.7 %

Evolution du nombre total d'élèves

Budget 2022	Budget 2021	Ecart B22-B21	Comptes 2020	Ecart B22-C20
1'508.5	1'525.5	-17	1'554	-45.5
		-1.1 %		-3.0 %

21110 Cycle 1 (cycle élémentaire, de la première à la quatrième année)

- 31300.21 La part communale au coût des séances d'orthophonie est très difficile à estimer, car elle dépend du nombre de cas à traiter en cours d'année. La part cantonale est prise en charge par l'Office de l'enseignement spécialisé (OES).
- 36120.05 Le coût annuel par élève du cycle 1 passe de 6'281 fr. 93 aux comptes 2020 à 6'155 fr. 30 au budget 2022, soit une diminution de 2,0 %.

21200 Cycle 2 (degré primaire, de la cinquième à la huitième année)

- 31300.21 La part communale au coût des séances d'orthophonie est très difficile à estimer, car elle dépend du nombre de cas à traiter en cours d'année. La part cantonale est prise en charge par l'Office de l'enseignement spécialisé (OES).
- 36120.05 Le coût annuel par élève du cycle 2 passe de 7'331 fr. 58 aux comptes 2020 à 7'473 fr. 52 au budget 2022, soit une augmentation de 1,9 %.

21300 Cycle 3 (degré secondaire, de la neuvième à la onzième année)

- 31300.21 La part communale au coût des séances d'orthophonie est très difficile à estimer, car elle dépend du nombre de cas à traiter en cours d'année. La part cantonale est prise en charge par l'Office de l'enseignement spécialisé (OES).
- 31610.00 La Commune prend à sa charge le coût de la mise à disposition de la salle polyvalente Cort'Agora au Cercle scolaire régional Les Cerisiers à l'occasion de sa cérémonie de fin d'année scolaire.
- 36120.05 Le coût annuel par élève du cycle 3 passe de 13'429 fr. 23 aux comptes 2020 à 14'885 fr. 56 au budget 2022, soit une augmentation de 10,8 %.

21700 Bâtiments scolaires

- 31010.01 En plus des produits de nettoyages habituels (10'500 fr.), et en raison de l'épidémie du « Covid-19 », nous prévoyons d'acheter des serviettes en papier et des produits désinfectant supplémentaires (2'000 fr.).
- 31110.03 Nous prévoyons en 2022 la remise aux normes des barres de reck (5'000 fr.), ainsi que divers achats suite au contrôle annuel de nos installations et équipements sportifs (1'000 fr.).
- 31200.01 Les installations de chauffage du collège du Coq d'Or chauffent également le collège des Corneilles, le Temple, la Maison de paroisse et l'Hôtel de commune. La facturation de cette prestation figure dans la rubrique 44790.00 ci-après.
- 31300.80 On trouve principalement dans ce compte le coût des contrats de maintenance et d'abonnements des centrales « feu » et du contrôle des toitures des collèges et du contrôle des installations solaires thermiques du Collège des Corneilles.
- 31440.00 L'an prochain, les principales dépenses d'entretien des collèges seront les suivantes :
- Changement d'une pompe de chauffage (2'500 fr.) ;
 - Remplacement de plinthes du collège des Noisetiers (1'800 fr.) ;
 - Contrôle de régulation du chauffage des collèges Coteaux 1 et 3 (1'500 fr.) ;
 - Remplacement des globes d'éclairage du collège des Corneilles (1'500 fr.) ;
 - Réfection de peintures intérieures et extérieures par la Service de conciergerie (1'500 fr.)
- 33004.00 L'augmentation du montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018, soit 217'900 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 21700 "Bâtiments scolaires du cycle 1 et 2" représente 19,62 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).



Budget 2022

	Classification fonctionnelle	Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
2	FORMATION	6'011'400	6'102'100	-90'700	5'853'904.83	157'495
	Charges	6'257'400	6'350'100	-92'700	6'099'613.38	157'787
	Revenus	-246'000	-248'000	2'000	-245'708.55	-291
21	Scolarité obligatoire	5'929'300	6'023'400	-94'100	5'770'152.59	159'147
	Charges	6'175'300	6'271'400	-96'100	6'015'861.14	159'439
	Revenus	-246'000	-248'000	2'000	-245'708.55	-291
21110	Cycle 1	1'102'800	1'169'000	-66'200	1'200'381.39	-97'581
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	1'000	1'100	-100	532.80	467
31300.21	Orthophonie, logopédie	1'000	1'100	-100	532.80	467
36	Charges de transfert	1'101'800	1'167'900	-66'100	1'199'848.59	-98'049
36120.05	Participation au Syndicat scolaire	1'101'800	1'167'900	-66'100	1'199'848.59	-98'049
21200	Cycle 2	1'660'800	1'621'800	39'000	1'588'779.78	72'020
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	1'700	1'900	-200	1'492.80	207
31300.21	Orthophonie, logopédie	1'100	1'300	-200	892.80	207
31990.00	Autres charges d'exploitation	600	600	0	600.00	0
36	Charges de transfert	1'659'100	1'619'900	39'200	1'587'286.98	71'813
36120.05	Participation au Syndicat scolaire	1'659'100	1'619'900	39'200	1'587'286.98	71'813
21300	Cycle 3	2'415'000	2'476'500	-61'500	2'222'333.77	192'666
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	3'500	3'600	-100	374.40	3'126
31300.21	Orthophonie, logopédie	500	300	200	374.40	126
31610.00	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	3'000	3'300	-300		3'000
36	Charges de transfert	2'411'500	2'472'900	-61'400	2'221'959.37	189'541
36120.05	Participation au Syndicat scolaire	2'411'500	2'472'900	-61'400	2'221'959.37	189'541
21700	Bâtiments scolaires	717'900	718'100	-200	726'849.70	-8'950
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	177'900	179'900	-2'000	188'419.05	-10'519
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	100	1'000	-900	142.30	-42
31010.01	Produits de nettoyage	12'500	12'500	0	11'915.55	584
31100.00	Meubles, machines et appareils de bureau	500	500	0	983.55	-484
31100.01	Mobilier de bureau	500	500	0		500
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	500	2'200	-1'700	2'117.85	-1'618
31110.03	Equipements sportifs	6'000	1'500	4'500	921.15	5'079
31200.01	Chauffage	83'000	83'000	0	83'911.30	-911
31200.02	Electricité	11'000	11'500	-500	10'133.90	866
31200.03	Eau	9'000	10'000	-1'000	8'396.30	604
31200.04	Déchets	2'100	2'100	0	1'917.45	183
31300.80	Contrats de maintenance	14'000	11'300	2'700	14'221.35	-221
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	9'700	9'900	-200	9'573.00	127
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	6'900	7'000	-100	6'877.20	23
31400.00	Entretien de terrains	0	0	0	218.40	-218
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	19'700	24'500	-4'800	34'771.20	-15'071
31500.00	Entretien meubles, machines et appareils	1'500	1'500	0	1'736.30	-236
31510.00	Entretien de machines, appareils et outils	200	200	0	200.70	-1
31530.00	Entretien du matériel informatique	200	200	0		200
31990.00	Autres charges d'exploitation	500	500	0	381.55	118
33	Amortissements du patrimoine administratif	745'300	742'900	2'400	739'100.00	6'200
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	745'300	742'900	2'400	739'100.00	6'200
39	Imputations internes	40'700	43'300	-2'600	45'039.20	-4'339
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	40'700	43'300	-2'600	45'039.20	-4'339
42	Taxes	-8'000	-7'000	-1'000	-8'892.80	893

42500.00	Il s'agit de la valeur du courant électrique produit par les panneaux photovoltaïques qui est injecté dans le réseau.
44700.00	L'aula du collège des Corneilles est louée en soirée au chœur mixte l'Echo du Vignoble et à des orchestres. En outre, la location de locaux dans le collège des Noisetiers à des infirmières indépendantes à domicile nous rapporte annuellement 2'400 fr.
44790.00	Il s'agit de la part des frais de chauffage facturée pour les bâtiments raccordés au chauffage des collèges, à savoir : l'Hôtel de Commune, la Maison de paroisse, le Temple, la bibliothèque et un abri de protection civile.
48950.00	On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33004.00 ci-avant.

21921 Patrouilleurs scolaires

30100.00	Trois sites à proximité des collèges sont surveillés par des patrouilleurs scolaires.
----------	---

22000 Ecoles spéciales

36140.00	Durant l'année scolaire 2021-2022, quatre élèves de Cortaillod suivent les cours de l'Académie Maximilien de Meuron à Neuchâtel.
----------	--

23000 Formation professionnelle initiale

31300.21	La part communale au coût des séances d'orthophonie est très difficile à estimer, car elle dépend du nombre de cas à traiter en cours d'année.
----------	--



Budget 2022

Classification fonctionnelle		Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
42500.00	Ventes	-8'000	-7'000	-1'000	-8'422.80	423
42600.00	Remboursements de tiers	0	0	0	-470.00	470
43	Revenus divers	0	-500	500		0
43090.00	Autres revenus d'exploitation	0	-500	500		0
44	Revenus financiers	-20'100	-22'600	2'500	-18'915.75	-1'184
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-5'000	-6'000	1'000	-4'295.00	-705
44790.00	Autres produits des biens-fonds PA	-15'100	-16'600	1'500	-14'620.75	-479
48	Revenus extraordinaires	-217'900	-217'900	0	-217'900.00	0
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-217'900	-217'900	0	-217'900.00	0
21921	Patrouilleurs scolaires	32'800	38'000	-5'200	31'807.95	992
30	Charges de personnel	32'700	37'700	-5'000	31'672.95	1'027
30100.00	Salaires du personnel	30'500	35'200	-4'700	29'430.45	1'070
30500.00	Cotis. patron. AVS, AI, APG, AC, frais adm.	1'000	1'200	-200	1'049.30	-49
30530.00	Cotis. patron. aux assurances-accidents	500	600	-100	722.15	-222
30540.00	Cotis. patron. caisses de compens. pour ALFA	400	400	0	335.55	64
30591.00	Fonds de formation professionnelle	100	100	0	13.95	86
30592.00	Cotis. patron. aux structures d'accueil	100	100	0	28.75	71
30593.00	Fonds formation apprentis	100	100	0	92.80	7
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	100	300	-200	135.00	-35
31120.00	Acquisition de vêtements, linges, rideaux	0	200	-200	92.00	-92
31340.01	Assurances choses et RC	100	100	0	43.00	57
22	Ecoles spéciales	16'100	13'500	2'600	20'250.00	-4'150
	Charges	16'100	13'500	2'600	20'250.00	-4'150
22000	Ecoles spéciales	16'100	13'500	2'600	20'250.00	-4'150
36	Charges de transfert	16'100	13'500	2'600	20'250.00	-4'150
36140.00	Dédommagements aux entreprises publiques	16'100	13'500	2'600	20'250.00	-4'150
23	Formation professionnelle initiale	66'000	65'200	800	63'502.24	2'498
	Charges	66'000	65'200	800	63'502.24	2'498
23000	Formation professionnelle initiale	66'000	65'200	800	63'502.24	2'498
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	200	200	0		200
31300.21	Orthophonie, logopédie	200	200	0		200
36	Charges de transfert	65'800	65'000	800	63'502.24	2'298
36340.00	Subventions aux entreprises publiques	1'700	1'700	0		1'700
36370.01	Bourses d'études	64'100	63'300	800	63'502.24	598

31100 Musées et arts plastiques

36350.01 La subvention que nous versons au Musée de la vigne et du vin s'élève à 45 centimes par habitant.

32100 Bibliothèque

31010.00 Dans ce compte figure le coût des différentes manifestations et animations prévues dans la bibliothèque durant l'année.

36340.00 La participation de notre Commune aux charges de fonctionnement du Bibliobus pour l'année 2022 restera à un montant de 7 fr. 50 par habitant, auquel s'ajoute toujours une cotisation de base de 700 fr.

32200 Concerts et théâtre

31200.01 à

31200.03 Pour le bâtiment des Coteaux 23 (anciens abattoirs), le coût des différentes énergies consommées est estimé à :
- chauffage 3'000 fr.,
- électricité 1'100 fr.,
- eau 200 fr.

31300.00 Il est prévu d'acquérir 100 « Pass'Jeune » du Théâtre du Passage, offrant un tarif unique de 10 fr. pour chaque spectacle de la saison 2022-2023.

31300.80 On trouve ici le coût du contrat de maintenance de la toiture du bâtiment des Coteaux 23.

31440.00 L'entretien annuel du bâtiment des Coteaux 23 est estimé à 3'000 fr.

33004.00 L'augmentation du montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018, soit 8'400 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).

36120.06 Il s'agit de la part de Cortaillod aux frais de fonctionnement du Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel (SITRN). Selon l'article 45 du règlement du SITRN, les Communes membres se répartissent entre elles les charges au moyen d'un facteur établi pour chaque Commune, que l'on obtient en multipliant le nombre d'habitants par un coefficient de pondération tenant compte de l'éloignement par rapport aux installations et aux liaisons offertes par les transports publics.

36350.00 et
suivants

Des subventions ou dons sont accordés ponctuellement à diverses associations et groupes culturels.



Budget 2022

Classification fonctionnelle		Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
3	CULTURE, LOISIRS ET SPORTS, EGLISES	603'500	658'600	-55'100	625'585.17	-22'085
	Charges	1'025'900	1'093'500	-67'600	1'044'465.36	-18'565
	Revenus	-422'400	-434'900	12'500	-418'880.19	-3'520
31	Héritage culturel	2'500	2'500	0	2'286.15	214
	Charges	2'500	2'500	0	2'286.15	214
31100	Musées et arts plastiques	2'500	2'500	0	2'286.15	214
36	Charges de transfert	2'500	2'500	0	2'286.15	214
36350.00	Subventions aux entreprises privées	300	300	0	150.00	150
36350.01	Subvention Musée de la vigne et du vin	2'200	2'200	0	2'136.15	64
32	Culture, autres	180'100	185'400	-5'300	163'292.02	16'808
	Charges	189'800	195'100	-5'300	172'952.02	16'848
	Revenus	-9'700	-9'700	0	-9'660.00	-40
32100	Bibliothèques	60'000	60'400	-400	64'710.20	-4'710
30	Charges de personnel	20'700	21'900	-1'200	18'524.90	2'175
30100.00	Salaires du personnel	17'800	19'400	-1'600	16'882.05	918
30500.00	Cotis. patron. AVS, AI, APG, AC, frais adm.	1'500	1'600	-100	1'108.35	392
30530.00	Cotis. patron. aux assurances-accidents	100	100	0	37.10	63
30540.00	Cotis. patron. caisses de compens. pour ALFA	400	500	-100	354.50	46
30550.00	Cotis. patron. assurances indemn. journ. maladie	500	0	500		500
30591.00	Fonds de formation professionnelle	100	100	0	14.70	85
30592.00	Cotis. patron. aux structures d'accueil	100	100	0	30.35	70
30593.00	Fonds formation apprentis	200	100	100	97.85	102
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	2'800	1'800	1'000	3'009.30	-209
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	300	300	0		300
31020.02	Publications et annonces	1'000	0	1'000	1'645.95	-646
31100.00	Meubles, machines et appareils de bureau	100	100	0	118.50	-19
31200.01	Chauffage	800	800	0	800.00	0
31200.02	Electricité	400	400	0	400.00	0
31300.03	Téléphones	100	100	0	2.25	98
31340.01	Assurances choses et RC	100	100	0	42.60	57
33	Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	4'000.00	-4'000
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	0	0	0	4'000.00	-4'000
36	Charges de transfert	36'500	36'700	-200	39'176.00	-2'676
36340.00	Subventions aux entreprises publiques	36'000	36'700	-700	38'676.00	-2'676
36350.00	Subventions aux entreprises privées	500	0	500	500.00	0
32200	Concerts et théâtre (général)	104'700	114'800	-10'100	97'291.82	7'408
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	8'900	15'000	-6'100	7'860.75	1'039
31200.01	Chauffage	3'000	3'500	-500	2'847.95	152
31200.02	Electricité	1'100	1'500	-400	1'079.90	20
31200.03	Eau	200	200	0	110.20	90
31300.00	Prestations de services de tiers	1'000	6'200	-5'200		1'000
31300.80	Contrats de maintenance	200	200	0	139.90	60
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	300	300	0	313.00	-13
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	100	100	0	71.30	29
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	3'000	3'000	0	3'298.50	-299
33	Amortissements du patrimoine administratif	16'800	16'800	0	16'800.00	0
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	16'800	16'800	0	16'800.00	0
36	Charges de transfert	87'400	91'200	-3'800	80'934.17	6'466
36120.06	Syndicat du théâtre neuchâtelois	76'400	80'200	-3'800	75'944.17	456
36350.00	Subventions aux entreprises privées	5'000	5'000	0	1'000.00	4'000

36350.04	Notre participation est de 15 fr. par enfant de Cortaillod qui participe aux activités de la «Lanterne magique».
39400.00	La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 32200 "Concerts et théâtre" représente 0,58 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).
44700.00	Un vigneron de Cortaillod loue un petit hangar au rez de ce bâtiment pour y entreposer du matériel, au prix de 100 fr. par mois.
48950.00	On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33004.00 ci-avant.

32900 Culture et promotion

36360.00	En plus de dons ou subventions accordés ponctuellement, cette rubrique comporte la participation communale aux feux d'artifice de la fête nationale (5'000 fr.) et notre soutien au « Passeport Vacances » pour les jeunes.
36370.00	On trouve dans cette rubrique les dons accordés par la Commune au CPLN et au CPMB pour participer au financement des prix scolaires remis aux élèves ayant obtenus les meilleures moyennes. En outre, la Commune apporte ponctuellement un soutien financier lors de l'édition d'ouvrages littéraires ayant un rapport avec le village de Cortaillod.

34100 Sports (général)

31400.00	Le montant figurant dans ce compte est composé essentiellement des charges d'entretien annuel du terrain de football par une entreprise spécialisée et de l'entretien des pompes d'arrosage (25'000 fr.).
36360.00 et suivants	Les subventions allouées aux sociétés sportives sont déterminées conformément à l'arrêté du Conseil communal du 21 juin 1999 fixant les critères d'octroi en fonction du nombre de membres actifs dans la société, du nombre de juniors, de licenciés, et du niveau de participation à des championnats.
39400.00	La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 34100 "Sports (général)" représente 0,53 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).

34110 Port

Pas de commentaires.



Budget 2022

Classification fonctionnelle		Budget 2022	Budget 2021	Ecarts	Comptes 2020	Ecarts
36350.02	Subvention à la fanfare	1'300	1'300	0	1'250.00	50
36350.03	Subvention au chœur mixte	2'000	2'000	0	2'000.00	0
36350.04	Subvention à la Lanterne Magique	500	500	0	240.00	260
36350.05	Subvention à la Claque	500	500	0	500.00	0
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	1'700	1'700	0		1'700
39	Imputations internes	1'200	1'400	-200	1'296.90	-97
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	0	100	-100		0
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	1'200	1'300	-100	1'296.90	-97
44	Revenus financiers	-1'200	-1'200	0	-1'200.00	0
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-1'200	-1'200	0	-1'200.00	0
48	Revenus extraordinaires	-8'400	-8'400	0	-8'400.00	0
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-8'400	-8'400	0	-8'400.00	0
32900	Culture et promotion	15'400	10'200	5'200	1'290.00	14'110
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	5'000	0	5'000	5'000	5'000
31300.00	Prestations de services de tiers	5'000	0	5'000		5'000
36	Charges de transfert	10'500	10'300	200	1'350.00	9'150
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	8'500	8'300	200	550.00	7'950
36370.00	Subventions aux personnes physiques	2'000	2'000	0	800.00	1'200
42	Taxes	-100	-100	0	-60.00	-40
42500.04	Vente de livres	-100	-100	0	-60.00	-40
34	Sports et loisirs	342'900	387'400	-44'500	388'442.05	-45'542
	Charges	719'200	776'200	-57'000	761'262.24	-42'062
	Revenus	-376'300	-388'800	12'500	-372'820.19	-3'480
34100	Sports (général)	99'200	105'500	-6'300	102'614.00	-3'414
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	26'000	26'000	0	22'911.65	3'088
31400.00	Entretien de terrains	25'000	25'000	0	22'911.65	2'088
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	500	500	0		500
31510.00	Entretien de machines, appareils et outils	500	500	0		500
33	Amortissements du patrimoine administratif	21'200	21'600	-400	21'300.00	-100
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	11'200	11'600	-400	11'300.00	-100
33009.00	Amort. planifiés, autres immob. corporelles PA	10'000	10'000	0	10'000.00	0
36	Charges de transfert	50'900	56'700	-5'800	57'226.45	-6'326
36120.07	Syndicat d'athlétisme (SIAALN)	25'100	25'600	-500	31'912.25	-6'812
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	0	5'000	-5'000		0
36360.01	Mérites sportifs	6'000	6'300	-300	6'164.20	-164
36360.02	La Suisse bouge	500	500	0		500
36360.03	Subvention FC Cortaillod	4'500	4'500	0	4'420.00	80
36360.04	Subvention CEP	3'700	3'700	0	3'710.00	-10
36360.05	Subvention Judo Club	6'700	6'700	0	6'650.00	50
36360.07	Subvention Tennis de table	2'700	2'700	0	2'650.00	50
36360.09	Subvention Badminton Club	700	700	0	720.00	-20
36370.00	Subventions aux personnes physiques	1'000	1'000	0	1'000.00	0
39	Imputations internes	1'100	1'200	-100	1'175.90	-76
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	1'100	1'200	-100	1'175.90	-76
34110	Port	-77'100	0	-77'100	0.00	-77'100
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	31'300	25'800	5'500	25'462.25	5'838
31000.00	Matériel de bureau	100	100	0	44.90	55
31020.00	Imprimés, publications	200	200	0	945.50	-746
31100.00	Meubles, machines et appareils de bureau	500	0	500	76.95	423
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	1'500	1'500	0	922.70	577

31430.01	Nous prévoyons un faucardage supplémentaire des algues dans le port par rapport aux années précédentes, pour un montant total de 7'500 fr., et le coût d'entretien de la grue et de ses sangles (2'000 fr).
31610.00	L'Association de développement de Cortaillod (ADC) loue à la Commune un local comprenant 2 douches et 2 lavabos qui sont à la disposition des navigateurs. Le prix de location est de 10'800 fr. par an, dont la moitié est comptabilisée dans la rubrique 31610.00 du chapitre 34201 (Plage).
35100.00	En application de la décision du Conseil général du 24 juin 2021, l'excédent de revenus escompté dans le chapitre 34110 "Port", soit 77'100 fr., n'est pas affecté à la réserve ad hoc, mais versé comme revenus aux comptes communaux.
39100.00	Une part des charges salariales de l'Administration et du Service des travaux publics est comptabilisée dans le chapitre 34110 "Port".
39400.00	La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 34110 "Port" représente 3,13 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).
34200	Loisirs (général)
31010.00	Lors de sa séance du 5 juin 2020, le Conseil général a décidé de prévoir un budget de 6'000 fr. pour soutenir, durant les exercices 2021 et 2022, les organisateurs de manifestations souhaitant essayer la solution des verres réutilisables, afin de leur octroyer un financement partiel des frais occasionnés par la gestion de ce type de verres.
31090.00	On trouve dans cette rubrique le coût d'entretien des décorations lumineuses suspendues dans les rues durant les fêtes de fin d'année et la location d'une nacelle.
31110.00	En 2022, nous prévoyons l'achat d'une table supplémentaire et de dalles pour la place de jeux de l'Administration communale (1'800 fr.). Nous prévoyons en outre l'achat de plateaux de tables et de bancs de réserve pour lesdites tables (800 fr.).
31690.00	Nous maintenons la location de deux cabines de WC qui sont installées durant la belle saison à proximité des places de pique-nique du chemin de la Jeunesse et de la cabane du Potat. Ce montant couvre non seulement la location, mais aussi le nettoyage et l'entretien.
33003.00	L'augmentation du montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018 (abri en rondins du Potat), soit 1'500 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).
36320.00	Cette rubrique comporte notre participation aux coûts d'exploitation du Skatepark du Littoral Neuchâtelois, situé à Colombier.
36360.00	Il s'agit notamment du soutien apporté aux organisateurs de la Fête de la vendange et à l'accueil d'une Commune invitée dans ce cadre, ainsi qu'à diverses manifestations villageoises.
36360.08	La convention que nous avons signée avec la ludothèque de la Basse-Areuse prévoit une participation financière maximum de 50 cts par habitant et par année.
39400.00	La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 34200 "Loisirs (général)" représente 0,10 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).
48950.00	On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33003.00 ci-avant.



Budget 2022

Classification fonctionnelle		Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
31200.01	Chauffage	500	700	-200	451.98	48
31200.02	Electricité	5'300	5'000	300	5'315.16	-15
31200.03	Eau	900	1'400	-500	827.35	73
31300.00	Prestations de services de tiers	1'000	0	1'000	1'727.95	-728
31300.03	Téléphones	200	200	0	113.45	87
31340.01	Assurances choses et RC	2'100	2'100	0	2'079.00	21
31340.02	Primes d'assurances véhicules	200	300	-100	188.10	12
31430.01	Entretien du port	11'500	7'000	4'500	6'769.50	4'731
31610.00	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	5'400	5'400	0	5'400.00	0
31690.00	Autres loyers et frais d'utilisation	400	400	0		400
31990.00	Autres charges d'exploitation	1'500	1'500	0	599.71	900
33	Amortissements du patrimoine administratif	62'400	61'900	500	62'100.00	300
33003.03	Amort. planifiés port	61'800	61'800	0	62'000.00	-200
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	600	100	500	100.00	500
35	Attrib. aux fonds et financements spéciaux	0	82'200	-82'200	84'168.09	-84'168
35100.00	Attrib. aux financements spéciaux	0	82'200	-82'200	84'168.09	-84'168
39	Imputations internes	78'400	80'000	-1'600	77'169.30	1'231
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	69'700	70'600	-900	67'700.00	2'000
39300.00	Imput. internes frais administratifs et d'exploitat.	2'200	2'200	0	2'200.00	0
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	6'500	7'200	-700	7'269.30	-769
42	Taxes	-249'200	-249'900	700	-248'899.64	-300
42401.40	Taxe d'électricité (compteur)	-900	-1'200	300	-896.05	-4
42401.50	Taxe d'amarrage	-218'000	-218'000	0	-217'379.02	-621
42401.51	Taxe d'hivernage	-14'600	-15'000	400	-14'559.30	-41
42401.55	Taxe d'utilisation de la grue	-7'100	-7'300	200	-7'082.62	-17
42401.56	Taxe visiteurs	-6'600	-6'400	-200	-6'582.65	-17
42401.57	Taxe d'enregistrement	-2'000	-2'000	0	-2'400.00	400
34200	Loisirs (général)	45'400	43'500	1'900	32'809.65	12'590
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	21'600	22'500	-900	9'313.00	12'287
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	6'000	6'000	0		6'000
31010.02	Carburants	100	200	-100	86.50	14
31020.02	Publications et annonces	400	400	0		400
31090.00	Autres charges de matériel et de marchandises	1'500	1'500	0	172.30	1'328
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	3'100	3'500	-400	799.70	2'300
31200.02	Electricité	200	200	0	108.40	92
31200.04	Déchets	1'000	1'000	0		1'000
31340.01	Assurances choses et RC	300	300	0	219.00	81
31340.02	Primes d'assurances véhicules	1'000	1'100	-100	998.75	1
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	100	200	-100	83.25	17
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	100	100	0	20.00	80
31370.02	Taxes routières pour véhic. de service (plaques)	700	700	0	737.60	-38
31400.00	Entretien de terrains	500	500	0	333.85	166
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	1'100	500	600	622.70	477
31510.00	Entretien de machines, appareils et outils	800	1'600	-800	1'863.45	-1'063
31690.00	Autres loyers et frais d'utilisation	4'700	4'700	0	3'267.50	1'433
33	Amortissements du patrimoine administratif	5'800	3'000	2'800	5'800.00	0
33003.00	Amort. planifiés, autres ouvrages génie civil PA	5'800	3'000	2'800	5'800.00	0
36	Charges de transfert	20'200	20'200	0	19'847.05	353
36320.00	Subv. aux communes et syndicats intercomm.	2'000	2'000	0	1'973.55	26
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	15'800	15'800	0	15'500.00	300
36360.08	Subv. à la Ludothèque de la Basse-Areuse	2'400	2'400	0	2'373.50	27
39	Imputations internes	200	200	0	232.60	-33
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	200	200	0	232.60	-33
43	Revenus divers	-900	-900	0	-883.00	-17
43090.00	Autres revenus d'exploitation	-900	-900	0	-883.00	-17
48	Revenus extraordinaires	-1'500	-1'500	0	-1'500.00	0
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-1'500	-1'500	0	-1'500.00	0

34201 Plage

- 31110.00 En 2022, nous prévoyons l'achat de deux bancs pour la place de jeux de la plage (2'000 fr.).
- 31420.08 Nous devons, comme chaque année, remettre en place les galets de la plage (800 fr.). En outre, un montant de 1'200 fr. est prévu pour l'éventuel faucardage des algues de la plage.
- 31610.00 Le local de navigation n'étant pas exclusivement utilisé par les navigateurs, la moitié du montant de la location est comptabilisée dans le chapitre « Plage »; l'autre moitié apparaît dans le chapitre 34110 « Port », sous la rubrique 31610.00.
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 34201 "Plage" représente 0,39 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputés dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).

34202 Parcs publics et chemins pédestres

- 31400.01 Dans ce compte, nous comptabilisons les dépenses découlant des achats de fleurs, arbustes, engrais, semences et produits phytosanitaires pour différents endroits du village. S'agissant des espaces verts, plusieurs arbres secs devront être remplacés et les grands arbres devront être taillés à l'aide d'une nacelle. Nous prévoyons également, la location d'une déchiqueteuse.
- 31400.02 Figurent dans ce compte le coût de l'entretien ou le remplacement d'éléments de jeux existants et le coût des matériaux dispersés sur les aires de jeux (gazon, sable, gravier, copeaux).
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 34202 "Parcs publics et chemins pédestres" représente 0,05 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputés dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).

34203 Salle polyvalente

- 31010.01 L'achat de produits de nettoyages, papiers WC, serviettes et sacs poubelles est devisé à 7'000 fr.
- 31100.00 Nous prévoyons chaque année le renouvellement d'une partie de la vaisselle, ainsi que divers achats de matériel.
- 31110.03 Le remplacement d'une partie du matériel et des engins de sport de Cort'Agora doit être prévu chaque année au budget, du fait de son vieillissement (1'000 fr.). En 2022, les cordes des anneaux de la salle de gymnastique seront remplacés (3'900 fr.).
- 31200.01 et 31200.02 Une partie de l'électricité et du chauffage est refacturée aux locataires, au bâtiment de l'Administration communale et à l'abri STPA (voir rubriques 44790.02 et 44790.04 ci-après).
- 31300.80 La complexité de certaines installations (scène, lumière, chauffage, détection incendie, ascenseur, etc.) a incité le Conseil communal à en confier la maintenance à des maisons spécialisées.
- 31440.00 L'an prochain verra la réalisation des travaux principaux suivants :
- Réparations diverses (5'000 fr.) ;
 - Remplacement de trois moteurs de stores (3'000 fr.) ;
 - Révision des WC par une entreprise spécialisée (2'000 fr.) ;
 - Remplacement d'un rail pour le déplacement des parois de la scène (1'000 fr.) ;
 - Curage du séparateur de graisses ;
 - Achat d'ampoules et de néons (800 fr.) ;
 - Pose de deux clapets de ventilation dans les WC (800 fr.) ;
- 31500.00 En plus du nettoyage et de l'entretien de l'installation de sonorisation (500 fr.), ainsi que des dépenses et réparations courantes (1'500 fr.), nous prévoyons de procéder à la révision de l'auto-laveuse (1'000 fr.) et à l'achat de diverses pièces pour les sanitaires (500 fr.).
- 33004.00 L'augmentation du montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018, soit 70'400 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).
- 33006.00 Il s'agit de l'amortissement des investissements consentis pour le remplacement du mobilier, d'une partie de la sonorisation, de l'éclairage « sport » et d'une braisière basculante et l'achat d'un projecteur multimédia.
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 34203 "Salle polyvalente" représente 15,33 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).
- 44720.00 Les revenus des locations de la salle polyvalente figurent dans cette rubrique. Leur montant a été réduit compte tenu des incertitudes sur les locations qui seront encore possibles en 2022 en raison de la crise sanitaire (COVID-19).
- 44790.02 et 44790.04 Voir commentaire des rubriques 31200.01 et 31200.02 ci-avant.



Budget 2022

Classification fonctionnelle		Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
34201	Plage	35'100	36'700	-1'600	32'280.70	2'819
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	10'000	11'500	-1'500	7'048.10	2'952
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	2'000	1'000	1'000	919.75	1'080
31200.02	Electricité	300	0	300	-256.65	557
31420.08	Entretien de la plage	2'000	4'800	-2'800	825.00	1'175
31610.00	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	5'400	5'400	0	5'400.00	0
31690.00	Autres loyers et frais d'utilisation	100	100	0		100
31990.00	Autres charges d'exploitation	200	200	0	160.00	40
33	Amortissements du patrimoine administratif	24'300	24'300	0	24'300.00	0
33009.00	Amort. planifiés, autres immob. corporelles PA	24'300	24'300	0	24'300.00	0
39	Imputations internes	800	900	-100	932.60	-133
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	800	900	-100	932.60	-133
34202	Parcs publics et chemins pédestres	19'600	19'200	400	17'447.30	2'153
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	18'500	18'000	500	16'193.60	2'306
31400.01	Entretien des places vertes	12'500	12'000	500	11'845.00	655
31400.02	Entretien des places de jeux	4'200	4'200	0	2'952.70	1'247
31410.00	Entretien des routes / voies de communication	1'000	1'000	0	595.90	404
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	800	800	0	800.00	0
33	Amortissements du patrimoine administratif	1'000	1'000	0	1'100.00	-100
33003.00	Amort. planifiés, autres ouvrages génie civil PA	1'000	1'000	0	1'100.00	-100
39	Imputations internes	100	200	-100	153.70	-54
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	100	200	-100	153.70	-54
34203	Salle polyvalente	217'100	183'200	33'900	204'303.55	12'796
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	101'800	110'600	-8'800	110'536.20	-8'736
31000.00	Matériel de bureau	200	200	0		200
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	500	500	0	172.50	328
31010.01	Produits de nettoyage	7'000	7'000	0	5'903.95	1'096
31100.00	Meubles, machines et appareils de bureau	3'000	2'000	1'000	3'654.10	-654
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	1'000	1'000	0	39.50	961
31110.03	Equipements sportifs	4'900	2'000	2'900	2'799.30	2'101
31200.01	Chauffage	22'500	25'000	-2'500	22'325.70	174
31200.02	Electricité	9'000	10'000	-1'000	8'534.30	466
31200.03	Eau	3'100	3'000	100	3'092.80	7
31200.04	Déchets	500	1'000	-500	281.45	219
31300.03	Téléphones	1'700	1'700	0	1'668.00	32
31300.80	Contrats de maintenance	21'000	25'000	-4'000	20'223.00	777
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	5'500	5'800	-300	5'393.35	107
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	2'500	2'500	0	2'477.75	22
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	13'900	19'400	-5'500	29'094.35	-15'194
31500.00	Entretien meubles, machines et appareils	3'500	2'500	1'000	1'485.65	2'014
31510.00	Entretien de machines, appareils et outils	1'500	1'500	0	2'258.10	-758
31810.00	Pertes sur créances effectives	0	0	0	120.00	-120
31990.00	Autres charges d'exploitation	500	500	0	1'012.40	-512
33	Amortissements du patrimoine administratif	202'700	174'600	28'100	182'000.00	20'700
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	185'700	157'100	28'600	164'500.00	21'200
33006.00	Amort. planifiés, biens meubles PA	17'000	17'500	-500	17'500.00	-500
39	Imputations internes	32'500	31'500	1'000	31'124.90	1'375
39300.00	Imput. internes frais administratifs et d'exploitat.	700	700	0	700.00	0
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	31'800	30'800	1'000	30'424.90	1'375
44	Revenus financiers	-49'500	-63'100	13'600	-48'957.55	-542
44720.00	Paiements pour utilisation des biens-fonds PA	-41'000	-50'000	9'000	-40'587.10	-413
44790.00	Autres produits des biens-fonds PA	-300	-300	0	-372.10	72
44790.01	Récupération taxe déchets	-300	-500	200	-272.10	-28

48950.00	On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33004.00 ci-avant.
34204	Immeuble Courtils 35A (Four banal)
31010.00	On trouve ici le coût d'achat de bois de feu et de papier WC pour le Four banal.
31200.02	Le coût de l'électricité consommée dans le Four banal avoisine les 400 fr. par an.
31300.80	On trouve ici le coût du contrat d'entretien de la toiture du Four banal.
33004.00	L'augmentation du montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018, soit 2'800 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).
39400.00	La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 34204 "Immeuble Courtils 35A – Four banal "représente 0.24% du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaire de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).
44700.00	On trouve ici la recette estimée des différentes locations du Four banal tout au long de l'année.
48950.00	On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33004.00 ci-avant.
35000	Paroisse protestante
31200.01	Le Temple est chauffé par les installations du collège du Coq d'Or. La contrepartie de ce montant se trouve sous la rubrique 31200.01 du chapitre 21700 (Bâtiments scolaires).
31300.00	On trouve dans cette rubrique notre participation au traitement de l'organiste de la paroisse du Joran.
31300.80	On trouve dans cette rubrique les frais découlant du contrat d'entretien de l'orgue du Temple, de celui de l'humidificateur et de celui du contrôle de la toiture et du clocher.
33004.00	L'augmentation du montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018, soit 36'400 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).
36360.00	La subvention à la Paroisse du Joran se fait au travers de la mise à disposition gratuite de la salle Cort'Agora.
39400.00	La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 35000 "Paroisse protestante" représente 2,56 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).
48950.00	On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33004.00 ci-avant.
35010	Paroisse catholique
	Pas de commentaires.



Budget 2022

Classification fonctionnelle	Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
44790.02 Récupération électricité	-1'500	-2'700	1'200	-1'322.00	-178
44790.03 Récupération matériel	-300	-300	0	-393.00	93
44790.04 Remboursement chauffage Admin. + STPA	-6'100	-9'300	3'200	-6'011.25	-89
48 Revenus extraordinaires	-70'400	-70'400	0	-70'400.00	0
48950.00 Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-70'400	-70'400	0	-70'400.00	0
34204 Immeuble Courtils 35A (Four banal)	3'600	-700	4'300	-1'013.15	4'613
31 Charges de biens, de services et d'exploitat.	1'500	2'100	-600	1'166.85	333
31010.00 Matériel d'exploitation, fournitures	200	200	0	134.65	65
31200.02 Electricité	400	500	-100	331.70	68
31300.80 Contrats de maintenance	200	200	0	132.80	67
31340.04 Primes d'assurances ECAP (PA)	100	100	0	104.70	-5
31340.05 Primes d'assurances bâtiments PA	100	100	0		100
31440.00 Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	500	1'000	-500	463.00	37
33 Amortissements du patrimoine administratif	6'400	0	6'400		6'400
33004.00 Amort. planifiés, terrains bâtis PA	5'600	0	5'600		5'600
33006.00 Amort. planifiés, biens meubles PA	800	0	800		800
39 Imputations internes	500	200	300		500
39100.00 Imput. internes pour prestations de services	0	200	-200		0
39400.00 Imput. internes intérêts et charges financières	500	0	500		500
44 Revenus financiers	-2'000	-3'000	1'000	-2'180.00	180
44700.00 Loyers et fermages, biens-fonds PA	-2'000	-3'000	1'000	-2'180.00	180
48 Revenus extraordinaires	-2'800	0	-2'800		-2'800
48950.00 Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-2'800	0	-2'800		-2'800
35 Eglises et affaires religieuses	78'000	83'300	-5'300	71'564.95	6'435
Charges	114'400	119'700	-5'300	107'964.95	6'435
Revenus	-36'400	-36'400	0	-36'400.00	0
35000 Paroisse protestante	63'700	69'200	-5'500	57'323.95	6'376
31 Charges de biens, de services et d'exploitat.	13'100	18'200	-5'100	9'676.25	3'424
31100.00 Meubles, machines et appareils de bureau	500	500	0		500
31200.01 Chauffage	4'000	4'900	-900	3'965.10	35
31200.02 Electricité	1'100	1'400	-300	1'046.20	54
31300.00 Prestations de services de tiers	1'500	1'500	0	1'500.00	0
31300.80 Contrats de maintenance	1'800	3'100	-1'300	1'328.20	472
31340.04 Primes d'assurances ECAP (PA)	1'200	1'200	0	1'158.35	42
31340.05 Primes d'assurances bâtiments PA	400	400	0	413.80	-14
31440.00 Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	1'900	4'500	-2'600	32.50	1'868
31500.00 Entretien meubles, machines et appareils	500	500	0	232.10	268
31990.00 Autres charges d'exploitation	200	200	0		200
33 Amortissements du patrimoine administratif	79'000	79'000	0	78'300.00	700
33004.00 Amort. planifiés, terrains bâtis PA	73'900	73'900	0	73'200.00	700
33006.00 Amort. planifiés, biens meubles PA	5'100	5'100	0	5'100.00	0
36 Charges de transfert	2'700	2'700	0		2'700
36360.00 Subv. organisations privées à but non lucratif	2'700	2'700	0		2'700
39 Imputations internes	5'300	5'700	-400	5'747.70	-448
39400.00 Imput. internes intérêts et charges financières	5'300	5'700	-400	5'747.70	-448
48 Revenus extraordinaires	-36'400	-36'400	0	-36'400.00	0
48950.00 Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-36'400	-36'400	0	-36'400.00	0
35010 Paroisse catholique	14'300	14'100	200	14'241.00	59
36 Charges de transfert	14'300	14'100	200	14'241.00	59

36360.00	La subvention à la Paroisse catholique de Boudry-Cortailod s'élève à 3 fr. par habitant et à la mise à disposition gratuite de la salle Cort'Agora.
----------	---



Budget 2022

Classification fonctionnelle		Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	14'300	14'100	200	14'241.00	59

42100 Soins ambulatoires

36360.00 La Commune accorde ponctuellement des dons à des associations ou organismes œuvrant dans ce domaine d'activités.

42200 Services de sauvetage

36120.00 Les règles de financement des services d'ambulances neuchâtelois, en vigueur depuis 2015, sont les suivantes : l'Etat reconnaît quatre communes en charge des services d'ambulances dans le canton de Neuchâtel. Il fixe les obligations en terme de nombre d'ambulances à mettre à disposition (jour et nuit) pour chacun des services et le coût maximal reconnu pour chaque ambulance (environ 1'800'000 fr. par année). Le budget de chaque service est donc égal au nombre d'ambulances multiplié par le coût d'une ambulance (environ 17'000'000 fr. par année pour les quatre services). Chaque service facture aux bénéficiaires de soins toutes les interventions qu'il fait durant l'année (environ 10'000'000 fr. par année pour les 4 services). A la fin de chaque année, les quatre communes se retrouvent pour déterminer la totalité des charges reconnues (montant fixe équivalant au nombre d'ambulances multiplié par le coût d'une ambulance), pour déterminer la totalité des recettes encaissées (variables chaque année en fonction du nombre d'interventions) et pour calculer l'excédent de charges cantonal (charges - recettes, soit environ 7'000'000 fr. par année pour les quatre services) à répartir entre toutes les communes du Canton au prorata du nombre d'habitants (environ 40 francs par année pour les quatre services).

36120.04 Conformément au règlement d'application de la LPDIENS, l'ECAP nous facture notre contribution à l'alimentation d'un fonds des missions de secours. En application des normes MCH2, cette contribution doit être ventilée comme suit :

Chapitres	Comptes	Budget 2022		Budget 2021	
		Fr./hab.	Total (Fr.)	Fr./hab.	Total (Fr.)
Service de sauvetage	42200 / 36120.04	0.39	1'831.00	0.36	1'709.00
Routes, autres	61900 / 36120.04	5.90	27'706.00	5.37	25'491.00
Transports publics, autres	62900 / 36120.04	0.10	469.00	0.09	427.00
Protection de l'air et du climat	76100 / 36120.04	2.26	10'612.00	2.06	9'779.00
Lutte contre la pollution de l'environnement	76900 / 36120.04	1.18	5'541.00	1.08	5'127.00
		9.83	46'159.00	8.96	42'533.00

43310 Service dentaire scolaire

36370.00 Il est difficile d'estimer à l'avance le nombre de demandes de subsides dentaires qui nous seront présentées l'an prochain.

43400 Contrôle des denrées alimentaires

31300.30 Les communes doivent assumer elles-mêmes le contrôle de l'eau potable qu'elles distribuent ou confier cette tâche à une entreprise spécialisée.

31300.35 Dans ce compte figure notre participation aux cours de perfectionnement de notre mycologue locale.

49000 Santé publique, autres

31110.00 En 2022, nous prévoyons l'achat de deux défibrillateurs qui seront installés l'un au port et l'autre à la rue des Coteaux, sur la place du collège.



Budget 2022

	Classification fonctionnelle	Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
4	SANTÉ	205'400	191'300	14'100	206'382.25	-982
	Charges	205'400	191'300	14'100	206'382.25	-982
42	Soins ambulatoires	192'800	183'700	9'100	204'355.65	-11'556
	Charges	192'800	183'700	9'100	204'355.65	-11'556
42100	Soins ambulatoires	1'000	2'000	-1'000	1'000.00	0
36	Charges de transfert	1'000	2'000	-1'000	1'000.00	0
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	1'000	2'000	-1'000	1'000.00	0
42200	Services de sauvetage	191'800	181'700	10'100	203'355.65	-11'556
36	Charges de transfert	191'800	181'700	10'100	203'355.65	-11'556
36120.00	Dédommag. communes et syndicats intercomm.	190'000	180'000	10'000	201'646.73	-11'647
36120.04	Part aux missions de secours (ECAP)	1'800	1'700	100	1'708.92	91
43	Prévention de la santé	6'400	7'600	-1'200	1'325.00	5'075
	Charges	6'400	7'600	-1'200	1'325.00	5'075
43310	Service dentaire scolaire	500	1'300	-800	500.00	0
36	Charges de transfert	500	1'300	-800	500.00	0
36370.00	Subventions aux personnes physiques	500	1'300	-800	500.00	0
43400	Contrôle des denrées alimentaires	5'900	6'300	-400	825.00	5'075
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	5'900	6'300	-400	825.00	5'075
31300.30	Contrôle de l'eau potable	5'000	5'000	0		5'000
31300.35	Contrôle des denrées alimentaires	900	1'300	-400	825.00	75
49	Santé publique, non mentionné ailleurs	6'200	0	6'200	701.60	5'498
	Charges	6'200	0	6'200	701.60	5'498
49000	Santé publique, autres	6'200	0	6'200	701.60	5'498
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	6'200	0	6'200	701.60	5'498
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	5'700	0	5'700	511.60	5'188
31990.00	Autres charges d'exploitation	500	0	500	190.00	310

51200 Réductions de primes (LAMal)

Pas de commentaires.

53200 Prestations complémentaires à l'AVS

36370.00 Tous les bénéficiaires de prestations complémentaires reçoivent à l'occasion de Noël 50 fr. pour une personne seule, 100 fr. pour un couple et 50 fr. par enfant à charge. Il s'agit d'une contribution volontaire de la Commune.

53330 Prestations aux retraités

36370.00 Nous participons chaque année aux frais relatifs à la course annuelle des personnes âgées, en collaboration avec l'Association de développement de Cortaillod, la Paroisse réformée et la Paroisse catholique, qui versent chacune un montant forfaitaire de 500 fr. (voir rubrique 42600.00). Le coût d'organisation du Noël des aînés est également comptabilisé dans ce compte.

42600.00 Voir commentaire de la rubrique 36370.00, ci-avant.

53400 Appartements pour personnes âgées

Pas de commentaires.

54100 Allocations familiales

Pas de commentaires.

54300 Avance et recouvrement des pensions alimentaires

Pas de commentaires.

54400 Protection de la jeunesse

36360.00 La Commune accorde ponctuellement des dons à des associations ou organismes œuvrant dans ce domaine d'activités.

54440 Animation de jeunesse

36360.00 A l'instar de la Commune de la Grande Béroche, celle de Cortaillod a décidé d'accorder un soutien financier à la Maison des jeunes de Bevaix qui accueille des enfants et adolescents de toute la région. En outre, la Commune accorde ponctuellement des dons à des associations ou organismes œuvrant dans ce domaine d'activités.



Budget 2022

	Classification fonctionnelle	Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
5	SECURITE SOCIALE	3'499'700	3'451'600	48'100	3'251'967.94	247'732
	Charges	3'501'200	3'453'100	48'100	3'262'999.94	238'200
	Revenus	-1'500	-1'500	0	-11'032.00	9'532
51	Maladie et accident	816'300	797'000	19'300	723'556.05	92'744
	Charges	816'300	797'000	19'300	723'556.05	92'744
51200	Réductions de primes	816'300	797'000	19'300	723'556.05	92'744
36	Charges de transfert	816'300	797'000	19'300	723'556.05	92'744
36110.02	Subsides LAMal	816'300	797'000	19'300	723'556.05	92'744
53	Vieillesse et survivants	19'500	19'600	-100	11'300.00	8'200
	Charges	21'000	21'100	-100	11'300.00	9'700
	Revenus	-1'500	-1'500	0	0.00	-1'500
53200	Prestations complémentaires à l'AVS	11'400	11'500	-100	11'300.00	100
36	Charges de transfert	11'400	11'500	-100	11'300.00	100
36370.00	Subventions aux personnes physiques	11'400	11'500	-100	11'300.00	100
53330	Prestations aux retraités	8'100	8'100	0	0.00	8'100
36	Charges de transfert	9'600	9'600	0	0	9'600
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	1'600	1'600	0	0	1'600
36370.00	Subventions aux personnes physiques	8'000	8'000	0	0	8'000
42	Taxes	-1'500	-1'500	0	0	-1'500
42600.00	Remboursements de tiers	-1'500	-1'500	0	0	-1'500
53400	Appartements pour personnes âgées	0	0	0	0.00	0
54	Famille et jeunesse	867'900	880'200	-12'300	832'665.94	35'234
	Charges	867'900	880'200	-12'300	832'665.94	35'234
54100	Allocations familiales	63'500	62'300	1'200	61'488.01	2'012
36	Charges de transfert	63'500	62'300	1'200	61'488.01	2'012
36110.09	Alloc. familiales pers. sans activité lucrative	63'500	62'300	1'200	61'488.01	2'012
54300	Avance et recouvr. des pensions alimentaires	11'300	9'900	1'400	8'409.33	2'891
36	Charges de transfert	11'300	9'900	1'400	8'409.33	2'891
36110.15	Avances de contributions d'entretien	11'300	9'900	1'400	8'409.33	2'891
54400	Protection de la jeunesse (général)	600	500	100	580.00	20
36	Charges de transfert	600	500	100	580.00	20
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	600	500	100	580.00	20
54440	Animation de jeunesse	27'500	27'500	0	27'000.00	500
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	500	500	0	0	500
31990.00	Autres charges d'exploitation	500	500	0	0	500
36	Charges de transfert	27'000	27'000	0	27'000.00	0
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	27'000	27'000	0	27'000.00	0

54510 Crèches et garderies

- 36360.00 La Commune accorde ponctuellement des dons à des associations ou organismes œuvrant dans ce domaine d'activités.
- 36370.00 La Loi sur l'accueil des enfants (LAE2) permet à certaines familles de bénéficier de subsides pour le placement de leur(s) enfant(s) dans des structures d'accueil officiellement reconnues comme telles par l'Etat. Il est toujours difficile d'estimer à l'avance le nombre de demandes de subsides qui nous seront présentées d'une année à l'autre.

55200 Part communale aux mesures d'insertion

Pas de commentaires.

56000 Construction de logements sociaux

Pas de commentaires.

57200 Aide matérielle légale

- 36110.18 L'Etat fait participer les Communes à la lutte contre la fraude dans le domaine de l'aide matérielle, ceci depuis l'exercice 2017.
- 36360.00 La Commune accorde ponctuellement des dons à des associations ou organismes œuvrant dans ce domaine d'activités.

57900 Assistance, autres

- 36360.00 La Commune accorde ponctuellement des dons à des associations ou organismes œuvrant dans ce domaine d'activités.

57960 Guichets sociaux régionaux

- 36120.00 La part des communes aux coûts de fonctionnement du Guichet social régional (GSR) est calculée pour moitié au prorata du nombre d'habitants et pour moitié au prorata du nombre de dossiers ouverts.

59300 Actions d'entraide à l'étranger

- 36360.00 La Commune accorde ponctuellement des dons à des associations ou organismes œuvrant dans ce domaine d'activités.



Budget 2022

Classification fonctionnelle		Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
54510	Crèches et garderies	765'000	780'000	-15'000	735'188.60	29'811
36	Charges de transfert	765'000	780'000	-15'000	735'188.60	29'811
36370.00	Subventions aux personnes physiques	765'000	780'000	-15'000	735'188.60	29'811
55	Chômage	172'500	163'600	8'900	184'332.23	-11'832
	Charges	172'500	163'600	8'900	184'332.23	-11'832
55200	Part communale aux mesures d'insertion	172'500	163'600	8'900	184'332.23	-11'832
36	Charges de transfert	172'500	163'600	8'900	184'332.23	-11'832
36110.03	Part sur financement LACI	55'000	50'900	4'100	53'829.32	1'171
36110.17	Intégration socio-professionnelle	116'500	111'700	4'800	130'502.91	-14'003
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	1'000	1'000	0		1'000
56	Construction de logements sociaux	0	1'900	-1'900	1'750.00	-1'750
	Charges	0	1'900	-1'900	1'750.00	-1'750
56000	Construction de logements sociaux	0	1'900	-1'900	1'750.00	-1'750
36	Charges de transfert	0	1'900	-1'900	1'750.00	-1'750
36110.00	Dédommag. aux cantons et aux concordats	0	1'900	-1'900	1'750.00	-1'750
57	Aide sociale et domaine de l'asile	1'622'500	1'588'300	34'200	1'498'363.72	124'136
	Charges	1'622'500	1'588'300	34'200	1'509'395.72	113'104
	Revenus	0	0	0	-11'032.00	11'032
57200	Aide matérielle légale	1'245'400	1'191'800	53'600	1'127'237.16	118'163
36	Charges de transfert	1'245'400	1'191'800	53'600	1'138'269.16	107'131
36110.06	Aide sociale	1'226'100	1'171'400	54'700	1'125'821.86	100'278
36110.18	Lutte contre la fraude (charge nette)	18'300	19'400	-1'100	12'447.30	5'853
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	1'000	1'000	0		1'000
46	Revenus de transfert	0	0	0	-11'032.00	11'032
46130.00	Dédommagements des assurances sociales pu..	0	0	0	-11'032.00	11'032
57900	Assistance, autres	50'300	50'700	-400	48'152.96	2'147
36	Charges de transfert	50'300	50'700	-400	48'152.96	2'147
36110.10	Social privé	48'700	49'100	-400	47'152.96	1'547
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	1'600	1'600	0	1'000.00	600
57960	Guichets sociaux régionaux	326'800	345'800	-19'000	322'973.60	3'826
36	Charges de transfert	326'800	345'800	-19'000	322'973.60	3'826
36120.00	Dédommag. communes et syndicats intercomm.	326'800	345'800	-19'000	322'973.60	3'826
59	Domaine social, non mentionné ailleurs	1'000	1'000	0	0.00	1'000
	Charges	1'000	1'000	0	0.00	1'000
59300	Actions d'entraide à l'étranger	1'000	1'000	0	0.00	1'000
36	Charges de transfert	1'000	1'000	0	0.00	1'000
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	1'000	1'000	0		1'000

61500 Routes communales

- 30100.00 Le Service des travaux publics compte 6 équivalents plein temps et un apprenti.
- 30593.00 Acceptée par le Grand Conseil en mars 2019, la loi instituant un fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Ce fonds est alimenté par un prélèvement chez tous les employeurs du Canton à hauteur de 0,58 % de la masse salariale de leur entreprise.
- 30900.00 Les collaborateurs du Service des travaux publics suivent périodiquement des cours de formation continue et de perfectionnement.
- 31010.00 Cette rubrique comporte les achats de sachets pour déjections canines et de sacs pour les poubelles de diverses contenances.
- 31010.02 Cette dépense concerne les achats de carburants et lubrifiants destinés à toutes les machines et véhicules motorisés du Service des travaux publics.
- 31010.03 Nous prévoyons l'achat de sel de déneigement, de sable et gravier à béton, de sacs de ciment et de piquets à neige.
- 31090.00 L'achat de plaques de rues et de numéros d'immeubles est devisé pour l'an prochain à 600 fr.
- 31110.00 En plus de divers outils, vis et autre matériel pour l'entretien courant (9'000 fr.), nous prévoyons notamment l'achat d'une saleuse pour tracteur (6'300 fr.), d'une déchiqueteuse d'occasion (5'500 fr.), de deux accumulateurs pour outillage (800 fr.), d'une petite tronçonneuse à accumulateurs (600 fr.) et d'une petite débroussailluse (500 fr.).
- 31110.02 Dans cette rubrique sont généralement comptabilisés les achats de peintures et solvants (2'000 fr.), de panneaux de signalisation routière (8'000 fr.) et le coût des marquages routiers (10'000 fr.). En 2022, nous ferons en plus l'acquisition d'un radar pédagogique (7'000 fr.).
- 31120.00 Nous prévoyons le renouvellement de vêtements de travail pour les 6 employés et l'apprenti (3'500 fr.), en plus de l'acquisition de divers équipements collectifs (1'200 fr.).
- 31200.04 Il s'agit de la taxe déchets au poids des différents containers du Service des travaux publics aux Courtils 48.
- 31300.00 En cas de fortes chutes de neige, nous pourrions être amenés à faire appel à un tiers externe pour le déblaiement des routes et chemins piétonniers.
- 31410.00 Comme chaque année, nous prévoyons des travaux de pontage de fissures (12'500 fr.), de gravillonnage de routes (25'000 fr.) et de réfection de capes de vannes, de regards et de grilles (7'500 fr.). Les frais d'évacuation des déchets de routes sont devisés à 15'000 fr. et la réserve pour l'entretien (élagage, abattage) d'arbres en bord de routes est devisée à 2'000 fr.
- 31411.00 La redevance due à « NeuchâtelRoule » pour l'exploitation d'une station et de dix vélos à Cortaillod s'élève à 5'400 fr. par an.
- 31430.15 Dans l'entretien de l'éclairage public, nous prévoyons une somme de 2'500 fr. pour acheter des ampoules pour les points lumineux défectueux et une somme de 4'000 fr. pour le contrôle électrique des mâts d'éclairage public.
- 31440.00 En plus de l'entretien courant (500 fr.), nous prévoyons d'acheter des panneaux en bois pour les boxes à sable (200 fr.).
- 31500.00 Il s'agit de l'entretien courant des différentes machines et du matériel se trouvant dans les locaux occupés par le Service des travaux publics.
- 31510.00 Hormis les réparations et entretiens courants des véhicules (10'000 fr.), les dépenses prévues sont l'achat de brosses pour la balayeuse (1'100 fr.), le service d'entretien du Meili (1'600 fr.), l'achat de divers pneus (3'900 fr.), la location d'une batterie pour le véhicule électrique Renault (1'100 fr.), l'achat de divers filtres (800 fr.).
- 31610.00 Nous comptabilisons ici le coût de la location d'une occupation partielle du rez-de-chaussée de l'immeuble des Coteaux 38, dans lequel est entreposé une partie du matériel du Service des travaux publics (4'500 fr.) et de locaux dans le bâtiment de l'ancienne STEP de la Poissine, servant de dépôt pour du matériel de signalisation (2'400 fr.).



Budget 2022

Classification fonctionnelle		Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
6	TRANSPORTS	1'385'100	1'351'700	33'400	1'395'982.28	-10'882
	Charges	1'580'000	1'532'300	47'700	1'580'905.48	-905
	Revenus	-194'900	-180'600	-14'300	-184'923.20	-9'977
61	Circulation routière	935'100	919'000	16'100	908'731.95	26'368
	Charges	1'130'000	1'099'600	30'400	1'093'655.15	36'345
	Revenus	-194'900	-180'600	-14'300	-184'923.20	-9'977
61500	Routes communales	943'800	933'900	9'900	920'043.54	23'756
30	Charges de personnel	689'500	694'300	-4'800	655'142.41	34'358
30100.00	Salaires du personnel	536'200	527'800	8'400	516'389.05	19'811
30108.00	Variation provision HS + VAC	0	0	0	-7'338.24	7'338
30109.00	Rmbt salaires personnel admin. et d'exploitation	0	0	0	-1'531.20	1'531
30400.00	Alloc. pour enfants et alloc. de formation	3'300	9'800	-6'500	4'725.00	-1'425
30490.00	Autres allocations (indemnités de piquet)	3'900	4'400	-500	2'600.00	1'300
30500.00	Cotis. patron. AVS, AI, APG, AC, frais adm.	34'000	34'500	-500	33'292.40	708
30509.00	Rmbt cotis. patron. AVS, AI, APG, AC, frais adm.	0	0	0	-96.85	97
30520.00	Cotis. patron. à la caisse de pensions	69'800	74'700	-4'900	73'747.80	-3'948
30530.00	Cotis. patron. aux assurances-accidents	7'300	8'900	-1'600	14'497.35	-7'197
30530.02	Indemnités de l'assurance accident	0	0	0	-2'444.65	2'445
30540.00	Cotis. patron. caisses de compens. pour ALFA	11'300	11'100	200	10'650.05	650
30550.00	Cotis. patron. assurances indemn. journ. maladie	13'100	13'200	-100	10'117.20	2'983
30550.02	Indemnités de l'assurance maladie	0	0	0	-5'351.85	5'352
30591.00	Fonds de formation professionnelle	500	500	0	441.05	59
30592.00	Cotis. patron. aux structures d'accueil	1'000	1'000	0	912.45	88
30593.00	Fonds formation apprentis	3'100	3'100	0	2'941.30	159
30900.00	Formation et perfectionnement du personnel	6'000	4'300	1'700	16.00	5'984
30910.00	Recrutement du personnel	0	0	0	571.45	-571
30990.00	Autres charges du personnel	0	1'000	-1'000	1'004.10	-1'004
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	248'400	239'600	8'800	255'926.83	-7'527
31000.00	Matériel de bureau	300	300	0	180.65	119
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	5'500	6'100	-600	4'272.63	1'227
31010.02	Carburants	12'500	12'500	0	11'111.45	1'389
31010.03	Produits pour mesures hivernales	5'000	5'000	0	2'578.15	2'422
31030.00	Littérature spécialisée, magazines	400	0	400	399.00	1
31090.00	Autres charges de matériel et de marchandises	600	600	0		600
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	23'100	13'000	10'100	25'198.30	-2'098
31110.02	Signalisation routière	27'000	20'000	7'000	14'263.35	12'737
31120.00	Acquisition de vêtements, linges, rideaux	4'700	5'700	-1'000	4'919.60	-220
31130.00	Matériel informatique	0	500	-500		0
31200.01	Chauffage	3'300	3'500	-200	3'200.00	100
31200.02	Electricité	1'800	1'600	200	2'017.50	-218
31200.03	Eau	1'100	1'400	-300	989.10	111
31200.04	Déchets	9'500	9'500	0	9'407.55	92
31200.05	Eclairage public	20'200	20'700	-500	20'194.75	5
31300.00	Prestations de services de tiers	1'500	2'000	-500	538.50	962
31300.03	Téléphones	800	800	0	755.35	45
31300.05	Cotisations	0	400	-400		0
31300.80	Contrats de maintenance	800	700	100	665.90	134
31340.01	Assurances choses et RC	2'200	2'200	0	2'208.55	-9
31340.02	Primes d'assurances véhicules	7'700	8'300	-600	7'561.35	139
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	700	900	-200	637.90	62
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	500	500	0	496.65	3
31370.02	Taxes routières pour véhic. de service (plaques)	4'500	4'500	0	4'351.40	149
31410.00	Entretien des routes / voies de communication	70'000	70'000	0	89'002.05	-19'002
31411.00	Entretien mobilier urbain	5'400	3'000	2'400	5'385.00	15
31430.15	Entretien éclairage public (EP)	6'500	8'700	-2'200	9'280.85	-2'781
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	700	5'300	-4'600	3'164.55	-2'465
31500.00	Entretien meubles, machines et appareils	3'500	3'500	0	3'924.30	-424
31510.00	Entretien de machines, appareils et outils	18'500	18'600	-100	19'603.45	-1'103
31530.00	Entretien du matériel informatique	1'700	1'700	0	1'719.00	-19
31610.00	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	6'900	6'900	0	6'900.00	0
31700.00	Frais de déplacements et autres frais	500	200	300		500
31990.00	Autres charges d'exploitation	1'000	1'000	0	1'000.00	0

33004.00	L'augmentation du montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018, soit 10'600 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).
39400.00	La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 61500 "Routes communales" représente 7,67 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).
43090.00	On trouve dans ce compte le produit de la refacturation de diverses prestations effectuées par le Service des travaux publics, des indemnités versées par des assurances, ainsi que le produit de la refacturation aux fautifs des dégâts commis par eux au mobilier urbain.
46010.01	La loi sur la taxe des véhicules, remorques et bateaux (LTVRB) prévoit que 3 % du produit annuel de la taxe précitée soient reversés aux communes par le Canton.
46110.00	L'Etat de Neuchâtel nous verse une indemnité pour le travail de déblaiement des trottoirs que la Commune effectue pour son compte.
48930.00	Les préfinancements servent à neutraliser le montant de l'amortissement des investissements pour lesquels ils ont été constitués. Pour la réfection de l'avenue François-Borel, ce montant s'élève à 19'400 fr. et pour celle de la rue des Chavannes à 12'700 fr.
48950.00	On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33004.00 ci-avant.
49100.00	Une partie des charges salariales nettes du Service des travaux publics est imputée dans les chapitres suivants : 34110 – Port ; 71010 – Approvisionnement en eau ; 72010 – Traitement des eaux usées ; 73010 – Gestion des déchets ménages.

61550 Places de stationnement

39400.00	La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 61550 "Places de stationnement" représente 0,05 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputés dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).
42406.20	On trouve dans ce compte le produit de la taxe d'utilisation du domaine public pour les places de parc du Centre commercial « Littoral-Centre », le produit des locations ponctuelles du parking de Courbe-Rayes (pour camions et remorques) et celui de la location de deux places de parc pour le logement de 4,5 pièces de l'Impasse du Carraz 1.

61900 Routes, autres

36120.04	Conformément au règlement d'application de la LPDIENS, l'ECAP nous facture notre contribution à l'alimentation d'un fonds des missions de secours. En application des normes MCH2, cette contribution doit être ventilée comme suit :
----------	---

Chapitres	Comptes	Budget 2022		Budget 2021	
		Fr./hab.	Total (Fr.)	Fr./hab.	Total (Fr.)
Service de sauvetage	42200 / 36120.04	0.39	1'831.00	0.36	1'709.00
Routes, autres	61900 / 36120.04	5.90	27'706.00	5.37	25'491.00
Transports publics, autres	62900 / 36120.04	0.10	469.00	0.09	427.00
Protection de l'air et du climat	76100 / 36120.04	2.26	10'612.00	2.06	9'779.00
Lutte contre la pollution de l'environnement	76900 / 36120.04	1.18	5'541.00	1.08	5'127.00
		9.83	46'159.00	8.96	42'533.00

La contribution aux secours routiers subit une augmentation par rapport à 2020 et 2021, années au cours desquelles les activités de formation ont été fortement réduites en raison de la pandémie de Covid-19. Cette contribution reste néanmoins inférieure à celles versées en 2018 et en 2019.

62300 Subvention trafic régional

31300.00	Nous prévoyons de mandater une étude en vue d'améliorer la desserte de la Commune en transports publics.
----------	--



Budget 2022

Classification fonctionnelle		Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
33	Amortissements du patrimoine administratif	142'200	120'100	22'100	136'500.00	5'700
33001.00	Amort. planifiés, routes/voies communication PA	68'700	59'700	9'000	59'300.00	9'400
33003.01	Amort. planifiés éclairage public	49'700	33'300	16'400	33'100.00	16'600
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	12'400	12'400	0	12'700.00	-300
33006.00	Amort. planifiés, biens meubles PA	5'400	3'500	1'900	3'500.00	1'900
33006.01	Amort. planifiés véhicules	6'000	11'200	-5'200	27'900.00	-21'900
34	Charges financières	0	0	0	1'047.60	-1'048
34300.00	Travaux de gros entretien, terrains PF	0	0	0	1'047.60	-1'048
39	Imputations internes	17'400	15'300	2'100	15'233.40	2'167
39300.00	Imput. internes frais administratifs et d'exploitat.	1'500	1'500	0	1'500.00	0
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	15'900	13'800	2'100	13'733.40	2'167
42	Taxes	-1'600	-1'600	0	-1'520.48	-80
42100.07	Autorisations de circuler	-1'600	-1'600	0	-1'520.48	-80
43	Revenus divers	-10'000	-12'000	2'000	-9'314.22	-686
43090.00	Autres revenus d'exploitation	-10'000	-12'000	2'000	-9'314.22	-686
46	Revenus de transfert	-22'200	-1'900	-20'300	-17'072.00	-5'128
46010.01	Quote-part à la taxe LTVRB	-16'100	0	-16'100	-15'989.00	-111
46110.00	Dédommag. des cantons et des concordats	-1'100	-1'900	800	-1'083.00	-17
46311.00	Subvention du fonds de formation apprentis	-5'000	0	-5'000		-5'000
48	Revenus extraordinaires	-42'700	-42'900	200	-42'500.00	-200
48930.00	Prélèvements sur les préfinancements du capita..	-32'100	-32'300	200	-31'900.00	-200
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-10'600	-10'600	0	-10'600.00	0
49	Imputations internes	-77'200	-77'000	-200	-73'400.00	-3'800
49100.00	Imput. internes pour prestations de services	-77'200	-77'000	-200	-73'400.00	-3'800
61550	Places de stationnement	-36'400	-40'400	4'000	-37'087.80	688
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	2'400	2'400	0	1'658.60	741
31300.00	Prestations de services de tiers	0	0	0	150.00	-150
31430.05	Entretien des parkings	1'000	1'000	0	846.80	153
31510.00	Entretien de machines, appareils et outils	1'400	1'400	0	661.80	738
33	Amortissements du patrimoine administratif	2'300	2'300	0	2'300.00	0
33003.02	Amort. planifiés parkings	2'300	2'300	0	2'300.00	0
39	Imputations internes	100	100	0	70.10	30
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	100	100	0	70.10	30
42	Taxes	-41'200	-45'200	4'000	-40'966.50	-234
42406.20	Locations places de parc	-20'200	-20'200	0	-20'268.00	68
42406.21	Revenus horodateurs	-21'000	-25'000	4'000	-20'698.50	-302
43	Revenus divers	0	0	0	-150.00	150
43090.00	Autres revenus d'exploitation	0	0	0	-150.00	150
61900	Routes, autres	27'700	25'500	2'200	25'776.21	1'924
36	Charges de transfert	27'700	25'500	2'200	25'776.21	1'924
36120.04	Part aux missions de secours (ECAP)	27'700	25'500	2'200	25'776.21	1'924
62	Transports publics	448'500	431'700	16'800	485'604.08	-37'104
	Charges	448'500	431'700	16'800	485'604.08	-37'104
62300	Subvention trafic régional	442'000	425'200	16'800	479'172.90	-37'173
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	3'000	0	3'000		3'000
31300.00	Prestations de services de tiers	3'000	0	3'000		3'000

36140.00 Le système de financement du trafic local et du trafic régional intègre la couverture des coûts de l'ensemble des lignes de transport public du Canton, réseau urbain et régional confondus. C'est le système du « pot commun » introduit dans le cadre du désenchevêtrement. Pour la répartition de la part des Communes entre elles, le critère de la qualité de la desserte implique que les Communes bien desservies paient par habitant un montant plus important que les Communes moins bien loties.

36370.00 Une dépenses de 21'000 fr. est prévue suite à l'acceptation par le Conseil général, en 2011, de l'arrêté instituant l'octroi de subsides en faveur des habitants utilisant les transports publics, sous certaines conditions.

62310 Noctambus

36140.00 La part des communes aux coûts du Noctambus est calculée en fonction de la population (1/3) et du nombre d'utilisateurs (2/3).

62900 Transports publics, autres

36120.04 Conformément au règlement d'application de la LPDIENS, l'ECAP nous facture notre contribution à l'alimentation d'un fonds des missions de secours. En application des normes MCH2, cette contribution doit être ventilée comme suit :

Chapitres	Comptes	Budget 2022		Budget 2021	
		Fr./hab.	Total (Fr.)	Fr./hab.	Total (Fr.)
Service de sauvetage	42200 / 36120.04	0.39	1'831.00	0.36	1'709.00
Routes, autres	61900 / 36120.04	5.90	27'706.00	5.37	25'491.00
Transports publics, autres	62900 / 36120.04	0.10	469.00	0.09	427.00
Protection de l'air et du climat	76100 / 36120.04	2.26	10'612.00	2.06	9'779.00
Lutte contre la pollution de l'environnement	76900 / 36120.04	1.18	5'541.00	1.08	5'127.00
		9.83	46'159.00	8.96	42'533.00

63100 Navigation

Pas de commentaires.



Budget 2022

Classification fonctionnelle		Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
36	Charges de transfert	439'000	425'200	13'800	479'172.90	-40'173
36140.00	Dédommagements aux entreprises publiques	418'000	402'200	15'800	459'648.30	-41'648
36370.00	Subventions aux personnes physiques	21'000	23'000	-2'000	19'524.60	1'475
62310	Noctambus	6'000	6'000	0	6'003.95	-4
36	Charges de transfert	6'000	6'000	0	6'003.95	-4
36140.00	Dédommagements aux entreprises publiques	6'000	6'000	0	6'003.95	-4
62900	Transports publics, autres	500	500	0	427.23	73
36	Charges de transfert	500	500	0	427.23	73
36120.04	Part aux missions de secours (ECAP)	500	500	0	427.23	73
63	Transports, autres	1'500	1'000	500	1'646.25	-146
	Charges	1'500	1'000	500	1'646.25	-146
63100	Navigation	1'500	1'000	500	1'646.25	-146
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	1'500	1'000	500	1'646.25	-146
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	500	500	0		500
31430.02	Entretien du débarcadère	1'000	500	500	1'646.25	-646

71010 Approvisionnement en eau

- 30100.00 et suivants Il s'agit du traitement et des charges sociales des releveurs de compteurs d'eau.
- 31200.02 Ce compte comprend l'énergie consommée par les stations de pompage et le système de dégermination.
- 31300.03 Il s'agit du coût d'abonnement des lignes téléphoniques louées pour le contrôle à distance du pompage et des réservoirs.
- 31300.05 On trouve dans ce compte notre cotisation de membre de la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE).
- 31300.63 La mise à jour des relevés du cadastre souterrain est effectuée par un bureau de géomatique-informatique.
- 31420.01 Un montant de 55'500 fr. est alloué à la réparation des fuites, à l'entretien courant et au renforcement du réseau. Par ailleurs, les travaux suivants sont projetés :
- Pose de nouvelles hydrantes, selon recommandation de l'ECAP (8'000 fr.) ;
 - Entretien des bornes hydrantes (6'000 fr.) ;
 - Entretien des vannes (6'000 fr.).
- 31420.02 Divers travaux d'entretien (10'000 fr.) et de nettoyage (300 fr.) de nos réservoirs sont nécessaires chaque année, afin de rester en conformité avec les exigences du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV). En 2022, nous devons entreprendre des travaux sur le captage du réservoir de la Chevalière 2 (12'000 fr.), suite au remplacement d'une conduite.
- 31420.04 L'entretien des différentes fontaines du village et l'achat de chlore sont devisés à 1'500 fr. par année.
- 33002.00 et 33003.00 L'augmentation du montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018, soit 28'600 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).
- 36120.11 Il s'agit des prestations fournies par la société Eli10 SA pour le service de permanence.
- 37010.01 Il s'agit de la redevance cantonale de 70 centimes par m³ d'eau vendue, que nous devons verser à l'Etat. Elle est répercutée intégralement sur les abonnés; l'encaissement figure sous la rubrique 47010.01.
- 39100.00 Une part des charges salariales de l'Administration, du Service des travaux publics et du Service technique est comptabilisée dans le chapitre 71010 "Approvisionnement en eau".
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 71010 "Approvisionnement en eau" représente 8,44 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).



Budget 2022

Classification fonctionnelle		Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
7	PROTEC. ENVIRONNEM. ET AMENAG. TERRI TOIRE	577'800	568'800	9'000	528'427.56	49'372
	Charges	3'254'300	3'355'000	-100'700	3'306'728.75	-52'429
	Revenus	-2'676'500	-2'786'200	109'700	-2'778'301.19	101'801
71	Approvisionnement en eau	0	0	0	0.00	0
	Charges	850'100	844'400	5'700	769'440.88	80'659
	Revenus	-850'100	-844'400	-5'700	-769'440.88	-80'659
71010	Approvisionnement en eau	0	0	0	0.00	0
30	Charges de personnel	3'400	3'700	-300	3'052.95	347
30100.00	Salaires du personnel	2'800	3'100	-300	2'717.20	83
30500.00	Cotis. patron. AVS, AI, APG, AC, frais adm.	300	300	0	178.45	122
30530.00	Cotis. patron. aux assurances-accidents	100	100	0	77.20	23
30540.00	Cotis. patron. caisses de compens. pour ALFA	100	100	0	57.05	43
30591.00	Fonds de formation professionnelle	0	0	0	2.40	-2
30592.00	Cotis. patron. aux structures d'accueil	0	0	0	4.90	-5
30593.00	Fonds formation apprentis	100	100	0	15.75	84
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	226'400	224'800	1'600	170'717.38	55'683
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	200	0	200		200
31020.01	Photocopies	2'500	0	2'500		2'500
31020.02	Publications et annonces	1'000	0	1'000	171.30	829
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	1'000	0	1'000		1'000
31110.01	Achat de compteurs	20'000	20'000	0	10'193.00	9'807
31200.02	Electricité	62'000	50'000	12'000	62'658.36	-658
31200.03	Eau	0	2'000	-2'000		0
31300.03	Téléphones	3'500	2'500	1'000	3'601.00	-101
31300.05	Cotisations	2'100	2'100	0	1'818.25	282
31300.07	Frais de facturation	200	500	-300	171.30	29
31300.14	Frais d'actes notariés	0	0	0	800.00	-800
31300.63	Informatisation du réseau	6'000	8'000	-2'000	3'551.09	2'449
31300.80	Contrats de maintenance	16'200	11'200	5'000	16'120.93	79
31320.00	Honoraires de conseillers externes	3'000	3'000	0		3'000
31340.01	Assurances choses et RC	3'100	3'100	0	2'952.50	148
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	1'400	1'400	0	1'412.30	-12
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	700	700	0	712.00	-12
31420.01	Entretien du réseau d'eau	75'000	80'000	-5'000	37'137.85	37'862
31420.02	Entretien des réservoirs	22'300	36'300	-14'000	24'838.88	-2'539
31420.04	Entretien des fontaines	1'500	1'500	0	788.05	712
31420.05	Entretien réseau des vignes et jardins	1'500	1'500	0	1'986.77	-487
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	1'000	0	1'000	710.80	289
31510.00	Entretien de machines, appareils et outils	200	0	200		200
31510.01	Entretien des compteurs	0	1'000	-1'000		0
31530.00	Entretien du matériel informatique	2'000	0	2'000	600.00	1'400
31810.00	Pertes sur créances effectives	0	0	0	240.00	-240
31990.00	Autres charges d'exploitation	0	0	0	253.00	-253
33	Amortissements du patrimoine administratif	249'900	242'500	7'400	242'900.00	7'000
33002.00	Amort. planifiés, aménagement des eaux PA	170'900	164'700	6'200	163'300.00	7'600
33003.00	Amort. planifiés, autres ouvrages génie civil PA	77'800	77'800	0	79'600.00	-1'800
33006.00	Amort. planifiés, biens meubles PA	1'200	0	1'200		1'200
36	Charges de transfert	10'000	15'000	-5'000	9'446.65	553
36120.11	Mandat d'exploitation Eli10	10'000	15'000	-5'000	9'446.65	553
37	Subventions à redistribuer	210'000	210'000	0	203'768.60	6'231
37010.01	Redevances sur vente d'eau (canton)	210'000	210'000	0	203'768.60	6'231
39	Imputations internes	150'400	148'400	2'000	139'555.30	10'845
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	129'400	129'000	400	120'000.00	9'400
39300.00	Imput. internes frais administratifs et d'exploitat.	3'500	3'500	0	3'500.00	0
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	17'500	15'900	1'600	16'055.30	1'445
42	Taxes	-516'600	-506'600	-10'000	-514'404.17	-2'196
42401.01	Taxe de base eau (compteur)	-245'000	-250'000	5'000	-245'386.27	386

- 42401.02 Nous estimons la vente d'eau à 290'000 m³ l'an prochain. L'an prochain, le prix du m³ d'eau consommé devrait rester fixé à 90 ct. La taxe de base annuelle reste quant à elle fixée à 97 fr. par compteur ; elle est multipliée par les coefficients suivants, en fonction du calibre du compteur (diamètre nominal DN) :

Calibre (DN)	Coefficient	Taxe de base
Jusqu'à 20 mm	1	97.-
25 mm	5	485.-
32 mm	10	970.-
40 mm	12	1'164.-
50 mm	15	1'455.-
65 mm	20	1'940.-
80 mm	25	2'425.-
100 mm et plus	30	2'910.-

- 45100.00 L'excédent de charges du chapitre 71010 « Approvisionnement en eau », qui devrait s'élever à 94'900 fr., sera prélevé à la réserve ad hoc.
- 47010.01 Voir commentaire de la rubrique 37010.01 ci-avant.
- 48950.00 On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir comptes 33003.00 et 33004.00 ci-avant.

72010 Traitement des eaux usées

- 31300.63 La mise à jour des relevés du cadastre souterrain est effectuée par un bureau de géomatique-informatique.
- 31430.20 En plus de l'entretien courant (20'000 fr.), les travaux suivants sont prévus l'an prochain :
- vidange des grilles de routes (16'000 fr.) ;
- curage fosses bovistop dans les vignes, au stand de tir et au carré du tram (2'000 fr.) ;
- 35100.00 L'excédent de revenus escompté dans le chapitre 72010 "Traitement des eaux usées", soit 5'900 fr., sera versé à la réserve ad hoc.
- 36120.08 et
36120.09 Les charges nettes de fonctionnement du syndicat de la STEP Boudry-Cortailod et du syndicat de la STEP de la Saunerie sont réparties entre les Communes membres au prorata du nombre d'habitants.
- 39100.00 Une part des charges salariales de l'Administration, du Service des travaux publics et du Service technique est comptabilisée dans le chapitre 72010 "Traitement des eaux usées".
- 39300.01 Les charges liées au traitement des eaux claires sont financées par la taxe d'épuration, en application de la décision du Conseil général du 15 décembre 2005. En conséquence, le solde net du chapitre 72030 « Traitement des eaux claires », soit 179'700 fr., est imputé dans le chapitre 72010 « Traitement des eaux usées ».
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 72010 "Traitement des eaux usées" représente 2,60 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).
- 42401.10 Dès 2022, le montant de la taxe d'épuration sera fixé à 2 fr. 80 par mètre cube d'eau consommée, alors que celui-ci était auparavant de 3 fr. 50 (depuis 2016).

72030 Traitement des eaux claires

- 31300.63 La mise à jour des relevés du cadastre souterrain est effectuée par un bureau de géomatique-informatique.
- 31430.20 Cette rubrique comporte le coût de l'entretien courant des canalisations de transport des eaux claires.



Budget 2022

Classification fonctionnelle		Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
42401.02	Taxe sur consomm. eau (ménages + entreprises)	-265'000	-250'000	-15'000	-264'398.59	-601
42401.03	Taxe eau des vignes	-2'300	-2'300	0	-2'297.32	-3
42401.04	Taxe eau de chantiers	-2'000	-2'000	0	-634.01	-1'366
42401.05	Taxe sur la consommation d'eau (jardins)	-800	-800	0	-753.00	-47
42600.00	Remboursements de tiers	-1'500	-1'500	0	-934.98	-565
45	Prélèvem. sur fonds et financements spéciaux	-94'900	-99'200	4'300	-25'676.01	-69'224
45100.00	Prélèvements sur les financements spéciaux	-94'900	-99'200	4'300	-25'676.01	-69'224
47	Subventions à redistribuer	-210'000	-210'000	0	-200'760.70	-9'239
47010.01	Redevance cantonale sur l'eau potable	-210'000	-210'000	0	-200'760.70	-9'239
48	Revenus extraordinaires	-28'600	-28'600	0	-28'600.00	0
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-28'600	-28'600	0	-28'600.00	0
72	Traitement des eaux usées	0	0	0	0.00	0
	Charges	991'700	1'121'900	-130'200	1'206'471.83	-214'772
	Revenus	-991'700	-1'121'900	130'200	-1'206'471.83	214'772
72010	Traitement des eaux usées	0	0	0	0.00	0
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	51'500	55'400	-3'900	39'185.95	12'314
31300.00	Prestations de services de tiers	0	0	0	94.99	-95
31300.07	Frais de facturation	600	1'300	-700	487.48	113
31300.63	Informatisation du réseau	3'000	700	2'300	3'782.93	-783
31300.80	Contrats de maintenance	3'500	7'000	-3'500	3'324.03	176
31340.01	Assurances choses et RC	300	300	0	283.20	17
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	100	100	0	29.55	70
31420.03	Entretien des stations de pompage	4'000	1'000	3'000	271.22	3'729
31430.20	Entretien des canaux, égouts	38'000	43'000	-5'000	30'312.54	7'687
31530.00	Entretien du matériel informatique	2'000	2'000	0	600.00	1'400
31990.00	Autres charges d'exploitation	0	0	0	0.01	0
33	Amortissements du patrimoine administratif	146'000	146'100	-100	146'100.00	-100
33003.06	Amort. planifiés canalisations, égouts	146'000	146'100	-100	146'100.00	-100
35	Attrib. aux fonds et financements spéciaux	5'900	146'500	-140'600	242'611.17	-236'711
35100.00	Attrib. aux financements spéciaux	5'900	146'500	-140'600	242'611.17	-236'711
36	Charges de transfert	367'300	368'400	-1'100	357'597.45	9'703
36120.08	Syndicat pour l'épuration (STEP Boudry-Cort.)	19'900	16'500	3'400	22'103.95	-2'204
36120.09	Syndicat pour l'épuration (STEP La Saunerie)	347'400	351'900	-4'500	335'493.50	11'907
39	Imputations internes	241'300	233'600	7'700	239'967.83	1'332
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	54'200	54'300	-100	50'700.00	3'500
39300.00	Imput. internes frais administratifs et d'exploitat.	2'000	2'000	0	2'000.00	0
39300.01	Imput. internes eaux claires	179'700	171'900	7'800	181'009.43	-1'309
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	5'400	5'400	0	6'258.40	-858
42	Taxes	-812'000	-950'000	138'000	-1'025'462.40	213'462
42401.10	Taxe d'épuration	-812'000	-950'000	138'000	-1'025'462.40	213'462
72030	Traitement des eaux claires	0	0	0	0.00	0
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	24'200	18'200	6'000	29'415.23	-5'215
31300.00	Prestations de services de tiers	0	0	0	95.03	-95
31300.63	Informatisation du réseau	1'200	1'200	0	204.13	996
31430.20	Entretien des canaux, égouts	20'000	12'000	8'000	28'516.07	-8'516
31530.00	Entretien du matériel informatique	3'000	5'000	-2'000	600.00	2'400
33	Amortissements du patrimoine administratif	124'600	123'100	1'500	123'100.00	1'500
33003.06	Amort. planifiés canalisations, égouts	124'600	123'100	1'500	123'100.00	1'500
39	Imputations internes	30'900	30'600	300	28'494.20	2'406
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	26'700	26'400	300	23'900.00	2'800
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	4'200	4'200	0	4'594.20	-394

39100.00	Une part des charges salariales du Service technique est comptabilisée dans le chapitre 72030 "Traitement des eaux claires".
39400.00	La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 72030 "Traitement des eaux claires" représente 2,03 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).
49300.01	Les charges liées au traitement des eaux claires sont financées par la taxe d'épuration, en application de la décision du Conseil général du 15 décembre 2005. En conséquence, le solde net du chapitre 72030 « Traitement des eaux claires », soit 179'700 fr., est imputé dans le chapitre 72010 « Traitement des eaux usées ».

73010 Gestion des déchets ménages

Le pourcentage de participation de l'impôt au financement des coûts d'élimination des déchets urbains provenant des ménages est fixé à 20 %, par décision du Conseil général.

31110.00	Nous prévoyons l'achat de sacs pour les conteneurs enterrés de type Molok (5'200 fr.), le remplacement de bennes de 7'000 litres pour déchets verts au chemin de la Roussette et au hangar du Service des travaux publics (3'300 fr.), l'achat de deux conteneurs à déchets verts de 700 litres (800 fr.) et de produit contre les asticots (400 fr.).
31300.40	Il s'agit uniquement des frais de transport des déchets urbains des habitants. Avec l'introduction généralisée des conteneurs enterrés, cette prestation nous est facturée 24 fr. par habitant et par année.
31300.47	Selon la convention passée entre Vadec SA et la Commune, notre participation aux frais d'exploitation de la déchetterie régionale de La Croix est basée sur un coût par habitant de 32 fr.
31370.00	Pour respecter le principe d'échéance, nous comptabilisons dans cette rubrique la réduction de la déduction de l'impôt préalable (REDIP).
31510.00	Le nettoyage et la désinfection deux fois par année de 55 conteneurs enterrés est devisé à 18'700 fr. et celui de 60 containers en plastique de 700 litres pour les déchets verts est devisé à 5'500 fr.
31690.00	Nous comptabilisons dans ce compte le coût de la location auprès de Vadec SA de 16 containers aériens de type Grunderco installés dans les écopoints.
35100.00	L'excédent de revenus du chapitre 73010 « Gestion des déchets ménages », estimé à 13'700 fr., sera versé à la réserve ad hoc.
36140.00	On trouve ici le coût de la collecte et de l'élimination des déchets spéciaux des ménages.
39100.00	Une part des charges salariales du Service des travaux publics et du Service technique est comptabilisée dans le chapitre 73010 "Gestion des déchets ménages".
39300.00	Conformément aux dispositions du règlement d'exécution de la loi sur le traitement des déchets, des frais administratifs correspondant à un montant de 25 fr. par facture de taxe déchets sont imputés au chapitre 73010 « Gestion des déchets ménages » (voir rubrique 49300.02 du chapitre 02200 « Services généraux »). En contrepartie, il n'y a pas d'imputation de charges salariales du chapitre 02200 sur le chapitre 73010.
42401.20	L'an prochain, la taxe de déchets due par les personnes physiques restera à 88 fr. par an et par ménage d'une personne (taxe de base).
42600.10	Dans ce compte sont comptabilisées les rétrocessions versées par Vadec SA pour le recyclage du verre.
42600.11	Dans ce compte sont comptabilisées les rétrocessions versées par Vadec SA pour le recyclage du papier et du carton.
42600.18	Selon les règles et paramètres définis par la Commission cantonale de gestion des déchets (CCGD), la taxe nette rétrocédée aux communes devrait s'élever à 165 fr./tonne en 2022 et les Communes sont rétribuées au prorata des tonnages de sacNEva livrés. La part de rétrocession concernant les entreprises fait l'objet d'une extourne dans le compte 42600.19 du chapitre 73030.

73030 Gestion des déchets entreprises

39300.00 et suivants	Les imputations internes relatives aux déchets des entreprises sont calculées selon une clé de répartition basée sur le tonnage des entreprises par rapport à celui des ménages.
----------------------	--



Budget 2022

Classification fonctionnelle		Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
49	Imputations internes	-179'700	-171'900	-7'800	-181'009.43	1'309
49300.01	Imput. interne eaux usées	-179'700	-171'900	-7'800	-181'009.43	1'309
73	Gestion des déchets	103'600	105'400	-1'800	105'259.00	-1'659
	Charges	708'000	699'800	8'200	690'934.83	17'065
	Revenus	-604'400	-594'400	-10'000	-585'675.83	-18'724
73010	Gestion des déchets ménages	103'600	105'400	-1'800	105'259.00	-1'659
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	449'600	452'200	-2'600	453'284.96	-3'685
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	1'500	1'500	0	1'500	0
31020.00	Imprimés, publications	300	300	0	144.99	155
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	9'700	7'200	2'500	7'475.19	2'225
31300.05	Cotisations	400	400	0	327.86	72
31300.07	Frais de facturation	500	0	500	435.05	65
31300.40	Ramassage des déchets urbains (transporteur)	112'800	128'000	-15'200	125'730.34	-12'930
31300.42	Compostage (ramassage et traitement)	95'000	93'000	2'000	94'048.96	951
31300.43	Récupération du papier	30'000	20'000	10'000	29'737.19	263
31300.44	Recyclage et collecte du verre	7'000	6'200	800	7'000.00	0
31300.45	Récupération de la ferraille	1'500	2'000	-500	1'295.08	205
31300.47	Déchetterie de la Croix	151'900	151'900	0	151'903.99	-4
31370.00	Impôts et taxes	6'000	10'000	-4'000	5'460.77	539
31510.00	Entretien de machines, appareils et outils	24'200	24'200	0	20'719.27	3'481
31690.00	Autres loyers et frais d'utilisation	4'800	4'800	0	4'209.19	591
31810.00	Pertes sur créances effectives	3'000	2'700	300	4'267.16	-1'267
31990.00	Autres charges d'exploitation	1'000	0	1'000	529.92	470
33	Amortissements du patrimoine administratif	30'300	30'300	0	30'669.00	-369
33003.07	Amort. planifiés conteneurs enterrés	30'300	30'300	0	30'669.00	-369
35	Attrib. aux fonds et financements spéciaux	13'700	2'600	11'100	6'295.38	7'405
35100.00	Attrib. aux financements spéciaux	13'700	2'600	11'100	6'295.38	7'405
36	Charges de transfert	4'000	4'000	0	3'649.50	351
36140.00	Dédommagements aux entreprises publiques	4'000	4'000	0	3'649.50	351
39	Imputations internes	78'400	78'000	400	76'900.00	1'500
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	23'700	23'600	100	22'200.00	1'500
39300.00	Imput. internes frais administratifs et d'exploitat.	54'700	54'400	300	54'700.00	0
42	Taxes	-441'800	-434'000	-7'800	-436'008.84	-5'791
42401.20	Taxe déchets ménages	-338'000	-340'000	2'000	-336'918.96	-1'081
42600.10	Récupération du verre	-8'800	-8'000	-800	-8'824.84	25
42600.11	Vente du papier	-5'000	-2'000	-3'000	-113.45	-4'887
42600.18	Rétrocession Vadec ménages	-90'000	-84'000	-6'000	-90'151.59	152
49	Imputations internes	-30'600	-27'700	-2'900	-29'531.00	-1'069
49100.00	Imput. internes pour prestations de services	-7'100	-7'500	400	-6'633.00	-467
49300.02	Imput. déchets	0	0	0	-261.00	261
49500.00	Imput. internes pour amortissements planifiés et.	-1'500	-1'300	-200	-1'468.00	-32
49900.00	Autres imput. internes	-22'000	-18'900	-3'100	-21'169.00	-831
73030	Gestion des déchets entreprises	0	0	0	0.00	0
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	97'000	101'000	-4'000	86'254.99	10'745
31300.40	Ramassage des déchets urbains (transporteur)	57'000	60'000	-3'000	51'292.04	5'708
31300.46	Incineration déchets au poids	40'000	41'000	-1'000	34'962.95	5'037
39	Imputations internes	35'000	31'700	3'300	33'881.00	1'119
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	7'100	7'500	-400	6'633.00	467
39300.00	Imput. internes frais administratifs et d'exploitat.	4'400	4'000	400	4'611.00	-211
39500.00	Imput. internes amort. planifiés et non planifiés	1'500	1'300	200	1'468.00	32
39900.00	Autres imput. internes	22'000	18'900	3'100	21'169.00	831
42	Taxes	-120'500	-127'600	7'100	-111'101.26	-9'399

- 42401.21 La taxe de base due par les établissements, commerces et entreprises l'est en fonction de la quantité de déchets produits. Pour l'année prochaine, celle-ci s'élèvera à :
- a) forfait annuel de 220 fr. + TVA pour les « petites » entreprises produisant annuellement moins d'une tonne de déchets ;
 - b) forfait annuel de 440 fr. + TVA pour les « moyennes » entreprises produisant annuellement entre une et cinq tonnes de déchets ;
 - c) forfait annuel de 660 fr. + TVA pour les « grandes » entreprises produisant annuellement plus de cinq tonnes de déchets ;
 - d) forfait annuel de 110 fr. + TVA pour les entreprises qui ne sont pas taxées au poids (sans container à puce électronique).
- 42401.22 En plus de la taxe de base (voir compte 42401.21, ci-avant), les entreprises dont les déchets sont pesés doivent s'acquitter d'une taxe de 400 fr. par tonne, destinée à couvrir les frais de levage, de transport et d'élimination.
- 42600.19 Voir commentaire du compte 42600.18 dans le chapitre 73010 (Déchets ménages).
- 45100.00 L'excédent de charges du chapitre 73030 « Gestion des déchets entreprises », soit 11'500 fr., sera prélevé à la réserve ad hoc.

74100 Corrections de cours d'eau

Pas de commentaires.

75000 Protection des espèces et du paysage

Pas de commentaires.

76100 Protection de l'air et du climat

- 36120.04 Conformément au règlement d'application de la LPDIENS, l'ECAP nous facture notre contribution à l'alimentation d'un fonds des missions de secours. En application des normes MCH2, cette contribution doit être ventilée comme suit :

Chapitres	Comptes	Budget 2022		Budget 2021	
		Fr./hab.	Total (Fr.)	Fr./hab.	Total (Fr.)
Service de sauvetage	42200 / 36120.04	0.39	1'831.00	0.36	1'709.00
Routes, autres	61900 / 36120.04	5.90	27'706.00	5.37	25'491.00
Transports publics, autres	62900 / 36120.04	0.10	469.00	0.09	427.00
Protection de l'air et du climat	76100 / 36120.04	2.26	10'612.00	2.06	9'779.00
Lutte contre la pollution de l'environnement	76900 / 36120.04	1.18	5'541.00	1.08	5'127.00
		9.83	46'159.00	8.96	42'533.00

76900 Lutte contre la pollution de l'environnement

- 36120.04 Conformément au règlement d'application de la LPDIENS, l'ECAP nous facture notre contribution à l'alimentation d'un fonds des missions de secours. En application des normes MCH2, cette contribution doit être ventilée comme suit :

Chapitres	Comptes	Budget 2022		Budget 2021	
		Fr./hab.	Total (Fr.)	Fr./hab.	Total (Fr.)
Service de sauvetage	42200 / 36120.04	0.39	1'831.00	0.36	1'709.00
Routes, autres	61900 / 36120.04	5.90	27'706.00	5.37	25'491.00
Transports publics, autres	62900 / 36120.04	0.10	469.00	0.09	427.00
Protection de l'air et du climat	76100 / 36120.04	2.26	10'612.00	2.06	9'779.00
Lutte contre la pollution de l'environnement	76900 / 36120.04	1.18	5'541.00	1.08	5'127.00
		9.83	46'159.00	8.96	42'533.00

77100 Cimetières, crématoires

- 31300.00 Lors du décès d'un habitant de Cortaillod, nous prenons en charge les frais de transports du corps, effectué par une entreprise de pompes funèbres ; il s'agit d'une contribution volontaire de la Commune.



Budget 2022

Classification fonctionnelle		Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
42401.21	Taxe de base entreprises	-37'000	-37'000	0	-30'317.71	-6'682
42401.22	Taxe déchets entreprises au poids	-79'000	-87'000	8'000	-76'281.59	-2'718
42600.19	Rétrocession Vadec entreprises	-4'500	-3'600	-900	-4'501.96	2
45	Prélèvem. sur fonds et financements spéciaux	-11'500	-5'100	-6'400	-9'034.73	-2'465
45100.00	Prélèvements sur les financements spéciaux	-11'500	-5'100	-6'400	-9'034.73	-2'465
74	Aménagements	1'000	1'900	-900	70.00	930
	Charges	1'000	1'900	-900	70.00	930
74100	Corrections de cours d'eau	1'000	1'900	-900	70.00	930
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	1'000	1'900	-900	70.00	930
31420.06	Entretien cours d'eau et berges	500	1'700	-1'200	70.00	430
31420.07	Entretien des rives du lac	500	200	300		500
75	Protection des espèces et du paysage	2'400	2'300	100	1'488.70	911
	Charges	2'400	2'300	100	1'488.70	911
75000	Protection des espèces et du paysage	2'400	2'300	100	1'488.70	911
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	1'000	1'000	0	656.00	344
31990.00	Autres charges d'exploitation	1'000	1'000	0	656.00	344
36	Charges de transfert	1'400	1'300	100	832.70	567
36110.00	Dédommag. aux cantons et aux concordats	900	800	100	832.70	67
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	500	500	0		500
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	16'300	15'000	1'300	15'000.54	1'299
	Charges	16'300	15'000	1'300	15'000.54	1'299
76100	Protection de l'air et du climat	10'700	9'800	900	9'826.29	874
36	Charges de transfert	10'700	9'800	900	9'826.29	874
36120.04	Part aux missions de secours (ECAP)	10'700	9'800	900	9'826.29	874
76900	Lutte contre la pollution de l'environnement	5'600	5'200	400	5'174.25	426
36	Charges de transfert	5'600	5'200	400	5'174.25	426
36120.04	Part aux missions de secours (ECAP)	5'600	5'200	400	5'174.25	426
77	Protection de l'environnement, autres	27'300	32'200	-4'900	21'219.25	6'081
	Charges	38'700	42'500	-3'800	33'491.60	5'208
	Revenus	-11'400	-10'300	-1'100	-12'272.35	872
77100	Cimetières, crématoires	8'000	9'000	-1'000	7'552.00	448
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	5'100	5'000	100	4'333.65	766
31200.02	Electricité	500	400	100	473.30	27
31200.04	Déchets	700	700	0	641.05	59
31300.00	Prestations de services de tiers	200	200	0	242.35	-42
31300.03	Téléphones	0	0	0	0.20	0
31300.80	Contrats de maintenance	700	700	0	579.95	120
31340.01	Assurances choses et RC	200	200	0	144.10	56
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	200	200	0	160.80	39
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	100	100	0	64.70	35
31430.04	Entretien du cimetière	2'000	2'000	0	1'895.20	105
31430.06	Entretien du pavillon	500	500	0	132.00	368

31430.04	Les principales dépenses prévues sont la location d'une pelle rétro pour le creusage de tombes (1'000 fr.) et l'achat de gravier et plantes (1'000 fr.).		
33003.00	L'augmentation du montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018, soit 4'300 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).		
39400.00	La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 77100 "Cimetières, crématoires" représente 0,48 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).		
42400.04	Les locations du pavillon sont facturées selon le tarif suivant :	<u>Interne</u>	<u>Externe</u>
	Utilisation d'une chambre mortuaire, cas normal, (trois jours environ) par corps	60.-	100.-
	Par jour supplémentaire en cas d'obsèques différées	20.-	40.-
	Utilisation de l'installation de climatisation	30.-	40.-
42400.05	L'émolument perçu pour la location d'une niche du columbarium pour une durée de trente ans s'élève à 700 fr. pour un défunt domicilié dans la Commune et à 1'400 fr. pour un défunt externe.		
42400.06	Dans ce compte sont comptabilisés les émoluments perçus en cas de dépôt d'une urne cinéraire dans une tombe existante ou de dépôt d'un corps dans une tombe nouvelle, d'un défunt qui n'était pas domicilié dans notre village et dont la famille a demandé à ce qu'il soit inhumé dans notre cimetière ; les tarifs sont les suivants :		
	- inhumation dans une tombe nouvelle	600 fr.	
	- dépôt d'une urne dans une tombe nouvelle	400 fr.	
	- dépôt d'une urne dans une tombe existante	300 fr.	
	- dépôt de cendres dans la tombe anonyme	300 fr.	
48950.00	On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33003.00 ci-avant.		
77910	Toilettes publiques		
31010.00	Il s'agit de l'achat de savons, papier W-C, brosses, lunettes de WC, etc.		
33004.00	L'augmentation du montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018, soit 2'600 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).		
39400.00	La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 77910 "Toilettes publiques" représente 0,34 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).		
48950.00	On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33009.00 ci-avant.		
79000	Aménagement du territoire (général)		
30100.00	La dotation du Service technique est de 3,5 postes de travail.		
30593.00	Acceptée par le Grand Conseil en mars 2019, la loi instituant un fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD) est entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2020. Ce fonds est alimenté par un prélèvement chez tous les employeurs du Canton à hauteur de 0,58 % de la masse salariale de leur entreprise.		



Budget 2022

Classification fonctionnelle		Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
33	Amortissements du patrimoine administratif	10'700	10'700	0	10'700.00	0
33003.00	Amort. planifiés, autres ouvrages génie civil PA	10'700	10'700	0	10'700.00	0
39	Imputations internes	1'000	1'000	0	1'041.70	-42
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	1'000	1'000	0	1'041.70	-42
42	Taxes	-4'500	-3'400	-1'100	-4'223.35	-277
42400.04	Location du pavillon	-1'000	-1'000	0	-1'080.00	80
42400.05	Location du columbarium	-2'500	-2'100	-400	-3'143.35	643
42400.06	Particip. famille pour défunt externe	-1'000	-300	-700		-1'000
48	Revenus extraordinaires	-4'300	-4'300	0	-4'300.00	0
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-4'300	-4'300	0	-4'300.00	0
77910	Toilettes publiques	19'300	23'200	-3'900	13'667.25	5'633
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	7'700	8'600	-900	5'739.15	1'961
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	2'500	2'500	0	1'657.60	842
31200.02	Electricité	2'500	3'200	-700	2'553.70	-54
31200.03	Eau	500	700	-200	453.95	46
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	100	100	0	97.10	3
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	100	100	0	92.20	8
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	2'000	2'000	0	884.60	1'115
33	Amortissements du patrimoine administratif	13'500	16'400	-2'900	11'200.00	2'300
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	13'500	12'600	900	5'900.00	7'600
33006.00	Amort. planifiés, biens meubles PA	0	3'800	-3'800	5'300.00	-5'300
39	Imputations internes	700	800	-100	477.10	223
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	700	800	-100	477.10	223
42	Taxes	0	0	0	-1'149.00	1'149
42600.00	Remboursements de tiers	0	0	0	-1'149.00	1'149
48	Revenus extraordinaires	-2'600	-2'600	0	-2'600.00	0
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-2'600	-2'600	0	-2'600.00	0
79	Aménagement du territoire	427'200	412'000	15'200	385'390.07	41'810
	Charges	646'100	627'200	18'900	589'830.37	56'270
	Revenus	-218'900	-215'200	-3'700	-204'440.30	-14'460
79000	Aménagement du territoire (général)	395'600	380'400	15'200	356'196.02	39'404
30	Charges de personnel	480'200	470'200	10'000	429'340.32	50'860
30100.00	Salaires du personnel	368'700	359'200	9'500	355'002.65	13'697
30108.00	Variation provision HS + VAC	0	0	0	-7'078.63	7'079
30400.00	Alloc. pour enfants et alloc. de formation	6'500	4'900	1'600	4'185.00	2'315
30490.00	Autres allocations (indemnités de piquet)	0	200	-200		0
30500.00	Cotis. patron. AVS, AI, APG, AC, frais adm.	30'200	29'300	900	22'227.00	7'973
30520.00	Cotis. patron. à la caisse de pensions	49'800	53'200	-3'400	51'602.80	-1'803
30530.00	Cotis. patron. aux assurances-accidents	900	800	100	745.05	155
30530.02	Indemnités de l'assurance accident	0	0	0	-7'342.25	7'342
30540.00	Cotis. patron. caisses de compens. pour ALFA	7'800	7'500	300	7'110.35	690
30550.00	Cotis. patron. assurances indemn. journ. maladie	9'200	8'900	300	7'801.70	1'398
30550.02	Indemnités de l'assurance maladie	0	0	0	-8'081.70	8'082
30591.00	Fonds de formation professionnelle	400	400	0	294.35	106
30592.00	Cotis. patron. aux structures d'accueil	700	700	0	610.15	90
30593.00	Fonds formation apprentis	2'200	2'100	100	1'963.85	236
30900.00	Formation et perfectionnement du personnel	3'800	3'000	800		3'800
30990.00	Autres charges du personnel	0	0	0	300.00	-300
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	80'900	76'400	4'500	90'419.30	-9'519
31000.00	Matériel de bureau	1'500	1'500	0	546.55	953
31020.01	Photocopies	1'500	2'000	-500	2'057.95	-558
31020.02	Publications et annonces	3'000	4'000	-1'000	1'413.25	1'587
31100.01	Mobilier de bureau	500	0	500	375.85	124

31020.02	Il s'agit des frais de mise à l'enquête publique, ainsi que des frais des publications que nous faisons paraître dans la presse. Ces frais sont refacturés aux propriétaires ou promoteurs concernés sous la rubrique 42100.03 ci-après.
31300.00	Il s'agit essentiellement des honoraires versés à notre avocat-conseil. Figurent occasionnellement dans ce compte les honoraires d'un aménagiste qui traite les dossiers de modifications du plan d'aménagement communal et de recours contre ledit plan, le dézonage de certaines parcelles et les projets de plans de quartier.
31320.00	Il s'agit des honoraires des architectes-conseils qui étudient les dossiers de plans déposés dans le cadre de demandes de permis de construire. Il n'est pas possible d'évaluer avec précision le nombre d'expertises de dossiers de plans qui nous seront soumises l'an prochain. Ces expertises sont refacturées aux propriétaires ou promoteurs concernés et les recettes y relatives apparaissent dans la rubrique 42400.00 ci-après.
31530.00	La redevance pour la maintenance du système informatique, assurée par le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN), est définie au travers d'une convention. Cette maintenance couvre l'entretien du matériel, l'hébergement de données, ainsi que le développement et le suivi des applications informatiques nécessaires aux services administratifs.
31700.00	Une indemnité est versée au chef du Service technique et au technicien pour l'utilisation de leur véhicule privé pour des courses professionnelles.
39400.00	La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 79000 "Aménagement du territoire" représente 0,19 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).
42100.03	Voir commentaire de la rubrique 31020.02 ci-avant.
42400.00	On trouve ici le produit de la refacturation aux propriétaires ou promoteurs concernés des frais d'expertise de plans et des frais de contrôles de conformité effectués par nos architectes-conseils.
49100.00	Une partie des charges salariales nettes du Service technique est imputée dans les chapitres suivants : 71010 – Approvisionnement en eau ; 72010 – Traitement des eaux usées ; 72030 – Traitement des eaux claires ; 73010 – Gestion des déchets ménages ; 87110 – Réseau d'électricité.
49300.00	Nous comptabilisons également dans ce compte un montant forfaitaire équivalent à 2,5 % des revenus des locations des bâtiments du patrimoine financier pour la participation du Service technique aux travaux de gérance de ces immeubles (voir commentaires des rubriques 39100.00 des chapitres 963001 à 963012).

79070 Conférence régionales (ACN – RUN – RNL)

31300.06 Les cotisations des communes en faveur de l'Association des Communes Neuchâteloises (ACN) seront maintenues l'an prochain à 95 centimes par habitant.

36340.01 et

36340.03 L'an prochain, les communes du Littoral englobées dans le Réseau urbain neuchâtelois (RUN) et l'association « Région Neuchâtel Littoral » (RNL) devront s'acquitter d'une contribution totale équivalente à 5 fr. 70 par habitant qui se détaille comme suit :

Détail	Fr./habitant
- cotisations RUN	2.50
- accompagnement et coordination PA-RUN	0.50
- participation montage PA-RUN 4	<u>0.50</u>
sous-total RUN	3.50
- cotisations RNL	0.50
- fonds d'étude et réalisations	1.40
- prix soutien sports et culture	<u>0.30</u>
sous-total RNL	2.20
TOTAL	<u>5.70</u>



Budget 2022

Classification fonctionnelle	Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
31130.00 Matériel informatique	1'000	2'000	-1'000	164.90	835
31180.00 Immobilisations incorporelles (logiciels, licences)	500	0	500		500
31300.00 Prestations de services de tiers	40'000	35'000	5'000	44'833.05	-4'833
31300.03 Téléphones	1'600	2'000	-400	1'792.70	-193
31300.05 Cotisations	600	600	0	520.20	80
31320.00 Honoraires de conseillers externes	6'000	6'000	0	15'548.60	-9'549
31340.01 Assurances choses et RC	900	900	0	854.55	45
31340.02 Primes d'assurances véhicules	400	400	0	316.70	83
31530.00 Entretien du matériel informatique	18'800	16'900	1'900	17'795.00	1'005
31700.00 Frais de déplacements et autres frais	4'500	5'000	-500	4'200.00	300
31990.00 Autres charges d'exploitation	100	100	0		100
33 Amortissements du patrimoine administratif	10'000	5'700	4'300	1'900.00	8'100
33200.00 Amort. planifiés, immob. incorporelles	10'000	5'700	4'300	1'900.00	8'100
36 Charges de transfert	43'000	43'000	0	38'893.60	4'106
36010.01 Mise à jour cadastre	3'000	3'000	0	700.00	2'300
36110.16 Sanction de plans par l'Etat	40'000	40'000	0	38'193.60	1'806
39 Imputations internes	400	300	100	83.10	317
39400.00 Imput. internes intérêts et charges financières	400	300	100	83.10	317
42 Taxes	-69'000	-70'800	1'800	-64'827.70	-4'172
42100.03 Sanctions de plans	-58'000	-60'000	2'000	-55'209.75	-2'790
42400.00 Taxes d'utilis. et taxes prestations de services	-11'000	-10'800	-200	-9'617.95	-1'382
43 Revenus divers	-5'000	-1'000	-4'000	-9'353.35	4'353
43090.00 Autres revenus d'exploitation	-5'000	-1'000	-4'000	-9'353.35	4'353
49 Imputations internes	-144'900	-143'400	-1'500	-130'259.25	-14'641
49100.00 Imput. internes pour prestations de services	-144'900	-143'400	-1'500	-130'259.25	-14'641
79070 Conférences régionales	31'600	31'600	0	29'194.05	2'406
31 Charges de biens, de services et d'exploitat.	4'600	4'600	0	4'509.65	90
31300.06 Cotisation ACN	4'600	4'600	0	4'509.65	90
36 Charges de transfert	27'000	27'000	0	24'684.40	2'316
36340.01 Part communale au RUN	16'600	16'600	0	14'241.00	2'359
36340.03 Part communale à la RNL	10'400	10'400	0	10'443.40	-43

81200 Entretien ouvrage AF

35110.01 Il s'agit de la contribution de la Commune au Fonds d'entretien des ouvrages AF, à savoir les ouvrages communaux (chemins, canalisations, drainages, etc.) issus du périmètre du Syndicat d'améliorations foncières (SAF) de Bevaix-Cortailod, conformément au règlement adopté par le Conseil général.

81401 Viticulture

Dans la rubrique 81401 apparaissent les charges et revenus découlant des obligations de la Commune vis-à-vis du monde viticole, alors que les charges et revenus liés à l'exploitation du domaine viticole propriété de la Commune sont enregistrés dans la rubrique 963013, dans le patrimoine financier.

30100.00 Sous cette rubrique apparaît le salaire des garde-vignes.

31090.00 Figurent dans ce compte les indemnités pour l'achat de filets versées aux vignerons dont les parcelles ne sont pas gardées, ainsi que les achats de fournitures pour les garde-vignes.

31700.00 Chaque garde-vignes touche une indemnité forfaitaire de 50 fr. pour ses frais de déplacements.

37010.02 On trouve dans cette rubrique le montant facturé à la Commune par le Canton pour la perception de la contribution viticole cantonale. Le produit de la refacturation aux propriétaires de vignes figure dans le compte 47010.02.

42400.00 Conformément au « Règlement sur la protection de la vendange », la contribution annuelle des propriétaires de vignes est désormais déterminée de façon à couvrir les coûts effectifs de protection des vignes de l'année précédente, mais ces coûts continuent d'être pris en charge pour moitié par la Commune et pour moitié par les propriétaires de vignes, au prorata de la surface de vignes qu'ils possèdent. La garde des vignes a été facturée au prix de 72 centimes par are en 2021. Ce prix est adapté d'année en année, en fonction du coût effectif de protection des vignes de l'exercice précédent. La taxe de base de 7 fr. 50 par facture établie est maintenue.

47010.02 Voir commentaire du compte 37010.02 ci-avant.

82000 Sylviculture

33004.00 Il s'agit de l'amortissement de notre participation à la construction du centre forestier de la Montagne de Boudry, ainsi que celui des différents abris et dépôts forestiers. L'augmentation du montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018, soit 6'500 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).

36120.14 On trouve dans cette rubrique le coût de la participation de Cortailod aux frais d'exploitation de nos forêts par le « Syndicat intercommunal pour l'exploitation des forêts communales de la Montagne de Boudry ».

39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 82000 "Sylviculture" représente 4,39 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).



Budget 2022

	Classification fonctionnelle	Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
8	ECONOMIE PUBLIQUE	35'000	18'000	17'000	-7'759.52	42'760
	Charges	579'800	542'300	37'500	510'533.80	69'266
	Revenus	-544'800	-524'300	-20'500	-518'293.32	-26'507
81	Agriculture	5'800	3'600	2'200	5'408.35	392
	Charges	27'100	25'200	1'900	26'587.10	513
	Revenus	-21'300	-21'600	300	-21'178.75	-121
81200	Entretien ouvrages AF	700	700	0	690.00	10
35	Attrib. aux fonds et financements spéciaux	700	700	0	690.00	10
35110.01	Contribution réserve entretien ouvrages AF	700	700	0	690.00	10
81401	Viticulture	5'100	2'900	2'200	4'718.35	382
30	Charges de personnel	7'500	6'500	1'000	7'607.65	-108
30100.00	Salaires du personnel	7'400	6'300	1'100	7'397.40	3
30530.00	Cotis. patron. aux assurances-accidents	100	200	-100	210.25	-110
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	1'900	900	1'000	1'346.85	553
31020.02	Publications et annonces	200	200	0	183.90	16
31090.00	Autres charges de matériel et de marchandises	400	400	0	526.90	-127
31340.01	Assurances choses et RC	100	100	0		100
31410.00	Entretien des routes / voies de communication	1'000	0	1'000	486.05	514
31700.00	Frais de déplacements et autres frais	200	200	0	150.00	50
37	Subventions à redistribuer	17'000	17'100	-100	16'942.60	57
37010.02	Contribution viticole (canton)	17'000	17'100	-100	16'942.60	57
42	Taxes	-4'300	-4'500	200	-4'235.88	-64
42400.00	Taxes d'utilis. et taxes prestations de services	-4'300	-4'500	200	-4'235.88	-64
47	Subventions à redistribuer	-17'000	-17'100	100	-16'942.87	-57
47010.02	Contribution viticole (canton)	-17'000	-17'100	100	-16'942.87	-57
82	Sylviculture	137'600	142'000	-4'400	129'373.40	8'227
	Charges	144'100	148'500	-4'400	147'413.00	-3'313
	Revenus	-6'500	-6'500	0	-18'039.60	11'540
82000	Sylviculture	137'600	142'000	-4'400	129'373.40	8'227
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	1'200	600	600	1'187.70	12
31020.00	Imprimés, publications	400	0	400	387.70	12
31300.05	Cotisations	800	600	200	800.00	0
33	Amortissements du patrimoine administratif	31'300	31'300	0	31'300.00	0
33001.00	Amort. planifiés, routes/voies communication PA	5'300	5'300	0	5'300.00	0
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	26'000	26'000	0	26'000.00	0
35	Attrib. aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	11'539.60	-11'540
35110.00	Attrib. aux fonds du capital propre	0	0	0	11'539.60	-11'540
36	Charges de transfert	102'500	106'900	-4'400	93'770.20	8'730
36120.00	Dédommag. communes et syndicats intercomm.	300	300	0	161.70	138
36120.14	Syndicat forestier Boudry-Cortailod	102'200	106'600	-4'400	93'608.50	8'592
39	Imputations internes	9'100	9'700	-600	9'615.50	-516
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	9'100	9'700	-600	9'615.50	-516
46	Revenus de transfert	0	0	0	-11'539.60	11'540
46300.00	Subventions de la Confédération	0	0	0	-11'539.60	11'540
48	Revenus extraordinaires	-6'500	-6'500	0	-6'500.00	0

48950.00 On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33004.00 ci-avant.

84000 Tourisme

31090.00 La Commune achète chaque année cinq abonnements CFF « cartes journalières communes », dont le prix unitaire est de 14'000 fr. Toutefois, en raison de la chute importante de la demande en 2020 du fait de la crise sanitaire (COVID-19), seuls deux abonnements ont été achetés. Pour 2022, nous inscrivons au budget une dépense correspondant à cinq abonnements, mais nous observerons l'évolution de la situation avant de déterminer le nombre d'abonnements dont nous nous porterons acquéreur.

31300.05 Nous payons annuellement une cotisation à diverses sociétés touristiques.

36340.00 La contribution de base des Communes au financement de Tourisme Neuchâtelois est fixée à 3 fr. par habitant.

42500.10 Tenant compte du prix des abonnements CFF « cartes journalières communes » mentionné dans le commentaire du compte 31090.00 ci-avant, nous estimons le taux des cartes journalières invendues à 2 %.

87110 Réseau d'électricité

Du fait du transfert du mandat de Gestionnaire de réseau de distribution (GRD) à la société Eli10 SA, depuis le 1^{er} janvier 2019, la plupart des comptes de ce chapitre ont disparu de la comptabilité communale.

35110.00 Le produit de la redevance à vocation énergétique est versé à parts égales à une réserve destinée à financer l'assainissement énergétique des bâtiments communaux, d'une part, et à une réserve destinée à financer toute autre mesure visant à économiser l'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique ou à promouvoir des énergies renouvelables, d'autre part.

39100.00 Une part des charges salariales du Service technique est comptabilisée dans le chapitre 87110 "Réseau d'électricité".

39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 87110 "Service de l'électricité" représente 7,71 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).

42400.07 La redevance à vocation énergétique s'élève à :
- 0,5 centimes par kWh d'électricité distribuée en basse tension ;
- 0,25 centimes par kWh d'électricité distribuée en moyenne tension.
Son produit est versé à parts égales à une réserve destinée à financer l'assainissement énergétique des bâtiments communaux, d'une part, et à une réserve destinée à financer toute autre mesure visant à économiser l'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique ou à promouvoir des énergies renouvelables, d'autre part.

42401.46 Restitution par Eli10 SA des recettes perçues au travers du timbre, afin de couvrir les amortissements et la charge d'intérêts (WACC). Le coût moyen pondéré du capital (CMPC), ou weight average cost of capital (WACC) en anglais, est un indicateur économique représentant le taux de rentabilité annuel moyen attendu par les actionnaires et les créanciers, en retour de leur investissement. Ce montant est pris en compte lors de l'établissement des tarifs réseau et le taux d'intérêt (WACC) est fixé par l'OFEN (Office fédéral de l'énergie).

87200 Gaz (redevance Viteos)

42408.68 Viteos SA, propriétaire du réseau de gaz à Cortaillod, nous verse une ristourne de 1 %, convenue contractuellement, et calculée sur le chiffre d'affaires des ventes de gaz aux particuliers.



Budget 2022

Classification fonctionnelle		Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-6'500	-6'500	0	-6'500.00	0
84	Tourisme	15'600	16'200	-600	16'728.35	-1'128
	Charges	84'600	85'200	-600	42'778.35	41'822
	Revenus	-69'000	-69'000	0	-26'050.00	-42'950
84000	Tourisme	15'600	16'200	-600	16'728.35	-1'128
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	70'500	70'600	-100	28'437.35	42'063
31090.00	Autres charges de matériel et de marchandises	70'000	70'000	0	28'000.00	42'000
31300.05	Cotisations	500	600	-100	437.35	63
36	Charges de transfert	14'100	14'600	-500	14'341.00	-241
36340.00	Subventions aux entreprises publiques	14'100	14'300	-200	14'241.00	-141
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	0	300	-300	100.00	-100
42	Taxes	-69'000	-69'000	0	-26'050.00	-42'950
42500.10	Vente cartes journalières CFF	-69'000	-69'000	0	-26'050.00	-42'950
87	Combustibles et énergie	-124'000	-143'800	19'800	-159'269.62	35'270
	Charges	324'000	283'400	40'600	293'755.35	30'245
	Revenus	-448'000	-427'200	-20'800	-453'024.97	5'025
87110	Réseau d'électricité	-110'000	-127'400	17'400	-145'353.04	35'353
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	6'900	0	6'900	8'914.65	-2'015
31300.00	Prestations de services de tiers	1'900	0	1'900	1'886.03	14
31300.14	Frais d'actes notariés	0	0	0	800.00	-800
31610.00	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	5'000	0	5'000	5'000.00	0
31810.00	Pertes sur créances effectives	0	0	0	874.40	-874
31990.00	Autres charges d'exploitation	0	0	0	354.22	-354
33	Amortissements du patrimoine administratif	203'800	177'100	26'700	175'600.00	28'200
33003.08	Amort. planifiés réseau électrique	200'800	174'100	26'700	172'600.00	28'200
33200.00	Amort. planifiés, immob. incorporelles	3'000	3'000	0	3'000.00	0
35	Attrib. aux fonds et financements spéciaux	94'000	90'000	4'000	93'561.60	438
35110.00	Attrib. aux fonds du capital propre	94'000	90'000	4'000	93'561.60	438
39	Imputations internes	19'300	16'300	3'000	15'679.10	3'621
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	3'300	3'300	0	3'000.00	300
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	16'000	13'000	3'000	12'679.10	3'321
42	Taxes	-434'000	-410'800	-23'200	-439'108.39	5'108
42400.07	Redevance à vocation énergétique	-94'000	-90'000	-4'000	-94'304.40	304
42401.46	Dédommag. Eli10 - intérêts et amort. réseau	-340'000	-320'000	-20'000	-344'804.00	4'804
42600.00	Remboursements de tiers	0	-800	800	0.01	0
87200	Gaz (redevance Viteos)	-14'000	-16'400	2'400	-13'916.58	-83
42	Taxes	-14'000	-16'400	2'400	-13'916.58	-83
42408.68	Redevance gaz (Viteos)	-14'000	-16'400	2'400	-13'916.58	-83

91000 Impôts communaux généraux

40000.00 et

40001.00 Impôts sur le revenu des personnes physiques - année fiscale courante et années précédentes.

40002.00 Il s'agit de contribuables insuffisamment taxés au niveau du revenu durant l'année écoulée ou les années précédentes, ainsi que de comptes d'insuffisances d'impôts provenant de revenus non déclarés.

40006.00 Il s'agit de l'impôt forfaitaire (personnes physiques) que nous devons rembourser au Canton dans le cadre de la répartition inter-cantonale.

40010.00 Impôts sur la fortune des personnes physiques - année fiscale courante et années précédentes.

40012.00 Il s'agit de contribuables insuffisamment taxés au niveau de la fortune durant l'année écoulée ou les années précédentes, ainsi que de comptes d'insuffisances d'impôts provenant de fortunes non déclarées.

40020.00 Impôts à la source des personnes physiques (permis B).

40030.00 Impôts sur les prestations en capital touchées dans le cadre du 2^e pilier (retraite ou départ à l'étranger).

40050.00 Impôts sur le revenu des travailleurs frontaliers. En application de l'accord franco-suisse sur l'imposition des travailleurs frontaliers, la France reverse à la Banque Nationale Suisse un montant au titre de compensation financière. La part nette de cette compensation revient au Canton de Neuchâtel à hauteur de 25 % et le 75 % restant est réparti entre les Communes en fonction de la masse salariale des travailleurs frontaliers qui y exercent leur activité professionnelle.

40100.00 Impôts sur le bénéfice des personnes morales - année fiscale courante. La loi sur la redistribution du produit de l'impôt communal sur le bénéfice des personnes morales entre les communes stipule que le 30% du produit de cet impôt est redistribué entre toutes les communes, en proportion de la population de chacune d'elles, d'une part, et d'autre part, en proportion du nombre d'emplois recensés sur le territoire de chacune d'elles.

40107.00 Ce poste représente les taxations rectificatives des personnes morales trop taxées.

40110.00 Impôts sur le capital des personnes morales - année fiscale courante. La loi sur la redistribution du produit de l'impôt communal sur le capital des personnes morales entre les communes stipule que le 30 % du produit de l'impôt communal sur le capital des personnes morales est redistribué entre toutes les communes, pour moitié en proportion de la population de chacune d'elles et pour moitié en proportion du nombre d'emplois recensés sur le territoire de chacune d'elles.

40190.00 Part au fonds de répartition des recettes fiscales provenant des personnes morales, en proportion de la population.

40191.00 Part au fonds de répartition des recettes fiscales provenant des personnes morales, en proportion du nombre d'emplois à plein temps (EPT) sur le territoire communal.

91010 Impôts spéciaux

36010.03 La part de la taxe annuelle sur les chiens due à l'Etat s'élève à 30 fr. par animal.

40210.00 Jusqu'en 2019, l'impôt foncier n'était perçu que sur les immeubles appartenant aux institutions de prévoyance ainsi qu'aux personnes morales, s'il s'agit d'immeubles de placement, et à l'Etat, à d'autres communes, à des syndicats intercommunaux ou à des établissements qui en dépendent, si ces immeubles ne servent pas directement à la réalisation de leur but. Le taux de l'impôt était de 1,5 ‰. Dans le cadre de la réforme fiscale introduite dès 2020, l'impôt foncier tel que présenté ci-dessus a été abrogé et ce compte-là ne sera dorénavant plus utilisé. Par décision du Conseil général, un nouvel impôt foncier a été introduit dès 2020, en élargissant l'assiette de celui-ci aux personnes physiques, comme le prévoit la loi sur les contributions directes (LCDir). Le taux de l'impôt est de 1,6‰.

40210.01 Recette de l'impôt foncier communal pour personnes physiques (1,6‰).

40210.02 Recette de l'impôt foncier communal pour personnes morales (1,6‰).

40330.00 Le montant de la taxe sur les chiens s'élève à 120 fr. par animal et par année.

93000 Péréquation financière et compensation des charges

36227.00 et
suivants

Après l'adoption par le Grand Conseil de la révision du volet des charges de la péréquation financière intercommunale, la péréquation horizontale se compose de la péréquation des ressources avec un taux de réduction des écarts de 40%, de la compensation des charges scolaires et des structures d'accueil préscolaires et parascolaires. La compensation des charges structurelles a été, elle, abandonnée au profit d'une compensation verticale des charges de centres supportées par les villes, principalement dans les domaines de la culture, des loisirs et des sports.



Budget 2022

	Classification fonctionnelle	Budget 2022	Budget 2021	Ecarts	Comptes 2020	Ecarts
9	FINANCES ET IMPOTS	-13'999'000	-13'319'200	-679'800	-14'060'923.40	61'923
	Charges	559'000	601'800	-42'800	617'132.75	-58'133
	Revenus	-14'558'000	-13'921'000	-637'000	..-14'678'056.	120'056
91	Impôts	-13'432'800	-12'763'500	-669'300	-13'595'198.52	162'399
	Charges	10'400	8'700	1'700	11'640.00	-1'240
	Revenus	-13'443'200	-12'772'200	-671'000	..-13'606'838.	163'639
91000	Impôts communaux généraux	-12'979'700	-12'336'400	-643'300	-13'147'141.81	167'442
40	Revenus fiscaux	-12'979'700	-12'336'400	-643'300	-13'147'141.81	167'442
40000.00	Impôts revenu PP - année fiscale	-9'830'000	-9'294'100	-535'900	-9'746'265.75	-83'734
40001.00	Impôts revenu PP - années précédentes	-30'200	300	-30'500	-21'578.60	-8'621
40002.00	Rappels d'impôts revenu PP	-29'500	-64'200	34'700	-1'353.30	-28'147
40006.00	Imput. forfaitaires d'impôt PP	24'600	23'100	1'500	7'422.75	17'177
40010.00	Impôts fortune PP - année fiscale	-1'041'000	-1'083'800	42'800	-1'145'573.55	104'574
40012.00	Rappels d'impôts fortune PP	-29'200	-94'000	64'800	-3'487.00	-25'713
40020.00	Impôts à la source PP	-266'400	-295'000	28'600	-200'020.93	-66'379
40027.00	Impôts à la source - correc. années antér.	4'800	4'900	-100		4'800
40030.00	Prestations en capital	-244'100	-229'300	-14'800	-244'191.25	91
40050.00	Impôts revenu travailleurs frontaliers	-248'200	-206'000	-42'200	-250'190.50	1'991
40057.00	Impôts frontaliers - correc. années antér.	900	1'000	-100		900
40100.00	Impôts bénéfice PM - année fiscale	-595'400	-669'700	74'300	-716'998.21	121'598
40101.00	Impôts bénéfice PM - années précédentes	-11'100	-6'700	-4'400	-18'741.65	7'642
40107.00	Tax. rectific. PM à la baisse - années précédentes	22'700	22'800	-100		22'700
40110.00	Impôts capital PM - année fiscale	-98'600	-70'300	-28'300	-118'768.01	20'168
40111.00	Impôts capital PM - années précédentes	-29'000	-4'300	-24'700	-82'472.20	53'472
40190.00	IPM part au fonds en proport. de la population	-41'500	-200'800	159'300	-43'275.17	1'775
40191.00	IPM part au fonds en proport. nbre emplois EPT	-538'500	-170'300	-368'200	-561'648.44	23'148
91010	Impôts spéciaux	-453'100	-427'100	-26'000	-448'056.71	-5'043
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	2'000	0	2'000	2'940.00	-940
31810.00	Pertes sur créances effectives	2'000	0	2'000	2'940.00	-940
36	Charges de transfert	8'400	8'700	-300	8'700.00	-300
36010.03	Taxe des chiens part Etat	8'400	8'700	-300	8'700.00	-300
40	Revenus fiscaux	-463'500	-435'800	-27'700	-459'696.71	-3'803
40210.01	Impôt foncier communal PP	-300'000	-271'000	-29'000	-294'308.86	-5'691
40210.02	Impôt foncier communal PM	-130'000	-130'000	0	-131'057.85	1'058
40330.00	Taxe des chiens	-33'500	-34'800	1'300	-34'330.00	830
93	Péréq. financière et compens. des charges	-90'300	-134'700	44'400	-84'606.00	-5'694
	Charges	111'500	117'100	-5'600	140'642.00	-29'142
	Revenus	-201'800	-251'800	50'000	-225'248.00	23'448
93000	Péréqu. financière et compensation des charges	-90'300	-134'700	44'400	-84'606.00	-5'694
36	Charges de transfert	111'500	117'100	-5'600	140'642.00	-29'142
36228.02	Péréquation des charges préscolaires	49'800	61'100	-11'300	75'756.00	-25'956
36228.03	Péréquation des charges parascolaires	61'700	56'000	5'700	64'886.00	-3'186
46	Revenus de transfert	-201'800	-251'800	50'000	-225'248.00	23'448
4621100	Part à la péréquation (volet ressources)	0	-202'800	202'800		0
46227.00	Péréquation des ressources	-160'500	0	-160'500	-147'270.00	-13'230
46228.01	Péréquation des charges scolaires	-41'300	-49'000	7'700	-77'978.00	36'678
96	Administration de la fortune et de la dette	-474'600	-418'000	-56'600	-379'837.68	-94'762
	Charges	437'100	476'000	-38'900	464'850.75	-27'751
	Revenus	-911'700	-894'000	-17'700	-844'688.43	-67'012

96100 Intérêts

- 34060.01 et suivants Il s'agit des intérêts des emprunts actuellement en cours et de ceux qui devront être contractés compte tenu des investissements prévus. Les intérêts sont comptabilisés dans leurs chapitres respectifs par le biais d'imputations internes (voir rubrique 49400 ci-après).
- 44011.01 et suivants Il s'agit de la part communale de l'intérêt facturé par l'Etat aux contribuables (personnes physiques, morales ou sourciers) qui se sont acquittés de leurs impôts avec retard.
- 44019.01 et suivants On trouve ici le rendement des comptes courants gérés par l'Etat et relatifs à la perception des impôts (personnes physiques, morales ou sourciers).
- 44200.00 Cette rubrique mentionne le rendement des actions d'entreprises privées que nous détenons dans notre portefeuille « titres » géré par la Banque cantonale neuchâteloise.
- 49400.00 La répartition des intérêts de la dette dans les différents chapitres comptables se fait par le biais d'imputations internes. Voir aussi rubrique 39400.00 du chapitre 02200 (Administration, général).

96200 Frais d'émission

- 34202.00 On trouve dans cette rubrique les frais de courtage liés aux emprunts que nous contractons.

96300 Biens-fonds du patrimoine financier

- 34300.00 L'entretien courant des vergers (fauche, taille, semis, traitement, etc.) se monte à environ 1'000 fr.
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 96300 "Biens-fonds du patrimoine financier" représente [0,19%](#) du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).
- 44300.06 On trouve dans ce compte la recette de la vente aux enchères de la récolte annuelle des arbres fruitiers communaux.
- 44300.07 Les six places du parking situé au lieu-dit « Sous-la-battue » sont louées au prix de 60 fr. par mois.

963001 Immeuble Coteaux 2 (Hôtel de Commune)

Pas de commentaires.

- 34304.00 En plus des travaux d'entretien courant (5'000 fr.), nous prévoyons de procéder à la réparation de la chambre froide (2'000 fr.).



Budget 2022

Classification fonctionnelle		Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
96100	Intérêts	-198'200	-183'100	-15'100	-174'936.89	-23'263
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	200	1'000	-800	197.80	2
31300.02	Frais bancaires	200	1'000	-800	197.80	2
34	Charges financières	207'400	207'800	-400	208'776.65	-1'377
34060.04	Int. Suva 10-20 - 3,0 Mio - 2.690 %	0	0	0	8'966.65	-8'967
34060.05	Int. BCGE 11-25 - 2,0 Mio - 2.500 %	49'800	50'000	-200	49'722.20	78
34060.06	Int. BCGE 11-26 - 2,0 Mio - 2.530 %	50'400	50'600	-200	50'318.90	81
34060.07	Int. Vetterli A. et I. 13-23 - 2,0 Mio - 1.850 %	37'000	37'000	0	37'000.00	0
34060.08	Int. Axa 14-24 - 2,0 Mio - 1.850 %	37'000	37'000	0	37'000.00	0
34060.09	Int. Suva 15-27 - 3,0 Mio - 0,420 %	12'600	12'600	0	12'600.00	0
34060.10	Int. Suva 19-31 - 2,0 Mio - 0,270 %	5'400	5'400	0	5'400.00	0
34060.11	Int. BCN 20-30 - 2,0 Mio - 0.76%	15'200	15'200	0	7'768.90	7'431
44	Revenus financiers	-198'400	-184'100	-14'300	-175'134.69	-23'265
44010.00	Intérêts des créances et comptes courants	0	0	0	-600.00	600
44011.01	Intérêts sur impôts PP	-92'400	-94'000	1'600	-84'658.94	-7'741
44011.02	Intérêts sur impôts PM	-3'700	-5'700	2'000	-2'776.02	-924
44011.03	Intérêts ISIS	-1'200	-1'200	0	-424.46	-776
44019.01	Intérêts rémunérateurs sur impôts PP	1'100	2'800	-1'700	79.90	1'020
44019.02	Intérêts rémunérateurs sur impôts PM	100	400	-300	14.43	86
44090.00	Autres intérêts du patrimoine financier	-1'300	-1'400	100	-1'344.45	44
44200.00	Dividendes	-101'000	-85'000	-16'000	-84'308.50	-16'692
44990.00	Autres revenus financiers	0	0	0	-1'116.65	1'117
49	Imputations internes	-207'400	-207'800	400	-208'776.65	1'377
49400.00	Imput. internes intérêts et charges fin. théoriques	-207'400	-207'800	400	-208'776.65	1'377
96200	Frais d'émission	3'000	3'000	0	3'270.55	-271
34	Charges financières	3'000	3'000	0	3'270.55	-271
34200.02	Frais emprunt (courtage)	3'000	3'000	0	3'270.55	-271
96300	Biens-fonds du patrimoine financier	-29'000	-27'800	-1'200	-29'221.34	221
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	600	500	100	515.00	85
31020.00	Imprimés, publications	100	0	100	15.00	85
31300.05	Cotisations	500	500	0	500.00	0
34	Charges financières	1'200	2'600	-1'400	950.00	250
34300.00	Travaux de gros entretien, terrains PF	1'200	2'500	-1'300	950.00	250
34393.00	Impôts et taxes PF	0	100	-100		0
39	Imputations internes	2'000	2'000	0	2'041.70	-42
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	1'600	1'600	0	1'636.50	-37
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	400	400	0	405.20	-5
44	Revenus financiers	-32'800	-32'900	100	-32'728.04	-72
44300.03	Locations des terrains du bord du lac	-12'200	-12'200	0	-12'218.70	19
44300.05	Location des terrains agricoles	-16'000	-16'100	100	-15'918.34	-82
44300.06	Vente de fruits	-300	-300	0	-271.00	-29
44300.07	Locations places de parc	-4'300	-4'300	0	-4'320.00	20
963001	Immeuble Coteaux 2 (Hôtel de Commune)	-31'800	-31'300	-500	-18'562.65	-13'237
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	7'000	7'000	0	5'562.75	1'437
31300.80	Contrats de maintenance	7'000	7'000	0	5'562.75	1'437
34	Charges financières	8'800	9'000	-200	10'486.50	-1'687
34304.00	Travaux de gros entretien, bâtiments PF	7'000	7'200	-200	8'730.25	-1'730
34394.00	Primes d'assurances bâtiments PF	600	600	0	536.40	64
34394.04	Primes d'assurances ECAP (PF)	1'200	1'200	0	1'219.85	-20
39	Imputations internes	6'400	6'700	-300	5'888.10	512

39100.00 Nous comptabilisons dans ce compte un montant forfaitaire équivalent à 5 % des revenus des locations et le refacturons dans la rubrique 49300.00 du chapitre 02200 à raison de 50 % et dans la rubrique 49300.00 du chapitre 79000 à raison de l'autre 50 %.

39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 963001 "Immeuble Coteaux 2 (Hôtel de Commune)" représente 1,78 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).

44300.00 Le loyer de l'Hôtel de Commune est de 4'500 fr. par mois.

963002 Immeuble Coteaux 38

3430400 Les travaux d'entretien courant sont devisés à 1'000 fr.

39100.00 Nous comptabilisons dans ce compte un montant forfaitaire équivalent à 5 % des revenus des locations et le refacturons dans la rubrique 49300.00 du chapitre 02200 à raison de 50 % et dans la rubrique 49300.00 du chapitre 79000 à raison de l'autre 50 %.

39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 963002 "Immeuble Coteaux 38" représente 0,58 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).

44300.00 Les locaux de l'immeuble de la rue des Coteaux 38 sont affectés de la façon suivante :

- rez-de-chaussée : dépôt de matériel pour le Service des travaux publics et le Service technique
- 1^{er} étage : location à un tiers depuis septembre 2011
- 2^e étage : mise à disposition de locaux de stockage pour les sociétés locales

963003 Immeuble Goutte d'Or 7 (Cercle)

34304.00 Les travaux d'entretien courant sont devisés à 1'000 fr.

39100.00 Nous comptabilisons dans ce compte un montant forfaitaire équivalent à 5 % des revenus des locations et le refacturons dans la rubrique 49300.00 du chapitre 02200 à raison de 50 % et dans la rubrique 49300.00 du chapitre 79000 à raison de l'autre 50 %.

39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 963002 "Immeuble Goutte d'Or 7 (Cercle)" représente 0,63 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).

44300.00 Le loyer du Cercle est de 700 fr. par mois. Le bail à loyer ayant été résilié, seuls les trois premiers mois de loyers seront payés en 2022.

963004 Immeuble Impasse du Carraz 1

3430400 Les travaux d'entretien courant sont devisés à 7'000 fr. et ceux relatifs aux portes coulissantes à 3'000 fr.

39100.00 Nous comptabilisons dans ce compte un montant forfaitaire équivalent à 5 % des revenus des locations et le refacturons dans la rubrique 49300.00 du chapitre 02200 à raison de 50 % et dans la rubrique 49300.00 du chapitre 79000 à raison de l'autre 50 %.

39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 963004 "Immeuble Impasse du Carraz 1" représente 3,91 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).

44300.00 L'immeuble de l'Impasse du Carraz 1 comporte une structure d'accueil pré- et parascolaire, un appartement de 4,5 pièces avec deux places de parc, ainsi que deux salles de classes.

963006 Immeuble Petit-Cortailod 18-19

Pas de commentaires.



Budget 2022

Classification fonctionnelle		Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	2'700	2'700	0	2'025.00	675
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	3'700	4'000	-300	3'863.10	-163
44	Revenus financiers	-54'000	-54'000	0	-40'500.00	-13'500
44300.00	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-54'000	-54'000	0	-40'500.00	-13'500
963002	Immeuble Coteaux 38	-5'800	-5'800	0	-5'097.30	-703
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	700	700	0	617.50	83
31300.80	Contrats de maintenance	700	700	0	617.50	83
34	Charges financières	8'200	8'200	0	7'055.50	1'145
34304.00	Travaux de gros entretien, bâtiments PF	1'000	1'000	0		1'000
34391.01	Chauffage PF	4'100	4'300	-200	4'010.95	89
34391.02	Electricité PF	1'300	1'200	100	1'296.75	3
34391.03	Eau PF	300	300	0	266.60	33
34394.00	Primes d'assurances bâtiments PF	400	400	0	349.90	50
34394.04	Primes d'assurances ECAP (PF)	1'100	1'000	100	1'131.30	-31
39	Imputations internes	2'000	2'000	0	1'929.70	70
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	800	800	0	735.00	65
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	1'200	1'200	0	1'194.70	5
44	Revenus financiers	-16'700	-16'700	0	-14'700.00	-2'000
44300.00	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-16'700	-16'700	0	-14'700.00	-2'000
963003	Immeuble Goutte-d'Or 7 (Cercle)	1'400	8'700	-7'300	-5'047.80	6'448
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	200	400	-200	118.35	82
31300.80	Contrats de maintenance	200	400	-200	118.35	82
34	Charges financières	1'900	14'900	-13'000	1'483.25	417
34304.00	Travaux de gros entretien, bâtiments PF	1'000	14'000	-13'000	697.75	302
34394.00	Primes d'assurances bâtiments PF	200	200	0	133.00	67
34394.04	Primes d'assurances ECAP (PF)	700	700	0	652.50	48
39	Imputations internes	1'400	1'800	-400	1'750.60	-351
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	100	400	-300	420.00	-320
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	1'300	1'400	-100	1'330.60	-31
44	Revenus financiers	-2'100	-8'400	6'300	-8'400.00	6'300
44300.00	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-2'100	-8'400	6'300	-8'400.00	6'300
963004	Immeuble Impasse du Carraz 1	-136'300	-131'400	-4'900	-114'000.00	-22'300
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	1'900	8'200	-6'300	1'804.65	95
31300.80	Contrats de maintenance	1'900	8'200	-6'300	1'804.65	95
34	Charges financières	12'300	10'200	2'100	34'548.35	-22'248
34304.00	Travaux de gros entretien, bâtiments PF	10'000	8'000	2'000	32'314.00	-22'314
34394.00	Primes d'assurances bâtiments PF	700	700	0	659.75	40
34394.04	Primes d'assurances ECAP (PF)	1'600	1'500	100	1'574.60	25
39	Imputations internes	16'400	17'100	-700	16'765.00	-365
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	8'300	8'300	0	8'356.00	-56
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	8'100	8'800	-700	8'409.00	-309
44	Revenus financiers	-166'900	-166'900	0	-167'118.00	218
44300.00	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-166'900	-166'900	0	-167'118.00	218
963006	Immeuble Petit-Cortailod 18-19	-34'600	-33'900	-700	-26'463.60	-8'136
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	600	900	-300	584.45	16
31300.80	Contrats de maintenance	600	900	-300	584.45	16

34304.00	En plus de l'entretien courant (5'000 fr.), nous prévoyons la mise aux normes des fenêtres au niveau des joints et de l'étanchéité (5'000 fr.) ;
39100.00	Nous comptabilisons dans ce compte un montant forfaitaire équivalent à 5 % des revenus des locations et le refacturons dans la rubrique 49300.00 du chapitre 02200 à raison de 50 % et dans la rubrique 49300.00 du chapitre 79000 à raison de l'autre 50 %.
39400.00	La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 963006 "Immeuble Petit-Cortailod 18-19" représente 1,74 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).
44300.00	L'immeuble Petit-Cortailod 18-19 comporte trois appartements et un caveau de dégustation de vins.
963007	Immeuble Sachet 10 (La Rosière)
34304.00	Les travaux d'entretien courant sont devisés à 5'000 fr.
39100.00	Nous comptabilisons dans ce compte un montant forfaitaire équivalent à 5 % des revenus des locations et le refacturons dans la rubrique 49300.00 du chapitre 02200 à raison de 50 % et dans la rubrique 49300.00 du chapitre 79000 à raison de l'autre 50 %.
39400.00	La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 963007 "Immeuble Sachet 10 (La Rosière)" représente 1,69 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).
44300.00	L'immeuble de la route de Sachet 10 (La Rosière) comporte trois appartements.
963008	Local commercial Impasse du Carraz 2
39100.00	Nous comptabilisons dans ce compte un montant forfaitaire équivalent à 5 % des revenus des locations et le refacturons dans la rubrique 49300.00 du chapitre 02200 à raison de 50 % et dans la rubrique 49300.00 du chapitre 79000 à raison de l'autre 50 %.
39400.00	La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 963002 "Local commercial Impasse du Carraz 2" représente 0,19 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).
44300.00	Suite aux travaux de rénovation prévus, le bail du nouveau locataire du kiosque devrait débuter vers juillet 2022.
963011	Cabane forestière du haut
44300.00	On trouve dans cette rubrique le produit de la location de cette cabane à un groupe de chasseurs durant la saison de la chasse.
963012	Cabane forestière du bas
39100.00	Nous comptabilisons dans ce compte un montant forfaitaire équivalent à 5 % des revenus des locations et le refacturons dans la rubrique 49300.00 du chapitre 02200 à raison de 50 % et dans la rubrique 49300.00 du chapitre 79000 à raison de l'autre 50 %.



Budget 2022

Classification fonctionnelle		Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
34	Charges financières	11'200	11'300	-100	13'306.85	-2'107
34304.00	Travaux de gros entretien, bâtiments PF	10'000	10'000	0	12'209.35	-2'209
34394.00	Primes d'assurances bâtiments PF	300	300	0	219.90	80
34394.04	Primes d'assurances ECAP (PF)	900	900	0	877.60	22
34399.00	Autres charges des biens-fonds PF	0	100	-100		0
39	Imputations internes	6'200	6'500	-300	6'082.10	118
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	2'600	2'600	0	2'322.00	278
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	3'600	3'900	-300	3'760.10	-160
44	Revenus financiers	-52'600	-52'600	0	-46'437.00	-6'163
44300.00	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-52'600	-52'600	0	-46'437.00	-6'163
963007	Immeuble Sachet 10 (La Rosière)	-36'200	-29'600	-6'600	-27'017.55	-9'182
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	500	2'900	-2'400	444.45	56
31300.80	Contrats de maintenance	500	2'900	-2'400	444.45	56
34	Charges financières	5'800	9'800	-4'000	14'506.70	-8'707
34304.00	Travaux de gros entretien, bâtiments PF	5'000	9'000	-4'000	13'806.10	-8'806
34394.00	Primes d'assurances bâtiments PF	200	200	0	137.05	63
34394.04	Primes d'assurances ECAP (PF)	600	600	0	563.55	36
39	Imputations internes	5'900	6'100	-200	5'967.30	-67
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	2'400	2'400	0	2'397.00	3
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	3'500	3'700	-200	3'570.30	-70
44	Revenus financiers	-48'400	-48'400	0	-47'936.00	-464
44300.00	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-48'400	-48'400	0	-47'936.00	-464
963008	Local commercial Impasse du Carraz 2	-4'300	-2'000	-2'300	424.45	-4'724
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	100	0	100	42.85	57
31300.80	Contrats de maintenance	100	0	100	42.85	57
34	Charges financières	300	200	100	306.60	-7
34304.00	Travaux de gros entretien, bâtiments PF	0	0	0	104.95	-105
34391.02	Electricité PF	100	0	100	101.45	-1
34394.00	Primes d'assurances bâtiments PF	100	100	0	24.00	76
34394.04	Primes d'assurances ECAP (PF)	100	100	0	76.20	24
39	Imputations internes	700	500	200	412.50	288
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	300	100	200	17.00	283
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	400	400	0	395.50	5
44	Revenus financiers	-5'400	-2'700	-2'700	-337.50	-5'063
44300.00	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-5'400	-2'700	-2'700	-337.50	-5'063
963011	Cabane forestière du Haut	300	400	-100	-150.45	450
34	Charges financières	600	700	-100	99.55	500
34304.00	Travaux de gros entretien, bâtiments PF	300	300	0		300
34311.00	Matériel d'exploitation et fournitures PF	200	200	0		200
34394.04	Primes d'assurances ECAP (PF)	100	200	-100	99.55	0
44	Revenus financiers	-300	-300	0	-250.00	-50
44300.00	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-300	-300	0	-250.00	-50
963012	Cabane forestière du Bas (+ hangar)	-2'600	-2'500	-100	-3'689.65	1'090
34	Charges financières	1'400	1'500	-100	300.35	1'100
34304.00	Travaux de gros entretien, bâtiments PF	1'000	1'000	0		1'000
34394.00	Primes d'assurances bâtiments PF	100	100	0	29.40	71
34394.04	Primes d'assurances ECAP (PF)	300	400	-100	270.95	29

44300.00 Une entreprise forestière loue cette cabane au prix de 350 fr. par mois.

963013 Vignoble communal

34310.02 Les travaux cultureux des vignes communales sont confiés à un vigneron-tâcheron, par le biais d'une convention.

34393.00 On trouve ici le montant de la taxe viticole que la Commune paie à l'Etat en tant que propriétaire de vignes.

34395.00 Il s'agit des jetons de présences qui sont versés aux membres de la Commission des domaines.

39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 963013 « Vignoble communal » représente 1,01 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).

97100 Redistributions liées à la taxe sur le CO₂

46900.00 La Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC) nous crédite la restitution de la taxe sur le CO₂ décidée par le Conseil fédéral.



Budget 2022

Classification fonctionnelle		Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
39	Imputations internes	200	200	0	210.00	-10
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	200	200	0	210.00	-10
44	Revenus financiers	-4'200	-4'200	0	-4'200.00	0
44300.00	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-4'200	-4'200	0	-4'200.00	0
963013	Vignoble communal	-500	17'300	-17'800	20'654.55	-21'155
34	Charges financières	119'900	130'000	-10'100	116'630.85	3'269
34300.01	Travaux d'entretien chemins de vignes	0	1'000	-1'000		0
34310.01	Frais des vendanges	14'600	16'000	-1'400	11'249.60	3'350
34310.02	Travaux culturaux	93'900	101'900	-8'000	95'060.85	-1'161
34310.03	Travaux d'améliorations foncières	2'100	2'100	0		2'100
34390.01	Cotisations (PF)	100	100	0	30.00	70
34393.00	Impôts et taxes PF	1'500	0	1'500	1'417.00	83
34394.00	Primes d'assurances bâtiments PF	0	0	0	7'257.90	-7'258
34394.05	Prime d'assurance grêle	7'300	7'000	300		7'300
34395.00	Prestations de services de tiers PF	400	400	0	1'615.50	-1'216
34399.00	Autres charges des biens-fonds PF	0	1'500	-1'500		0
39	Imputations internes	2'100	2'300	-200	2'194.25	-94
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	2'100	2'300	-200	2'194.25	-94
44	Revenus financiers	-122'500	-115'000	-7'500	-98'170.55	-24'329
44399.00	Autres produits des biens-fonds PF	-122'500	-115'000	-7'500	-98'170.55	-24'329
97	Redistributions	-1'300	-3'000	1'700	-1'281.20	-19
	Revenus	-1'300	-3'000	1'700	-1'281.20	-19
97100	Redistributions liées à la taxe sur le CO2	-1'300	-3'000	1'700	-1'281.20	-19
46	Revenus de transfert	-1'300	-3'000	1'700	-1'281.20	-19
46900.00	Redistribution taxe CO2	-1'300	-3'000	1'700	-1'281.20	-19



Budget 2022

Compte d'exploitation Classification par nature		Budget 2022	Budget 2021	Ecarts	Comptes 2020	Ecarts
CHARGES		19'761'500	19'938'700	-177'200	19'270'718.83	490'781
30	Charges de personnel	2'823'500	2'828'300	-4'800	2'655'866.27	167'634
30000	Salaires, indemnités journalières et jetons de ..	141'000	141'000	0	125'602.50	15'398
30100	Salaires du personnel administratif et d'exploit..	2'080'300	2'053'600	26'700	2'056'496.65	23'803
30108	Variation provision HS + VAC	0	0	0	-18'308.83	18'309
30109	Remboursement de salaires du personnel ad..	0	0	0	-5'275.20	5'275
30400	Allocations pour enfants et allocations de for..	18'600	23'500	-4'900	18'577.00	23
30490	Autres allocations (indemnités de piquet)	12'400	13'600	-1'200	7'750.00	4'650
30500	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frai..	148'400	147'200	1'200	135'955.25	12'445
30509	Remboursement de cotisations patronales A..	0	0	0	-335.55	336
30520	Cotisations patronales aux caisses de pensio..	268'600	299'500	-30'900	288'598.45	-19'998
30530	Cotisations patronales aux assurances-accid..	15'800	18'600	-2'800	17'406.40	-1'606
30540	Cotisations patronales aux caisses de compe..	46'300	45'700	600	43'598.90	2'701
30550	Cotisations patronales aux assurances d'inde..	50'100	49'900	200	-37'725.50	87'826
30591	Fonds de formation professionnel	2'300	2'300	0	1'805.80	494
30592	Cotisation des employeurs aux structures d'a..	4'400	4'300	100	3'737.45	663
30593	Fonds formation apprentis	13'000	12'800	200	12'041.00	959
30900	Formation et perfectionnement du personnel	22'300	12'300	10'000	16.00	22'284
30910	Recrutement du personnel	0	0	0	2'522.65	-2'523
30990	Autres charges de personnel	0	4'000	-4'000	3'403.30	-3'403
31	Charges de biens, de services et d'exploit..	2'284'600	2'281'300	3'300	2'077'415.22	207'185
31000	Matériel de bureau	7'700	9'700	-2'000	8'294.75	-595
31010	Matériel d'exploitation, fournitures	59'300	60'500	-1'200	42'299.83	17'000
31020	Imprimés, publications	25'800	29'200	-3'400	20'732.44	5'068
31030	Littérature spécialisée, magazines	900	500	400	866.00	34
31051	Frais de réception	32'800	26'400	6'400	11'364.78	21'435
31090	Autres charges de matériel et de marchandis..	72'500	72'500	0	28'699.20	43'801
31100	Acquisition de meubles, machines et appareil..	10'600	10'200	400	15'833.85	-5'234
31110	Acquisition de machines, appareils, véhicules..	109'000	75'700	33'300	67'168.54	41'831
31120	Acquisition de vêtements, linge, rideaux	8'500	9'200	-700	7'111.65	1'388
31130	Acquisition de matériel informatique	15'400	10'500	4'900	8'876.50	6'524
31180	Immobilisations incorporelles	3'600	18'000	-14'400	5'631.05	-2'031
31200	Alimentation et élimination	301'400	302'100	-700	293'359.85	8'040
31300	Prestations de services de tiers	734'600	731'200	3'400	727'095.74	7'504
31320	Honoraires de conseillers externes, experts, ..	17'200	17'000	200	23'865.30	-6'665
31331	Frais de participation au Bordereau Unique	65'200	65'000	200	65'160.00	40
31332	Contrat de prestation informatique	8'700	8'800	-100	8'691.00	9
31340	Primes d'assurances	71'400	73'300	-1'900	68'649.40	2'751
31370	Impôts et taxes	14'100	18'400	-4'300	12'384.52	1'715
31400	Entretien des terrains	42'200	41'700	500	38'261.60	3'938
31410	Entretien des routes / voies de communication	77'400	74'000	3'400	95'469.00	-18'069
31420	Entretien des ouvrages d'aménagement des ..	107'300	127'000	-19'700	65'917.77	41'382
31430	Entretien d'autres ouvrages de génie civil	80'500	74'700	5'800	79'399.21	1'101
31440	Entretien des terrains bâtis et bâtiments	66'900	78'400	-11'500	93'305.30	-26'405
31500	Entretien de meubles, machines et appareils ..	10'300	9'300	1'000	8'051.40	2'249
31510	Entretien de machines, appareils, véhicules e..	48'900	49'900	-1'000	45'391.37	3'509
31530	Entretien de matériel informatique	86'200	84'000	2'200	75'807.65	10'392
31610	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	25'700	21'000	4'700	22'700.00	3'000
31700	Frais de déplacement et autres frais	10'400	9'800	600	7'910.70	2'489
31810	Pertes sur créances effectives	141'400	144'700	-3'300	106'408.66	34'991
31920	Indemnisation de droits	400	400	0	317.75	82
31990	Autres charges d'exploitation	11'300	11'200	100	7'913.72	3'386
33	Amortissements du patrimoine administra..	2'376'500	2'283'300	93'200	2'300'069.00	76'431
33001	Amort. planifiés, routes/voies communication ..	74'000	65'000	9'000	64'600.00	9'400
33002	Amort. planifiés, aménagement des eaux PA	170'900	164'700	6'200	163'300.00	7'600
33003	Amort. planifiés, autres ouvrages génie civil PA	710'800	663'500	47'300	667'069.00	43'731
33004	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	1'338'000	1'306'000	32'000	1'306'600.00	31'400
33006	Amort. planifiés, biens meubles PA	35'500	41'100	-5'600	59'300.00	-23'800
33009	Amort. planifiés, autres immob. corporelles PA	34'300	34'300	0	34'300.00	0
33200	Amort. planifiés, immob. incorporelles	13'000	8'700	4'300	4'900.00	8'100



Budget 2022

Compte d'exploitation Classification par nature		Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
34	Charges financières	382'000	409'200	-27'200	412'769.30	-30'769
34060	Intérêts passifs des engagements financiers ..	207'400	207'800	-400	208'776.65	-1'377
34200	Acquisition et administration de capital	3'000	3'000	0	3'270.55	-271
34300	Travaux de gros entretien, terrains PF	1'200	3'500	-2'300	1'997.60	-798
34304	Travaux de gros entretien, bâtiments PF	35'300	50'500	-15'200	67'862.40	-32'562
34310	Entretien courant des biens-fonds par des tiers	110'600	120'000	-9'400	106'310.45	4'290
34311	Matériel d'exploitation et fournitures	200	200	0	0.00	200
34390	Matériel de bureau, imprimés, publications, lit..	100	100	0	30.00	70
34391	Eau, énergie, combustible	5'800	5'800	0	5'675.75	124
34393	Impôts et taxes	1'500	100	1'400	1'417.00	83
34394	Primes d'assurances PF	16'500	16'200	300	15'813.40	687
34395	Prestations de services de tiers	400	400	0	1'615.50	-1'216
34399	Autres charges des biens-fonds PF	0	1'600	-1'600	0.00	0
35	Attrib. aux fonds et financements spéciaux	114'300	322'000	-207'700	438'865.84	-324'566
35100	Attributions aux financements spéciaux du ca..	19'600	231'300	-211'700	333'074.64	-313'475
35110	Attributions aux fonds du capital propre	94'700	90'700	4'000	105'791.20	-11'091
36	Charges de transfert	10'737'300	10'781'600	-44'300	10'367'536.42	369'764
36010	Quotes-parts de revenus destinées aux canto..	29'400	31'700	-2'300	26'843.65	2'556
36110	Dédommagements aux cantons et aux conco..	2'468'100	2'389'200	78'900	2'277'266.64	190'833
36120	Dédommagements aux communes et aux sy..	6'611'600	6'721'700	-110'100	6'427'407.14	184'193
36140	Dédommagements aux entreprises publiques	444'100	425'700	18'400	489'551.75	-45'452
36228	Compensation des charges entre communes	111'500	117'100	-5'600	140'642.00	-29'142
36320	Subventions aux communes et aux syndicats..	2'000	2'000	0	1'973.55	26
36340	Subventions aux entreprises publiques	78'800	79'700	-900	77'601.40	1'199
36350	Subventions aux entreprises privées	12'300	11'800	500	7'776.15	4'524
36360	Subventions aux organisations privées à but ..	106'500	112'600	-6'100	86'658.70	19'841
36370	Subventions aux personnes physiques	873'000	890'100	-17'100	831'815.44	41'185
37	Subventions à redistribuer	227'000	227'100	-100	220'711.20	6'289
37010	Cantons et concordats	227'000	227'100	-100	220'711.20	6'289
39	Imputations internes	816'300	805'900	10'400	797'485.58	18'814
39100	Imputations internes pour prestations de servi..	333'100	334'100	-1'000	312'251.50	20'849
39300	Imputations internes pour frais administratifs ..	252'300	243'800	8'500	253'820.43	-1'520
39400	Imputations internes pour intérêts et charges ..	207'400	207'800	-400	208'776.65	-1'377
39500	Imputations internes pour amortissements pla..	1'500	1'300	200	1'468.00	32
39900	Autres imputations internes	22'000	18'900	3'100	21'169.00	831
	PRODUITS	-19'400'900	-18'860'700	-540'200	-19'799'762.32	398'862
40	Revenus fiscaux	-13'443'200	-12'772'200	-671'000	-13'606'838.52	163'639
40000	Impôts sur le revenu, personnes physiques - ..	-9'830'000	-9'294'100	-535'900	-9'746'265.75	-83'734
40001	Impôts sur le revenu, personnes physiques - ..	-30'200	300	-30'500	-21'578.60	-8'621
40002	Rappels d'impôts sur le revenu, personnes p..	-29'500	-64'200	34'700	-1'353.30	-28'147
40006	Imputation forfaitaire d'impôt, personnes phys..	24'600	23'100	1'500	7'422.75	17'177
40010	Impôts sur la fortune, personnes physiques - ..	-1'041'000	-1'083'800	42'800	-1'145'573.55	104'574
40012	Rappels d'impôts sur la fortune, personnes p..	-29'200	-94'000	64'800	-3'487.00	-25'713
40020	Impôts à la source, personnes physiques	-261'600	-290'100	28'500	-200'020.93	-61'579
40030	Prestations en capital	-244'100	-229'300	-14'800	-244'191.25	91
40050	Impôts sur le revenu des travailleurs frontalier..	-247'300	-205'000	-42'300	-250'190.50	2'891
40100	Impôts sur le bénéfice, personnes morales - ..	-595'400	-669'700	74'300	-716'998.21	121'598
40101	Impôts sur le bénéfice, personnes morales - ..	-11'100	-6'700	-4'400	-18'741.65	7'642
40107	Impôts sur le bénéfice, taxations rectificatives..	22'700	22'800	-100	0.00	22'700
40110	Impôts sur le capital, personnes morales - an..	-98'600	-70'300	-28'300	-118'768.01	20'168
40111	Impôts sur le capital, personnes morales - an..	-29'000	-4'300	-24'700	-82'472.20	53'472
40190	Autres impôts directs, personnes morales	-41'500	-200'800	159'300	-43'275.17	1'775
40191	IPM part au fonds en proportion du nombre d'..	-538'500	-170'300	-368'200	-561'648.44	23'148
40210	Impôts fonciers	-430'000	-401'000	-29'000	-425'366.71	-4'633



Budget 2022

Compte d'exploitation Classification par nature		Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
40330	Taxe des chiens	-33'500	-34'800	1'300	-34'330.00	830
42	Taxes	-3'110'200	-3'232'100	121'900	-3'253'939.93	143'740
42100	Emoluments administratifs	-117'000	-119'300	2'300	-114'750.23	-2'250
42400	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations d..	-113'800	-110'700	-3'100	-112'381.58	-1'418
42401	Taxes facturées pour les services à financem..	-2'593'500	-2'718'600	125'100	-2'789'689.05	196'189
42500	Ventes	-89'100	-87'100	-2'000	-45'255.85	-43'844
42600	Remboursements de tiers	-131'800	-126'400	-5'400	-128'739.57	-3'060
42700	Amendes	-40'000	-40'000	0	-39'112.50	-888
42900	Autres Taxe	-25'000	-30'000	5'000	-24'011.15	-989
43	Revenus divers	-23'900	-22'900	-1'000	-27'912.15	4'012
43090	Autres revenus d'exploitation	-23'900	-22'900	-1'000	-27'912.15	4'012
44	Revenus financiers	-915'100	-909'600	-5'500	-1'068'740.03	153'640
44010	Intérêts des créances et comptes courants	0	0	0	-600.00	600
44011	Intérêts moratoires sur impôts	-97'300	-100'900	3'600	-87'859.42	-9'441
44019	Intérêts rémunérateurs sur impôts (cpte de di..	1'200	3'200	-2'000	94.33	1'106
44090	Autres intérêts du patrimoine financier	-1'300	-1'400	100	-1'344.45	44
44200	Dividendes	-101'000	-85'000	-16'000	-84'308.50	-16'692
44300	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-383'400	-387'100	3'700	-362'606.54	-20'793
44390	Remboursement de charges	-12'600	-14'300	1'700	-33'686.95	21'087
44391	Autres remboursements de tiers	0	-100	100	0.00	0
44399	Autres produits des biens-fonds PF	-122'500	-115'000	-7'500	-98'170.55	-24'329
44700	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-133'600	-129'300	-4'300	-124'217.00	-9'383
44720	Paielements pour utilisation des biens-fonds PA	-41'000	-50'000	9'000	-40'587.10	-413
44790	Autres produits des biens-fonds PA	-23'600	-29'700	6'100	-22'991.20	-609
44900	Réévaluations PA	0	0	0	-211'346.00	211'346
44990	Autres rev. financiers (intérêts négatifs/empru..	0	0	0	-1'116.65	1'117
45	Prélèvem. sur fonds et financements spéc..	-106'400	-104'300	-2'100	-34'710.74	-71'689
45100	Prélèvements sur les financements spéciaux ..	-106'400	-104'300	-2'100	-34'710.74	-71'689
46	Revenus de transfert	-270'200	-297'800	27'600	-304'031.80	33'832
46010	Quotes-parts au revenu des impôts cantonaux	-16'100	0	-16'100	-15'989.00	-111
46110	Dédommagements des cantons et des conco..	-35'000	-35'800	800	-33'392.00	-1'608
46130	Dédommagements des assurances sociales ..	0	0	0	-11'032.00	11'032
46210	Péréquation financière et compensation des ..	0	-202'800	202'800	0.00	0
46227	Péréquation financière intercommunale	-160'500	0	-160'500	-147'270.00	-13'230
46228	Compensation des charges entre communes	-41'300	-49'000	7'700	-77'978.00	36'678
46300	Subventions de la Confédération	0	0	0	-11'539.60	11'540
46311	Subventions du fonds de formation apprentis	-16'000	-7'200	-8'800	-5'550.00	-10'450
46900	Redistribution taxe CO2	-1'300	-3'000	1'700	-1'281.20	-19
47	Subventions à redistribuer	-227'000	-227'100	100	-217'703.57	-9'296
47010	Cantons et concordats	-227'000	-227'100	100	-217'703.57	-9'296
48	Revenus extraordinaires	-488'600	-488'800	200	-488'400.00	-200
48930	Prélèvements sur les préfinancements du ca..	-32'100	-32'300	200	-31'900.00	-200
48950	Prélèvements sur la réserve liée au retraitem..	-456'500	-456'500	0	-456'500.00	0
49	Imputations internes	-816'300	-805'900	-10'400	-797'485.58	-18'814
49100	Imputations internes pour prestations de servi..	-333'100	-334'100	1'000	-312'251.50	-20'849
49300	Imputations internes pour frais administratifs ..	-252'300	-243'800	-8'500	-253'820.43	1'520
49400	Imputations internes pour intérêts et charges ..	-207'400	-207'800	400	-208'776.65	1'377
49500	Imputations internes pour amortissements pla..	-1'500	-1'300	-200	-1'468.00	-32
49900	Autres imputations internes	-22'000	-18'900	-3'100	-21'169.00	-831

Budget d'investissements 2022 et prévisions d'investissements ultérieurs

Chapitre	Libellé	Dates	Montants bruts Fr.	2022		2023	2024 +
				Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses nettes Fr.	Dépenses nettes Fr.
02200	Administration (général) Etude projet fusion Boudry-Cortailod-Milvignes Projet fusion Boudry-Cortailod-Milvignes - phase 2	28.09.2020 à voter	50'000.00 100'000.00	20'000.00 50'000.00		50'000.00	
15000	Service du feu Hangar feu, sécurité électrique	à voter	24'500.00	24'500.00			
16101	Défense nationale militaire / abri STPA Remplacement d'un lave-vaisselle	à voter	7'000.00	7'000.00			
21700	Bâtiments scolaires Travaux d'entretien 2022 Etude remplacement installation de chauffage Remplacement installation de chauffage	à voter à voter à voter	14'400.00 10'000.00 600'000.00	14'400.00 10'000.00		600'000.00	
32100	Bibliothèques Remplacement des stores automatiques	à voter	10'000.00	10'000.00			
34100	Sports (général) Rénovation vestiaires terrain de sports de La Rive Système de mise en forme	à voter à voter	1'500'000.00 55'000.00	750'000.00 55'000.00	-55'000.00	750'000.00	
34110	Port Construction capitainerie	12.12.2019	554'000.00	300'000.00		230'000.00	
34201	Plage Aménagement digue et système arrosage Remplacement système arrosage	à voter à voter	25'500.00 24'800.00	25'500.00 24'800.00			
34202	Parcs publics et chemins pédestres Chemin pédestre Breguettes-Ruffières Assainissement passerelle sur l'Areuse Assainissement chemin pédestre La Grassilière	à voter à voter à voter	238'000.00 57'500.00 22'000.00	238'000.00 57'500.00 22'000.00	-23'000.00		
34203	Salle polyvalente Travaux entretien 2022	à voter	56'000.00	56'000.00			

Chapitre	Libellé	Dates	Montants bruts	2022		2023	2024 +
				Dépenses	Recettes	Dépenses nettes	Dépenses nettes
				Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
61500	Routes communales						
	Eclairage public, achat de luminaires	12.12.2019	85'000.00	45'000.00		40'000.00	
	Réfection des chemins de la Baume et de la Roussette	24.06.2020 à voter	467'900.00	150'000.00			
	Réfection chemin des Landions	à voter	375'000.00	375'000.00			
	Réfection chemin des Landions - éclairage public	à voter	150'000.00	150'000.00			
	Réfection chemin des Landions - signalisation	à voter	12'000.00	12'000.00			
	Mise en conformité des arrêts de bus	26.10.2021 à voter	230'000.00	115'000.00		115'000.00	
	Eclairage public Polonais et Grassilière	à voter	48'500.00	48'500.00			
	Réfection route de Sachet (y.c. infrastructures)	à voter	2'500'000.00			1'500'000.00	1'000'000.00
	Réfection ch. des Draizes (y.c. infrastructures)	à voter	1'300'000.00				1'300'000.00
	Réfection ch. Gravieres et Tailles (y.c. infrastructures)	à voter	1'500'000.00				1'500'000.00
	Remplacement balayeuse	à voter	250'000.00				250'000.00
71010	Approvisionnement en eau						
	Etude plan général d'alimentation en eau (PGA)	22.10.2019	103'500.00	103'500.00			
	Réfection chemin des Landions - réseau eau	à voter	209'000.00	209'000.00			
72010	Traitement des eaux usées						
	Evacuation eaux usées Petit-Cortailod Port	26.10.2021	294'800.00	294'800.00			
	Réfection chemin des Landions - réseau eaux usées	à voter	135'000.00	135'000.00			
	Assainissement BEP Grassilière - phase 2	à voter	600'000.00			300'000.00	300'000.00
72030	Traitement des eaux claires						
	Conduites eaux claires Breguettes-Ruffières	à voter	110'000.00	110'000.00			
	Réfection chemin des Landions - réseau eaux claires	à voter	536'000.00	536'000.00	-210'000.00		
77100	Cimetières, crématoires						
	Déplacement vitraux chapelle catholique	à voter	56'200.00	56'200.00			
79000	Aménagement du territoire (général)						
	Révision du plan d'aménagement local (PAL)	05.03.2019	300'000.00	150'000.00		100'000.00	50'000.00
	Révision du plan d'aménagement local (PAL) - phase 2	à voter	150'000.00				

Chapitre	Libellé	Dates	Montants bruts Fr.	2022		2023	2024 +
				Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses nettes Fr.	Dépenses nettes Fr.
87110	Réseau d'électricité						
	Remplacement 4 armoires de distribution	26.10.2021	101'000.00	101'000.00			
	Remplacement de compteurs	26.10.2021	166'000.00	71'000.00	71'000.00	71'000.00	71'000.00
	Remplacement de compteurs - phase 2	à voter	265'000.00				
	Réseau électrique Breguettes-Ruffières	à voter	360'000.00	360'000.00			
	Entretien et extension réseau	à voter	150'000.00	150'000.00			
	Renforcement réseau Vivier - Fabrique - Poissine	à voter	260'000.00	260'000.00			
	Réfection chemin des Landions - réseau électrique	à voter	524'000.00	524'000.00		150'000.00	150'000.00
			14'587'600.00	5'620'700.00	-288'000.00	3'856'000.00	4'621'000.00

Investissements nets 2022 **5'332'700.00**



Budget 2022

Compte d'investissements du PA Classification fonctionnelle		Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
ADMINISTRATION GENERALE		70'000	35'000	35'000	0.00	70'000
Charges		70'000	35'000	35'000	130.30	69'870
Revenus		0	0	0	-130.30	130
02	Services généraux	70'000	35'000	35'000	0.00	70'000
Charges		70'000	35'000	35'000	130.30	69'870
Revenus		0	0	0	-130.30	130
0220	Services généraux, autres	70'000	35'000	35'000	0.00	70'000
Charges		70'000	35'000	35'000	0.00	70'000
52	Immobilisations incorporelles	70'000	35'000	35'000	0.00	70'000
52900.04	Etude projet fusion Milvignes, Boudry et Cort..	20'000	35'000	-15'000	0.00	20'000
52900.05	*Projet fusion Milvignes, Boudry et Cortailod ..	50'000	0	50'000	0.00	50'000
0290	Immeubles administratifs	0	0	0	0.00	0
Charges		0	0	0	130.30	-130
Revenus		0	0	0	-130.30	130
50	Immobilisations corporelles	0	0	0	130.30	-130
50400.15	Remplac. vélux - Administration Draizes 2	0	0	0	130.30	-130
69	Report au bilan	0	0	0	-130.30	130
69000.00	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-130.30	130



Budget 2022

Compte d'investissements du PA Classification fonctionnelle		Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFEN..		31'500	68'000	-36'500	0.00	31'500
	Charges	31'500	68'000	-36'500	6'430.15	25'070
	Revenus	0	0	0	-6'430.15	6'430
15	Service du feu	24'500	68'000	-43'500	0.00	24'500
	Charges	24'500	68'000	-43'500	6'430.15	18'070
	Revenus	0	0	0	-6'430.15	6'430
1500	Service du feu	24'500	68'000	-43'500	0.00	24'500
	Charges	24'500	68'000	-43'500	6'430.15	18'070
	Revenus	0	0	0	-6'430.15	6'430
50	Immobilisations corporelles	24'500	68'000	-43'500	6'430.15	18'070
50400.14	Etanchéité, ventilation et install. sanitaire	0	0	0	6'430.15	-6'430
50400.24	Rempl. chauffage hangar du feu Rochettes	0	68'000	-68'000	0.00	0
50400.29	*Modernis. de la centrale feu - hangar du feu	24'500	0	24'500	0.00	24'500
69	Report au bilan	0	0	0	-6'430.15	6'430
69000.00	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-6'430.15	6'430
16	Défense	7'000	0	7'000	0.00	7'000
	Charges	7'000	0	7'000	0.00	7'000
1610	Défense militaire	7'000	0	7'000	0.00	7'000
	Charges	7'000	0	7'000	0.00	7'000
50	Immobilisations corporelles	7'000	0	7'000	0.00	7'000
50400.30	*Rempl. lave-vaisselle dans abri STPA	7'000	0	7'000	0.00	7'000



Budget 2022

Compte d'investissements du PA Classification fonctionnelle		Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
FORMATION		24'400	20'000	4'400	0.00	24'400
Charges		24'400	20'000	4'400	65'689.75	-41'290
Revenus		0	0	0	-65'689.75	65'690
21 Scolarité obligatoire		24'400	20'000	4'400	0.00	24'400
Charges		24'400	20'000	4'400	65'689.75	-41'290
Revenus		0	0	0	-65'689.75	65'690
2170 Bâtiments scolaires		24'400	20'000	4'400	0.00	24'400
Charges		24'400	20'000	4'400	65'689.75	-41'290
Revenus		0	0	0	-65'689.75	65'690
50 Immobilisations corporelles		24'400	20'000	4'400	65'689.75	-41'290
50400.03	Constr. deux classes collège des Corneilles	0	0	0	10'549.00	-10'549
50400.10	Transform. local douches collège Corneilles	0	0	0	24'663.45	-24'663
50400.12	Remplac. chaudière gaz collège Noisetiers	0	0	0	986.25	-986
50400.17	Install. détecteurs incendie collège du Coq d'Or	0	0	0	8'924.60	-8'925
50400.18	Réfect. mur basket + peint. anti-tags Corneilles	0	0	0	14'896.15	-14'896
50400.19	Mise en conform. install. électriques Corneilles	0	0	0	5'670.30	-5'670
50400.25	Rempl. vannes sous-station chauff. Coq d'Or	0	20'000	-20'000	0.00	0
50400.31	*Travaux dans les bâtiments scolaires	24'400	0	24'400	0.00	24'400
69 Report au bilan		0	0	0	-65'689.75	65'690
69000.00	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-65'689.75	65'690



Budget 2022

Compte d'investissements du PA Classification fonctionnelle		Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
CULTURE, LOISIRS ET SPORTS, EGLISES		1'460'800	1'443'100	17'700	0.00	1'460'800
Charges		1'538'800	1'443'100	95'700	179'413.06	1'359'387
Revenus		-78'000	0	-78'000	-179'413.06	101'413
32	Culture, autres	10'000	0	10'000	0.00	10'000
Charges		10'000	0	10'000	0.00	10'000
3210	Bibliothèques	10'000	0	10'000	0.00	10'000
Charges		10'000	0	10'000	0.00	10'000
50	Immobilisations corporelles	10'000	0	10'000	0.00	10'000
50400.32	*Rempl. des stores automatiques bibliothèque	10'000	0	10'000	0.00	10'000
34	Sports et loisirs	1'450'800	1'443'100	7'700	0.00	1'450'800
Charges		1'528'800	1'443'100	85'700	164'739.01	1'364'061
Revenus		-78'000	0	-78'000	-164'739.01	86'739
3410	Sports	750'000	0	750'000	0.00	750'000
Charges		805'000	0	805'000	7'704.60	797'295
Revenus		-55'000	0	-55'000	-7'704.60	-47'295
50	Immobilisations corporelles	805'000	0	805'000	7'704.60	797'295
50400.05	Rénovation bâtiment terrain de La Rive	0	0	0	7'704.60	-7'705
50400.33	*Rénovation vestiaires terrain de La Rive	750'000	0	750'000	0.00	750'000
50600.10	*Installation d'appareils d'activité physique	55'000	0	55'000	0.00	55'000
68	Recettes d'investissement extraordinaires	-55'000	0	-55'000	0.00	-55'000
68060.01	*Recette inv. extr. sur appareils activ. physique	-55'000	0	-55'000	0.00	-55'000
69	Report au bilan	0	0	0	-7'704.60	7'705
69000.00	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-7'704.60	7'705
3411	Port	300'000	534'000	-234'000	0.00	300'000
Charges		300'000	534'000	-234'000	17'316.76	282'683
Revenus		0	0	0	-17'316.76	17'317
50	Immobilisations corporelles	300'000	534'000	-234'000	17'316.76	282'683
50400.22	Construction capitainerie	300'000	534'000	-234'000	17'316.76	282'683
69	Report au bilan	0	0	0	-17'316.76	17'317
69000.00	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-17'316.76	17'317
3420	Loisirs	400'800	909'100	-508'300	0.00	400'800
Charges		423'800	909'100	-485'300	139'717.65	284'082
Revenus		-23'000	0	-23'000	-139'717.65	116'718
50	Immobilisations corporelles	423'800	909'100	-485'300	139'717.65	284'082
50100.14	*Chemin pédestre Breguettes-Ruffières	238'000	238'000	0	0.00	238'000
50100.20	*Travaux d'entretien chemin de la Grassilière	22'000	0	22'000	0.00	22'000
50300.02	*Install. d'une digue pour lutte contre l'érosion	25'500	0	25'500	0.00	25'500
50300.03	*Entret. passerelle piétonne embouch. Areuse	57'500	0	57'500	0.00	57'500
50400.16	Remplacement chauffage Cort'Agora	0	550'000	-550'000	117'018.00	-117'018
50400.20	Modernisation de la centrale feu Cort'Agora	0	26'000	-26'000	0.00	0
50400.21	Rempl. portes ouest et est de Cort'Agora	0	0	0	17'878.20	-17'878
50400.23	Mise en conform. install. électriques Cort'Agora	0	0	0	4'349.10	-4'349
50400.26	Trvx divers d'entretien de Cort'Agora en 2021	0	79'000	-79'000	0.00	0
50400.27	Alimentation en chauffage du Four banal	0	16'100	-16'100	0.00	0
50400.28	*Trvx divers d'entretien de Cort'Agora en 2022	56'000	0	56'000	0.00	56'000
50600.02	Amélioration des places de jeux	0	0	0	472.35	-472
50600.09	*Installation d'arrosage automatique à la plage	24'800	0	24'800	0.00	24'800



Budget 2022

Compte d'investissements du PA Classification fonctionnelle		Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
63	Subventions d'investissement acquises	-23'000	0	-23'000	0.00	-23'000
63100.01	*Subv. entret. passerelle embouchure Areuse	-23'000	0	-23'000	0.00	-23'000
69	Report au bilan	0	0	0	-139'717.65	139'718
69000.00	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-139'717.65	139'718
35	Eglises et affaires religieuses	0	0	0	0.00	0
	Charges	0	0	0	14'674.05	-14'674
	Revenus	0	0	0	-14'674.05	14'674
3500	Eglises et affaires religieuses	0	0	0	0.00	0
	Charges	0	0	0	14'674.05	-14'674
	Revenus	0	0	0	-14'674.05	14'674
50	Immobilisations corporelles	0	0	0	14'674.05	-14'674
50400.09	Restauration des vitraux du Temple	0	0	0	14'674.05	-14'674
69	Report au bilan	0	0	0	-14'674.05	14'674
69000.00	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-14'674.05	14'674



Budget 2022

Compte d'investissements du PA Classification fonctionnelle		Budget 2022	Budget 2021	Ecarts	Comptes 2020	Ecarts
TRANSPORTS		895'500	1'140'500	-245'000	0.00	895'500
Charges		895'500	1'140'500	-245'000	213'449.35	682'051
Revenus		0	0	0	-213'449.35	213'449
61	Circulation routière	895'500	1'140'500	-245'000	0.00	895'500
Charges		895'500	1'140'500	-245'000	213'449.35	682'051
Revenus		0	0	0	-213'449.35	213'449
6150	Routes communales	895'500	1'140'500	-245'000	0.00	895'500
Charges		895'500	1'140'500	-245'000	213'449.35	682'051
Revenus		0	0	0	-213'449.35	213'449
50	Immobilisations corporelles	895'500	1'140'500	-245'000	213'449.35	682'051
50100.07	Réfection Rue des Chavannes - Route	0	0	0	19'409.10	-19'409
50100.08	Réfection Rue des Chavannes - Signalisation	0	0	0	10'000.00	-10'000
50100.13	Remplacement de luminaires éclairage public	45'000	17'000	28'000	0.00	45'000
50100.15	Réfect. Roussette-Baume - Route	150'000	1'123'500	-973'500	103'596.90	46'403
50100.17	Réfect. Roussette-Baume - EP	0	0	0	80'443.35	-80'443
50100.18	Mise en conform. arrêts de bus pers. handicap.	115'000	0	115'000	0.00	115'000
50100.21	*Eclairage public - Ch. des Landions	150'000	0	150'000	0.00	150'000
50100.22	*Structure de la route - Ch. des Landions	375'000	0	375'000	0.00	375'000
50100.23	*Signal. et marqu. routier - Ch. des Landions	12'000	0	12'000	0.00	12'000
50100.24	*Eclairage public Polonais et Grassilière	48'500	0	48'500	0.00	48'500
69	Report au bilan	0	0	0	-213'449.35	213'449
69000.00	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-213'449.35	213'449



Budget 2022

Compte d'investissements du PA Classification fonctionnelle		Budget 2022	Budget 2021	Ecarts	Comptes 2020	Ecarts
PROTEC. ENVIRONNEM. ET AMENAG. TE..		1'384'500	333'500	1'051'000	0.00	1'384'500
Charges		1'594'500	333'500	1'261'000	447'607.37	1'146'893
Revenus		-210'000	0	-210'000	-447'607.37	237'607
71	Approvisionnement en eau	312'500	123'500	189'000	0.00	312'500
Charges		312'500	123'500	189'000	274'885.97	37'614
Revenus		0	0	0	-274'885.97	274'886
7100	Approvisionnement en eau (en général)	312'500	123'500	189'000	0.00	312'500
Charges		312'500	123'500	189'000	274'885.97	37'614
Revenus		0	0	0	-274'885.97	274'886
50	Immobilisations corporelles	209'000	20'000	189'000	274'885.97	-65'886
50200.01	Rempl. système désinfection de l'eau par UV	0	0	0	41'136.02	-41'136
50320.03	Réfection Rue des Chavannes - Eau	0	0	0	1'533.45	-1'533
50320.08	Réfect. Roussette-Baume - Eau	0	0	0	232'216.50	-232'217
50320.10	Entretien des fontaines	0	20'000	-20'000	0.00	0
50320.13	*Réseau d'eau potable - Ch. des Landions	209'000	0	209'000	0.00	209'000
52	Immobilisations incorporelles	103'500	103'500	0	0.00	103'500
52900.03	Plan général d'alimentation en eau potable	103'500	103'500	0	0.00	103'500
69	Report au bilan	0	0	0	-274'885.97	274'886
69000.00	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-274'885.97	274'886
72	Traitement des eaux usées	865'800	110'000	755'800	0.00	865'800
Charges		1'075'800	110'000	965'800	19'654.85	1'056'145
Revenus		-210'000	0	-210'000	-19'654.85	-190'345
7200	Traitement des eaux usées (en général)	429'800	0	429'800	0.00	429'800
Charges		429'800	0	429'800	1'575.30	428'225
Revenus		0	0	0	-1'575.30	1'575
50	Immobilisations corporelles	429'800	0	429'800	1'575.30	428'225
50320.06	BEP La Grassilière	0	0	0	1'575.30	-1'575
50320.12	Mise en conform. évacuation e.u. Pt-Cortailod	294'800	0	294'800	0.00	294'800
50320.14	*Réseau d'évacuation e.u. - Ch. des Landions	135'000	0	135'000	0.00	135'000
69	Report au bilan	0	0	0	-1'575.30	1'575
69000.00	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-1'575.30	1'575
7203	Traitement des eaux claires	436'000	110'000	326'000	0.00	436'000
Charges		646'000	110'000	536'000	18'079.55	627'920
Revenus		-210'000	0	-210'000	-18'079.55	-191'920
50	Immobilisations corporelles	646'000	110'000	536'000	18'079.55	627'920
50320.05	Réfection Rue des Chavannes - Eaux claires	0	0	0	807.01	-807
50320.07	*Conduites eaux claires Breguettes-Ruffières	110'000	110'000	0	0.00	110'000
50320.09	Réfect. Roussette-Baume - Eaux claires	0	0	0	17'272.54	-17'273
50320.15	*Réseau d'évacuation e.c. Ch. des Landions	536'000	0	536'000	0.00	536'000
63	Subventions d'investissement acquises	-210'000	0	-210'000	0.00	-210'000
63100.02	*Subv. réfect. Ch. des Landions - réseau e.c.	-210'000	0	-210'000	0.00	-210'000
69	Report au bilan	0	0	0	-18'079.55	18'080
69000.00	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-18'079.55	18'080
77	Protection de l'environnement, autres	56'200	0	56'200	0.00	56'200
Charges		56'200	0	56'200	76'424.80	-20'225
Revenus		0	0	0	-76'424.80	76'425



Budget 2022

Compte d'investissements du PA Classification fonctionnelle		Budget 2022	Budget 2021	Ecarts	Comptes 2020	Ecarts
7710	Cimetières, crématoires	56'200	0	56'200	0.00	56'200
	Charges	56'200	0	56'200	0.00	56'200
50	Immobilisations corporelles	56'200	0	56'200	0.00	56'200
50301.01	*Sauvegarde vitraux U. Crivelli pour cimetière	56'200	0	56'200	0.00	56'200
7791	Toilettes publiques	0	0	0	0.00	0
	Charges	0	0	0	76'424.80	-76'425
	Revenus	0	0	0	-76'424.80	76'425
50	Immobilisations corporelles	0	0	0	76'424.80	-76'425
50400.08	Rénovation WC publics Place du Collège	0	0	0	76'424.80	-76'425
69	Report au bilan	0	0	0	-76'424.80	76'425
69000.00	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-76'424.80	76'425
79	Aménagement du territoire	150'000	100'000	50'000	0.00	150'000
	Charges	150'000	100'000	50'000	76'641.75	73'358
	Revenus	0	0	0	-76'641.75	76'642
7900	Aménagement du territoire (en général)	150'000	100'000	50'000	0.00	150'000
	Charges	150'000	100'000	50'000	76'641.75	73'358
	Revenus	0	0	0	-76'641.75	76'642
52	Immobilisations incorporelles	150'000	100'000	50'000	76'641.75	73'358
52900.02	Révision plan d'aménagement local (PAL)	150'000	100'000	50'000	76'641.75	73'358
69	Report au bilan	0	0	0	-76'641.75	76'642
69000.00	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-76'641.75	76'642



Budget 2022

Compte d'investissements du PA Classification fonctionnelle		Budget 2022	Budget 2021	Ecarts	Comptes 2020	Ecarts
ECONOMIE PUBLIQUE		1'466'000	1'065'000	401'000	0.00	1'466'000
Charges		1'466'000	1'065'000	401'000	598'681.99	867'318
Revenus		0	0	0	-598'681.99	598'682
87 Combustibles et énergie		1'466'000	1'065'000	401'000	0.00	1'466'000
Charges		1'466'000	1'065'000	401'000	598'681.99	867'318
Revenus		0	0	0	-598'681.99	598'682
8711 Réseau électrique		1'466'000	1'065'000	401'000	0.00	1'466'000
Charges		1'466'000	1'065'000	401'000	598'681.99	867'318
Revenus		0	0	0	-598'681.99	598'682
50 Immobilisations corporelles		1'466'000	1'065'000	401'000	598'681.99	867'318
50340.04	Renforc. réseau élec. BT rue des Vergers	0	0	0	139'034.59	-139'035
50340.05	Trvx d'entretien du réseau électrique 2020	0	0	0	112'253.56	-112'254
50340.08	*Réseau électrique Breguettes-Ruffières	360'000	360'000	0	0.00	360'000
50340.09	Bouclage au Potat-Dessus - Electricité	0	205'000	-205'000	0.00	0
50340.10	Assainissement d'armoires électriques BT	0	0	0	86'051.02	-86'051
50340.12	Réfect. Roussette-Baume - Electricité	0	0	0	261'342.82	-261'343
50340.13	Trvx d'entretien du réseau électrique 2021	0	150'000	-150'000	0.00	0
50340.14	Rempl. 4 armoires de distribution	0	50'000	-50'000	0.00	0
50340.15	Remplacement de compteurs	0	40'000	-40'000	0.00	0
50340.16	*Renforc. réseau Vivier-Fabrique-Poissine	260'000	260'000	0	0.00	260'000
50340.17	Assainiss. de quatre armoires électrique BT	101'000	0	101'000	0.00	101'000
50340.18	Remplacement de compteurs électriques	71'000	0	71'000	0.00	71'000
50340.19	*Trvx d'entretien du réseau électrique 2022	150'000	0	150'000	0.00	150'000
50340.20	*Réseau d'électricité - Ch. des Landions	524'000	0	524'000	0.00	524'000
69 Report au bilan		0	0	0	-598'681.99	598'682
69000.00	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-598'681.99	598'682



Budget 2022

Compte d'investissements du PA Classification par nature		Budget 2022	Budget 2021	Ecarts	Comptes 2020	Ecarts
DEPENSES		5'620'700	4'105'100	-1'515'600	1'511'401.97	-4'109'298
50	Immobilisations corporelles	5'297'200	3'866'600	-1'430'600	1'434'760.22	-3'862'440
50100	Routes / voies de communication	1'155'500	1'378'500	223'000	213'449.35	-942'051
50200	Aménagement des eaux	0	0	0	41'136.02	41'136
50300	Autres ouvrages de génie civil en général	139'200	0	-139'200	0.00	-139'200
50320	Ouvrages de génie civil du traitement des ea..	1'284'800	130'000	-1'154'800	253'404.80	-1'031'395
50340	Ouvrages de génie civil de la centrale électriq..	1'466'000	1'065'000	-401'000	598'681.99	-867'318
50400	Bâtiments	1'171'900	1'293'100	121'200	327'615.71	-844'284
50600	Biens mobiliers	79'800	0	-79'800	472.35	-79'328
52	Immobilisations incorporelles	323'500	238'500	-85'000	76'641.75	-246'858
52900	Autres immobilisations incorporelles	323'500	238'500	-85'000	76'641.75	-246'858
RECETTES		-288'000	0	288'000	-1'511'401.97	-1'223'402
63	Subventions d'investissement acquises	-233'000	0	233'000	0.00	233'000
63100	Subventions d'investissement des cantons et ..	-233'000	0	233'000	0.00	233'000
68	Recettes d'investissement extraordinaires	-55'000	0	55'000	0.00	55'000
68060	Recettes d'investissement extraordinaires po..	-55'000	0	55'000	0.00	55'000
69	Report au bilan	0	0	0	-1'511'401.97	-1'511'402
69000	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-1'511'401.97	-1'511'402



Budget 2022

	Dépenses du PF Classification fonctionnelle	Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
10	Fonctionnelle	260'000	257'000	3'000	0.00	260'000
	FINANCES ET IMPOTS	260'000	257'000	3'000	0.00	260'000
	Charges	260'000	257'000	3'000	7'257.05	252'743
	Revenus	0	0	0	-7'257.05	7'257
96	Administration de la fortune et de la dette	260'000	257'000	3'000	0.00	260'000
	Charges	260'000	257'000	3'000	7'257.05	252'743
	Revenus	0	0	0	-7'257.05	7'257
963	Biens-fonds du patrimoine financier	260'000	257'000	3'000	0.00	260'000
	Charges	260'000	257'000	3'000	7'257.05	252'743
	Revenus	0	0	0	-7'257.05	7'257
9630	Biens-fonds du patrimoine financier	260'000	257'000	3'000	0.00	260'000
	Charges	260'000	257'000	3'000	7'257.05	252'743
	Revenus	0	0	0	-7'257.05	7'257
963001	Immeuble Coteaux 2 (Hôtel de Commune)	15'000	15'000	0	0.00	15'000
70	Immobilisations corporelles	15'000	15'000	0	0.00	15'000
70400.04	*Rénovation des volets Hôtel de Commune	15'000	15'000	0	0.00	15'000
963007	Immeuble Sachet 10 (La Rosière)	15'000	32'000	-17'000	0.00	15'000
70	Immobilisations corporelles	15'000	32'000	-17'000	0.00	15'000
70400.05	*Remise en état des tuiles de La Rosière	15'000	32'000	-17'000	0.00	15'000
963008	Local commercial Impasse du Carraz 2	210'000	210'000	0	0.00	210'000
70	Immobilisations corporelles	210'000	210'000	0	7'257.05	202'743
70400.03	Local commercial Impasse du Carraz 2	210'000	210'000	0	7'257.05	202'743
89	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-7'257.05	7'257
89000.00	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-7'257.05	7'257
963013	Vignoble communal	20'000	0	20'000	0.00	20'000
70	Immobilisations corporelles	20'000	0	20'000	0.00	20'000
70000.02	Reconstitution vigne Les Collonges	20'000	0	20'000	0.00	20'000



Budget 2022

Dépenses du PF Classification par nature		Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Comptes 2020	Ecart
DEPENSES		260'000	257'000	-3'000	7'257.05	-252'743
70	Immobilisations corporelles	260'000	257'000	-3'000	7'257.05	-252'743
70000	Terrains	20'000	0	-20'000	0.00	-20'000
70400	Bâtiments	240'000	257'000	17'000	7'257.05	-232'743
RECETTES		0	0	0	-7'257.05	-7'257
89	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-7'257.05	-7'257
89000	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-7'257.05	-7'257